

# 57<sup>ème</sup> ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



Course d'Orientation  
Fédération Française

20 MARS 2021



## SOMMAIRE

---

Ordre du jour .....	4
Décompte des voix des représentants .....	6
Liste des représentants élus en AG de ligue .....	7
<b>PARTIE 1 - DOCUMENTS ADMINISTRATIFS .....</b>	<b>8</b>
Projet de procès-verbal de la 56 <sup>ème</sup> assemblée générale du 21 novembre 2020.....	9
Rapport moral du Président .....	25
Rapport sur la gestion du Comité directeur .....	29
Rapport d'activités des commissions .....	31
commission médicale .....	31
commission juges et arbitres.....	34
commission formation.....	35
commission pratiques sportives.....	35
sous-commission co a pied.....	36
sous-commission co a vtt .....	37
sous-commission co a ski .....	38
sous-commission raid orientation.....	39
sous-commission calendrier .....	40
classement national.....	40
commission équipements sportifs .....	41
commission haut niveau.....	42
commission communication.....	43
commission événementiel.....	44
commission jeunes et développement .....	45
Club France .....	48
Commission mixte nationale FFSU-FFCO.....	48
Commission mixte nationale UNSS-FFCO .....	48
Relations internationales.....	49
council IOF .....	49
IOF map commission (cartographie) .....	49
IOF ethic panel.....	50
Confédération des pays méditerranéens de course d'orientation (COMOF) .....	51
Rapport de la Direction technique nationale .....	52
Bilan annuel du médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (SMR) .....	83
<b>PARTIE 2 - DOCUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>87</b>
Rapport sur la situation financière de la fédération.....	88
annexe au rapport .....	93
Compte de résultat .....	94
Budget réactualisé 2021 et budget prévisionnel 2022 .....	97
Rapport de l'Expert comptable.....	100
Rapport du Commissaire aux comptes .....	136

<b>PARTIE 3 - RESOLUTIONS A VOTER</b> .....	160
Propositions de modifications du Règlement intérieur.....	161
 <b>ANNEXES</b> .....	 162
Statistiques .....	162
Candidatures.....	169



# ORDRE DU JOUR

**Samedi 20 mars 2021**

---

- 8h30 Accueil des participants.  
Contrôle des pouvoirs, vérification du quorum
- 9h00 Ouverture de la 57<sup>ème</sup> Assemblée Générale.  
Désignation des secrétaires de séance  
Désignation de 2 scrutateurs
- Approbation du PV de l'AG du 21 novembre 2020
- Rapport moral du Président
- Rapport sur la situation financière de la Fédération  
Rapport de l'Expert-comptable  
Rapport du Commissaire aux comptes  
Rapport des vérificateurs aux comptes
- Vote du rapport sur la situation financière et approbation des comptes et de l'affectation du résultat  
Election des vérificateurs aux comptes
- Rapport sur la gestion du comité directeur  
Votes du rapport moral et du rapport sur la gestion du comité directeur
- Points financiers
- Budget prévisionnel 2022
  - Résolutions financières
- Vote
- Propositions de modification
- du règlement intérieur
- Vote
- Questions des ligues
- 13h00 Clôture de la première demi-journée

## Samedi 20 mars 2021

---

- 14h00 Election du nouveau Comité directeur  
Rappel des conditions du vote  
Présentation individuelle des candidats
- Vote
- Résultats  
Le nouveau Comité directeur se retire, désigne son candidat à la présidence
- L'Assemblée générale élit le nouveau président sur proposition du Comité directeur
- Le Comité directeur se retire à nouveau et élit son Bureau  
Présentation du Bureau  
Présentation éventuelle de motions par le nouveau Comité directeur
- 16h00 Clôture de l'Assemblée Générale
- 

### Pour information

- 16h15 Réunion du Bureau directeur
- désignation des membres de la Commission de surveillance des opérations électorales 2021-2024
  - désignation des membres de la Commission de discipline de 1<sup>ère</sup> instance et d'appel 2021-2024
- 16h30 Réunion du Comité directeur
- 18h00 Fin des réunions

# DECOMPTE DES VOIX DES REPRESENTANTS

Conforme aux statuts et proportionnel aux licences 2020

Seuls les représentants des ligues à jour (affiliation, documents d'AG, finances, etc.) vis-à-vis de la FFCO seront autorisés à prendre part aux votes lors de cette AG

LIGUES	LICENCES ANNUELLES 2020	NOMBRE DE VOIX <sup>1</sup>	NOMBRE DE REPRESENTANTS <sup>2</sup>
AUVERGNE-RHONE-ALPES	1874	38	5
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	767	16	2
BRETAGNE	400	8	1
CENTRE-VAL DE LOIRE	219	5	1
GRAND EST	870	18	3
HAUTS-DE-FRANCE	575	12	2
ILE-DE-FRANCE	866	18	3
NORMANDIE	347	7	1
NOUVELLE-AQUITAINE	1182	24	3
OCCITANIE	755	16	2
PAYS DE LA LOIRE	184	4	1
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	725	15	2
<b>MEMBRES ASSOCIES</b>		1	1
Hors Ligue			
Hors métropole (Nouvelle-Calédonie)	124		
<b>TOTAUX</b>	<b>8888</b>	<b>182</b>	<b>27</b>

<sup>1</sup> 1 voix par tranche ouverte de 50 licences annuelles, Un représentant est désigné par tranche ouverte de huit voix. Il ne peut porter plus de huit voix. Aucun report n'est possible d'un représentant sur un autre.

<sup>2</sup> 1 à 8 voix = 1, 9 à 16 = 2, 17 à 24 = 3, 25 à 32 = 4, 33 à 40 = 5, 41 à 48 = 6, 49 à 56 = 7

# LISTE DES REPRÉSENTANTS ÉLUS EN AG DE LIGUE

A ce jour, en attente d'un retour de certaines ligues, des cases « titulaires » et « suppléants » ont été laissées vides

LIGUES	TITULAIRES	SUPPLEANTS	Nombre de voix	Nombre total de voix
<b>AUVERGNE-RHONE-ALPES</b>	DAHY Bernard RAGACHE Jean-Claude TARDY Olivier COMBET Annie TOULIER ANCIAN Lucas	OCTOBRE Valérie GINTZBURGER François	8 8 7 7 8	<b>38</b>
<b>BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE</b>	PALCAU Valentin LALEVEE Jean-Charles	POURRE Valérie LEDI Jean-Michel	8 8	<b>16</b>
<b>BRETAGNE</b>	LE COZ Joël		8	<b>8</b>
<b>CENTRE-VAL DE LOIRE</b>			5	<b>5</b>
<b>GRAND EST</b>	THIEBAUT Evelyne BLUM Virginie CHAPELOT Lucas	LEMERCIER Victoire	8 8 2	<b>18</b>
<b>HAUTS-DE-FRANCE</b>	CLABAUX Sylvain PATURET Bertrand	CASTIER Philippe BECUWE Yannick	6 6	<b>12</b>
<b>ILE-DE-FRANCE</b>	BRET Dominique DRUZETIC Stéphane HUET Michel	JANSSON Jeanette SALATHE Edouard CHARIAU Michel	6 6 6	<b>18</b>
<b>NORMANDIE</b>	CALANDOT Jean-Pierre	-	7	<b>7</b>
<b>NOUVELLE-AQUITAINE</b>	BERTHELOT Stéphane TALON Jean-Michel ROBIN Patrick	PARZYCH Mickaël	8 8 8	<b>24</b>
<b>OCCITANIE</b>	BLEIN Jean-Louis CAPBERN Patrick	-	8 8	<b>16</b>
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>			4	<b>4</b>
<b>PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR</b>	CHAMPIGNY Laurent ANDRE Jean-Daniel	MONCLARD Jérôme BENEVELLO Olivier	8 7	<b>15</b>
<b>MEMBRES ASSOCIES</b>			1	<b>1</b>

**27 représentants possibles**

**182**

## PARTIE 1



# DOCUMENTS ADMINISTRATIFS



# PROJET DE PROCES-VERBAL DE LA 56<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE en visioconférence du 21 novembre 2020 (sur exercice 2019)

## Assemblée générale numérique en visioconférence

Le 21 novembre 2020, les membres mandatés de la Fédération Française de Course d'Orientation (FFCO) se sont réunis en Assemblée Générale.

L'Assemblée générale est présidée par M. Michel EDIAR, assisté de M. Jean-Philippe STEFANINI, Secrétaire général et de M. Mathieu LEMERCIER, Trésorier.

Mme Marie-Claudine PERRIN, M. Joël POULAIN et M. Patrick CAPBERN sont désignés secrétaires de séance

### Comité directeur

Michel EDIAR (Président), Jean-Philippe STEFANINI (Secrétaire général), Mathieu LEMERCIER (Trésorier), Marie-Claudine PERRIN (Secrétaire générale-adjointe), Sandrine TAISSON (Trésorière-adjointe), Valérie BERGER-CAPBERN, Yves BOEHM, Sylvine BROUTE, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI, Nelly DEVILLE, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Laurent LAINE, Sylvie MARCHESIN, Pierrick MERINO, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN, et Thierry VERMEERSCH

Hélène EDIAR (absente excusée), Agnès EUDIER (absente)

**Responsables de commission** : Catherine CHALOPIN (Denis GENEVES, Stéphane RODRIGUEZ et Mireille SAVORNIN, absents)

**Direction technique nationale** : Marie-Violaine PALCAU (DTN), André HERMET (CTS)

**Personnel fédéral** : Nathalie MATTON

**Commissaire aux comptes** : Aymeric JAMET (cabinet Auréalys)

**Expert-comptable** : David GEOFFROY (Cabinet Sopreca)

**Vérificateurs aux comptes** : Rémi BAUDOT (Christophe DODIN, absent)

**Membres de la Commission de surveillance des opérations électorales** : Evelyne CAMARROQUE, Joël LE COZ et Jean-Marie TORRES (Claudie GREVET, excusée)

**Membres de la Fédération invités** : Marie-France CHARLES, Présidente d'honneur (Edmond SZECHENYI et Jean-Paul TERS, Présidents d'honneur, Michel CHARIAU Secrétaire général d'honneur et Alain MATTON, membre d'honneur, excusés).

**Invité** : (pour la Ligue PACA) Pierre DELENNE

### LIGUES

**Auvergne-Rhône-Alpes** : (6 représentants, détenant 42 voix) Rémi BAUDOT, Bernard DAHY, Odile PERRIN, Lucas TOULIER ANCIAN, Nais DEVRIEUX, Olivier TARDY

**Bourgogne-Franche-Comté** : (2 représentants élus sur 3, détenant 16 voix sur 17) Valentin PALCAU, Jean-Michel LEDI

**Bretagne** : (2 représentants, détenant 9 voix) Joël LE COZ, Thierry PORRET

**Centre** : (1 représentant, détenant 5 voix) Hugo HEULINE

**Grand-Est** : (3 représentants, détenant 20 voix) Evelyne THIEBAUT, Philippe POGU, Isabelle RAGAZZI

**Hauts-de-France** : (1 représentant élu sur 2, détenant 8 voix sur 12) Bertrand PATURET

**Ile-de-France** : (3 représentants, détenant 19 voix) Dominique BRET, Hervé QUINQUENEL, Michel HUET

**Normandie** : (1 représentant, détenant 8 voix) Jean-Pierre CALANDOT

**Nouvelle-Aquitaine** : (4 représentants, détenant 25 voix) Mickaël PARZYCH, Fabrice LAPERGUE, Florence LAPERGUE, Muriel BAYARD

**Occitanie** : (3 représentants, détenant 17 voix) Jean-Louis BLEIN, Patrick CAPBERN, Philippe VERGÉ (détenant 1 voix, excusé)

**Pays-de-la-Loire** : (1 représentant, détenant 3 voix) Yann RICHARD

**Provence-Alpes-Côte-d'Azur** : (2 représentants, détenant 16 voix) Daniel ANDRE, Olivier BENEVELLO

**Collège des membres associés** : (pas de représentant désigné, détenant 1 voix)

**13h00 à 13h45** : Accueil des participants, contrôle des pouvoirs et vérification du quorum

**13h45 à 14h00** : Le Secrétaire Général, Jean Philippe STEFANINI, présente l'outil utilisé NUÄG et explique les procédures de vote. Les représentants sont soumis à un vote test.

**VOTE test** : 157 voix pour « J'ai compris », 8 voix pour « Je n'ai pas compris »

### **Samedi 21 novembre 2020 à 14h00 : Ouverture de la 56<sup>ème</sup> Assemblée Générale numérique en visioconférence**

Au 31 décembre 2019, la FFCO comptait 9463 licenciés autorisant statutairement 31 représentants détenant 193 voix plus un représentant du Collège des membres associés détenant 1 voix.

Les 12 ligues sont représentées, le Collège des membres associés n'est pas représenté, soit 27 représentants détenant 180 voix. Le quorum étant atteint, l'Assemblée générale peut valablement délibérer.

#### **1. Introduction**

Le Président, Michel EDIAR souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants à cette première Assemblée Générale en visioconférence qui se tient au mois de novembre. Cette Assemblée Générale, initialement prévue au mois de mars mais annulée du fait de la situation sanitaire et du confinement, a dans un premier temps été de nouveau prévue en présentiel en Ile-de-France, puis en Auvergne-Rhône-Alpes suite à l'évolution de l'épidémie. Le Président remercie particulièrement la Ligue AURA de la proposition faite pour accueillir l'AG à Valence en présentiel dans des conditions excellentes, mais malheureusement le contexte sanitaire défavorable a obligé la mise en place d'une AG en visioconférence.

Le Président remercie ensuite le Secrétaire Général, Jean Philippe STEFANINI, pour tout le travail de préparation de cette AG en visioconférence et le paramétrage de l'outil NUÄG. Sachant que c'est la première fois que l'on utilise cet outil, le Président précise quelques consignes d'utilisation : couper le micro, attendre sa prise de parole, se présenter pour faciliter la prise de notes.

Désignation des secrétaires de séance : Marie-Claudine PERRIN, Joël POULAIN et Patrick CAPBERN

Désignation des scrutateurs : Evelyne CAMARROQUE et Jean-Philippe STEFANINI (Vote : 0 contre, 0 abstention, désignation validée à l'unanimité)

#### **2. Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 mars 2019**

Aucune observation n'est formulée.

**VOTE n° 1** : 180 adoptions : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23/03/2019 est **adopté**.

Arrivée d'un représentant de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, soit 28 représentants détenant 187 voix.

#### **3. Rapport moral du Président, Michel EDIAR**

Le Président présente à l'assemblée son rapport moral (cf. PJ dossier AG).

Après lecture de celui-ci, aucune remarque ou question n'est formulée.

#### **4. Rapport de gestion du Trésorier, Mathieu LEMERCIER**

Le Trésorier présente à l'assemblée les comptes de l'exercice clos (cf. PJ dossier AG) et précise que celui-ci présente un résultat déficitaire de 39 939,98 euros (soit 3,5 % des charges annuelles) dû à la provision pour risque sur le dossier SEVANOVA. Après avoir expliqué la répartition des principales recettes et dépenses de l'exercice 2019, le trésorier conclut par une analyse positive avec une stabilité dans le fonctionnement structurel de la fédération et une bonne maîtrise des dépenses fédérales.

Après cette présentation des finances 2019, aucune remarque ou question n'est formulée.

#### **Proposition d'affectation du résultat :**

Après prise en compte du déficit de 39 939,98 euros pour l'exercice clos le 31/12/2019 et d'un report à nouveau créditeur de 110 184,78 euros formant un total affectable de 70 244,80 euros, il est proposé de reporter à nouveau la totalité de cette somme.

## 5. Rapport de l'Expert-comptable M. David GEOFFROY (SOPRECA)

M. GEOFFROY souligne que la gestion de la fédération est saine et qu'elle réussit à équilibrer les comptes grâce aux efforts faits, malgré la baisse de la subvention ministérielle qui se poursuit chaque année.

Il souligne le problème du site internet et précise qu'il est important, en tant que bénévoles, de bien se faire accompagner par des professionnels pour les décisions d'engagements importants.

Le Président remercie M. GEOFFROY pour la qualité et l'aide à la gestion de nos comptes depuis de nombreuses années.

## 6. Rapport du Commissaire aux comptes M. Aymeric JANET (AUREALYS)

M. JANET certifie que les comptes annuels de la FFCO, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice. Il justifie la constitution de la provision de 39 939 euros dans le cadre de la gestion des risques prudente.

Le Président remercie M. JANET pour le regard précis porté sur nos comptes et les conseils avisés apportés sur les comptes de la FFCO depuis de nombreuses années.

## 7. Rapport des vérificateurs aux comptes M. Rémi BAUDOT et M. Christophe DODIN

Rémi BAUDOT et Christophe DODIN ont procédé à la vérification des comptes, en référence au règlement financier de la fédération, par sondage, dans les différents documents comptables, à la mi-février 2019, en présence du Trésorier de la FFCO, Mathieu LEMERCIER et de la comptable, Valérie SCHVARTZ.

Au vu des éléments regardés, M. DODIN et R. BAUDOT, vérificateurs aux comptes, affirment la justesse, la bonne foi et la rigueur de la tenue des comptes et proposent à l'Assemblée Générale de donner quitus au Trésorier pour l'exercice comptable de l'activité 2019.

Après lecture de ces rapports concernant les finances, plusieurs questions ou remarques sont formulées :

- *JL.BLEIN (OC) : Suite aux problèmes qu'il y a eu sur la signature de contrat (tel que nouveau site internet avec Sevanova), est-ce que la FFCO a fait une analyse de ces difficultés et des modalités de prise de décision ?*
- Le Président, M.EDIAR, répond que le Règlement Financier, adopté en AG, cadre les décisions de dépenses et que le Comité Directeur agit toujours dans le respect de celui-ci.
- Le Trésorier, M.LEMERCIER, explique que la signature du contrat avec le prestataire Sevanova pour le nouveau site internet a été le fruit d'une longue démarche (cahier des charges établi par un professionnel, appel d'offres, analyse réfléchie des six offres reçues, puis décision du Comité Directeur) et que cette réflexion longue n'a pas ôté le risque du partenaire choisi, malgré le fait que celui-ci avait déjà travaillé pour d'autres fédérations.
- *JL.BLEIN (OC) souligne l'importance de bien réfléchir dans les prises de décision qui engage l'avenir.*
- Le Secrétaire Général, JP.STEFANINI, rappelle que la prise de décision s'est faite avec un travail préliminaire important et des débats au sein du Comité Directeur, avec le choix d'un chef de projet, D.POËDRAS, qui a beaucoup travaillé et suivi au maximum sur les sujets techniques. La leçon à en tirer est que, effectivement, sur des sujets très techniques, la confiance dans le partenaire choisi ne suffit pas.
- D.POËDRAS précise que la création de ce nouveau site a été proposée par Sevanova en deux parties : dans un premier temps, le site vitrine qui a été assez bien fait et dans un deuxième temps le site outils qui a pris très rapidement du retard car l'analyse de la complexité de la FFCO avait été très mal évaluée par le prestataire.

## 8. Votes

**VOTE n° 2 - Rapport des comptes de l'exercice clos 2018 : 187 adoptions : adopté à l'unanimité**

**VOTE n° 3 - Affectation du résultat**

« Après prise en compte du déficit de 39 939,98 € pour l'exercice clos le 31/12/2019 et d'un report à nouveau créditeur de 110 184,78 €, formant un total affectable de 70 244,80 €, il est proposé de reporter à nouveau la totalité de cette somme. » : 181 adoptions, 6 abstentions : **adopté**

**VOTE n° 4 - Election des vérificateurs aux comptes 2020**

Candidats Rémi BAUDOT et Jean-Michel LEDI : 187 voix pour : **candidats élus à l'unanimité**

## 9. Rapport d'activités du Secrétaire Général, Jean-Philippe STEFANINI

Le Secrétaire général précise la nature du rapport d'activités prévu à l'article 7.2.5 des statuts, il s'agit d'un rapport sur la gestion du Comité Directeur. Il présente ensuite à l'assemblée ce rapport d'activités (cf. PJ dossier AG).

Après lecture du rapport, aucune question n'est formulée.

## 10. Votes

**VOTE n° 5 - Rapport moral 2019 du Président : 187 adoptions : adopté à l'unanimité**

**VOTE n° 6 - Rapport sur la gestion du Comité Directeur 2019 : 177 adoptions, 10 abstentions : adopté**

## 11. Modifications des Statuts, du Règlement Intérieur, du Règlement Disciplinaire et du Règlement Financier : propositions

### • Statuts

Le Secrétaire Général présente à l'Assemblée la proposition de modifications des Statuts suivante :

- **Art. 5.6 - actuel** : Les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence. La Fédération peut, en cas de non-respect de cette obligation par une association affiliée, prononcer une sanction dans les conditions prévues par son règlement disciplinaire.

**Art. 5.6 - projet** : *Les membres adhérents des associations affiliées doivent être titulaires d'une licence. Dans les clubs uni-sport ou dans les clubs multisports dont les statuts ne prévoient pas une gestion par section selon la discipline sportive pratiquée, cette obligation s'applique à tous les membres adhérents. Dans le cas de clubs omnisports dont les statuts prévoient une gestion par section selon la discipline sportive pratiquée, cette obligation ne s'applique qu'aux seuls membres de la section course d'orientation.*

*Le Bureau Directeur de la Fédération peut, en cas de non-respect de cette obligation par une association affiliée, suspendre l'affiliation du club.*

### • Règlement Intérieur

Le Secrétaire Général présente à l'Assemblée les propositions de modifications du Règlement Intérieur suivantes :

- **Art. 2 - projet** : Conditions d'affiliation

Préalablement à toute demande d'affiliation, les associations sportives doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir leur siège social et avoir une activité **en France et sur les territoires français**,
- être constituées sous la forme d'association à but non lucratif, type loi de 1901 ou selon le droit local,
- l'association sportive doit être composée d'au moins 3 membres comprenant un président, un secrétaire et un trésorier. **Que ce soit au moment de la première affiliation ou lors des renouvellements successifs le nombre de licences dirigeant au sein de l'association ne peut pas dépasser 34% des licenciés.**
- poursuivre un objet entrant dans la définition de l'article 1er des statuts de la Fédération Française de Course d'Orientation,
- accepter de respecter les règlements fédéraux d'affiliation.

- **Art. 13 – projet : Définition**

La licence est un titre délivré par la FFCO. La prise de la licence vaut engagement de se soumettre aux règles fédérales ....

Tous les adhérents pratiquant la course d'orientation, les dirigeants des associations affiliées ainsi que tous les cadres et les « experts » (délégué, arbitres, et contrôleurs des circuits) agissant au titre des règlements sportifs fédéraux doivent être titulaires d'une licence en cours de validité.

~~Les licences annuelles sont délivrées au titre d'une des deux catégories suivantes : dirigeant ou compétition, comme définie par l'article 5 des statuts.~~

- **Art. 20.3 – projet : La licence annuelle « LOISIR SANTÉ »**

Cette licence s'adresse à toute personne inscrite dans un club.

Elle ouvre droit :

- ~~à participer aux activités non compétitives (sans classement),~~
- **à participer à des activités non compétitives. Ce sont des activités sans classement se déroulant de façon autonome ou de façon totalement séparée d'activités compétitives pouvant se dérouler simultanément lors d'une manifestation sportive.**

- à assumer dans les conditions de qualification de diplômes, d'élections ou de délégation les fonctions fédérales officielles (délégué, arbitre, comités d'organisation, animateur, entraîneur, formateur, responsable d'école d'orientation, dirigeant ou autres fonctions),
- à participer dans les conditions de diplômes aux actions de formation continue relative aux diplômes déjà obtenus,
- à recevoir le bulletin fédéral CO Mag en version numérique uniquement.

#### • **Règlement disciplinaire**

Le Secrétaire Général présente à l'Assemblée la proposition de modifications du Règlement Disciplinaire suivante :

##### ➤ **Art. 10 - projet**

Les poursuites disciplinaires sont engagées selon les modalités suivantes :

En dehors des sanctions sportives portées par les arbitres et aux jurys techniques sur le lieu même des compétitions, les poursuites disciplinaires sont engagées soit par le président de la Fédération, de sa propre initiative ou sur requête de toute personne, soit par le comité d'éthique **Conseil National d'Ethique**.

#### • **Règlement Financier**

Le Secrétaire Général présente à l'Assemblée la proposition de modifications du Règlement Financier suivante :

##### ➤ **Art. 7 - projet : Délégation de pouvoir**

###### **7.5 - Carte(s) Bancaire(s)**

Le comptable est détenteur d'une carte de crédit au nom de la FFCO. **La responsable administrative est détentrice d'une carte de crédit au nom de la FFCO.**

**Annexes : « Etat des frais de déplacement par mission » et « Etat des frais de déplacement mensuel »**

- Actuellement Nuitée (petit déjeuner inclus)

- . Paris/Ile-de-France : 80€ maxi par personne
- . Province : 65 € maxi par personne

- **projet Nuitée (petit déjeuner inclus)**

- . **Paris/Ile-de-France & villes de plus de 200 000 habitants (Marseille, Lyon, Toulouse, Nice, Nantes, Strasbourg, Montpellier, Bordeaux, Lille, Rennes) : 95€ maxi par personne**
- . **Province : 75 € maxi par personne**

Suite aux propositions de modifications explicitées par le Secrétaire Général, quelques remarques ou questions sont formulées :

- *F.LAPERGUE (NA) questionne sur le fait que la limite de 34 % pourrait gêner la création de petits clubs.*
- Le Secrétaire Général répond que l'objectif de cette règle assouplit l'ancienne.
- *M.PARZYCH (NA) soulève le problème d'une création de club : deux dirigeants issus d'un club omnisport création en cours d'année, attendre le 1<sup>er</sup> janvier pour les licences compétition, problème du règlement de la structure omnisport.*
- Le Président répond que, en cas de difficultés, le mieux est de contacter le secrétariat fédéral afin d'être aidé à la création du club.
- *M.PARZYCH souligne que le secrétariat fédéral a effectivement bien réagi et a été efficace.*
- *F.LAPERGUE (NA) soulève la question de la licence Loisir-Santé limitée au circuit jaune et de la possibilité qu'elle puisse être jusqu'au circuit violet.*
- Le Secrétaire Général répond que cette question dépend du Règlement des Compétitions et que celle-ci sera traitée dans les réponses aux questions des Ligues de cette Assemblée Générale

Après échanges les textes modifiés sont soumis au vote.

**VOTE n° 7 - Modification des Statuts (Art. 5.6) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

**VOTE n° 8 - Modification du Règlement Intérieur (Art. 13 – Définition) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

**VOTE n° 9 - Modification du Règlement Intérieur (Art. 2 – Conditions d'affiliation) : 165 pour, 19 abstentions, 3 rejets : adoptée**

**VOTE n° 10 - Modification du Règlement Disciplinaire (Art. 10) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

**VOTE n° 11 - Modification du Règlement Financier (Art. 7 et annexes) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

**Interruption de l'AG de 16h à 16h10.**

## **12. Statuts et Règlement Intérieur : proposition de modifications pour la tenue de l'AG par visioconférence**

Le Secrétaire général présente la proposition de modifications des Statuts et du Règlement Intérieur pour permettre la tenue de l'Assemblée Générale par visioconférence et harmoniser les textes des Statuts et du Règlement Intérieur à ce sujet.

### ➤ **Statuts : Art. 7.2 – Fonctionnement**

1.L'Assemblée générale se réunit au moins une fois par an dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre suivant la clôture de l'exercice financier qui s'effectue au 31 décembre de chaque année.

L'Assemblée générale par ailleurs se réunit chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant le tiers des voix.

La date est fixée par le Président ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant au moins le tiers des voix.

Elle est convoquée par le Président de la fédération dans les délais définis ci-dessous par courrier simple, courriel ou télécopie.

La convocation des membres de l'Assemblée générale est effectuée sous couvert des Ligues régionales dont ils sont issus.

L'ordre du jour est établi par le Comité directeur, ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant au moins le tiers des voix.

Cette convocation peut prévoir, qu'en cas de quorum insuffisant, une deuxième assemblée générale soit convoquée dans les délais statutaires, par le même courrier. Dans ce cas, cette deuxième assemblée générale se réunira avec le même ordre du jour que l'assemblée générale initiale.

### ***Proposition de modification :***

***Le lieu est fixé par le Président fédéral. En cas de circonstances exceptionnelles, après consultation du Comité Directeur, il peut décider de la tenue de l'assemblée générale par visioconférence.***

### ➤ **Règlement Intérieur : Art. 29 - Organisation de l'assemblée générale**

#### **Art. 29.1**

Conformément à l'article 7.2 des statuts, le ~~Comité directeur~~ Président fixe et publie la ou les dates de l'assemblée générale ~~prévues pour les élections fédérales~~ dans le respect des stipulations ci-après. Cette date correspond au jour J.

Le lieu doit être fixé au plus tard, dix semaines avant le jour de l'assemblée générale, soit J-70.

~~Dans les jours suivant la réunion du Comité directeur (au plus tard à J-35), le Président de la Fédération communique les informations aux ligues et aux membres associés en leur adressant la convocation à l'assemblée générale, à cet effet le courrier électronique est admis.~~

***La communication des informations prévues aux articles 7.2 et 14.2 (en cas de modification des statuts) peut se faire via courrier simple, courrier électronique simple ou télécopie***

***En cas de circonstances exceptionnelles, après consultation du Comité Directeur, il peut décider de la tenue de l'assemblée générale par visioconférence. Dans ce cas, chacun des participants doit pouvoir être identifié et avoir une participation effective, lors de chacun des votes. Les votes devront se faire via une plateforme sécurisée garantissant leur confidentialité et la possibilité de vote aux seuls membres définis aux articles 7.1.1 à 7.1.3 des statuts.***

#### ➤ **Art 29.2 Assemblée générale élective**

***En cas d'élections***, à J-60 au plus tard, le Comité directeur procède à la nomination de la Commission de surveillance des opérations électorales, ***J étant le jour de la tenue de l'assemblée générale.***

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération. Elles doivent être visées

par le comité départemental et la ligue d'appartenance. La date limite de dépôt des candidatures à ces différentes fonctions auprès de la Commission de surveillance des opérations électorales est fixée à J-50 au plus tard. La commission de surveillance des opérations électorales émet un avis sur la recevabilité des candidatures qui peuvent être retenus à l'élection du Comité directeur au plus tard cinq jours après la date limite de dépôt des listes de candidats (au plus tard à J-45). Dès l'arrêt des listes des candidats par le Comité directeur fédéral, ce dernier les adresse aux ligues et membres associés.

~~L'assemblée générale se tient à la date du jour J.~~

L'Assemblée générale procède à l'élection des membres du Comité directeur et des vérificateurs aux comptes dans les conditions suivantes:

- Conformément à l'article 34 du présent règlement intérieur, la commission de surveillance des opérations électorales informe le président de l'Assemblée Générale sur la situation du ~~quantum~~ **quorum**.

A la suite de la présentation du Secrétaire Général, une question est formulée :

- *JL.BLEIN (OC) propose que, dans le cadre d'une AG en visioconférence, chaque représentant puisse partager ses votes si l'occasion se présente.*

- Le Secrétaire Général répond que cette demande est bien prise en compte et sera à revoir dans le cahier des charges du prestataire choisi.

Après échanges, les textes modifiés sont soumis au vote.

**VOTE n° 12 - Modification des Statuts (Art. 7.2) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

**VOTE n° 13 - Modification du Règlement Intérieur (Art. 29.1 et 29.2) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

### **13. Statuts et Règlement Intérieur : proposition de mise à jour concernant la lutte contre le dopage**

Le Secrétaire général présente la proposition de modifications des Statuts et du Règlement Intérieur pour une mise à jour des textes concernant la lutte contre le dopage.

➤ **Statuts : Art. 5.3** - La licence ne peut être retirée à son titulaire que pour motif disciplinaire, voire exceptionnellement pour raison médicale, dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire ~~ou le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage.~~

**Art. 7.2** - ...adopter, sur proposition du Comité directeur, le règlement intérieur, le règlement disciplinaire, et le règlement financier ~~et le règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage ;~~

**Raisons de ces changements : L'ordonnance n°2018-1178 du 19 décembre 2018 relative aux mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour parfaire la transposition en droit interne des principes du Code mondial antidopage a supprimé le pouvoir dont étaient jusqu'alors investies les fédérations sportives à l'égard de leurs licenciés. Nous devons donc mettre à jour nos textes réglementaires du fait de la disparition de notre propre règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage**

➤ **Règlement Intérieur : Art. 40** - Le Président institue les commissions dont la création est prévue par les textes de loi en vigueur. Les organismes disciplinaires de première instance et d'appel, ~~et la commission de lutte contre le dopage~~ sont définis dans le règlement disciplinaire. ~~et le règlement de lutte contre le dopage.~~

**Art. 47** : Ce règlement intérieur est complété par des règlements et mémento particuliers:

- Règlement disciplinaire,
- ~~Règlement disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage,~~
- Règlement médical,
- Règlement financier,

Après échanges, les textes modifiés sont soumis au vote.

**VOTE n° 14 - Modification des Statuts (Art. 5.3 et 7.2) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

**VOTE n° 15 - Modification du Règlement Intérieur (Art. 40 et 47) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

#### 14. Règlement Intérieur : proposition de mise à jour sur l'honorabilité des dirigeants

Le Secrétaire général présente la proposition de modifications du Règlement Intérieur pour une mise à jour des textes concernant l'honorabilité des dirigeants et précise que ces propositions ont été préalablement soumises au Conseil National de l'Ethique qui a validé. Il rappelle que celles-ci font suite à une demande du Ministère des Sports de mettre en œuvre des moyens de s'assurer de l'honorabilité des membres dirigeants (bureaux des associations et membres associés) et encadrants (au contact des licenciés).

##### ➤ Règlement Intérieur : Art. 3 - Procédure d'affiliation

Art. 3.1 - Dépôt de la demande

Le dépôt du dossier de demande d'affiliation s'effectue auprès du secrétariat fédéral et comprend :

- une attestation sur l'honneur précisant que l'association sportive satisfait à la législation en vigueur,
- une copie des statuts de l'association sportive et de tout justificatif de l'existence légale de l'activité, - les formulaires fédéraux de demande d'affiliation dûment complétés, - toutes les pièces justificatives figurant dans le dossier d'affiliation.

***Afin de permettre à la Fédération de vérifier le respect par l'association des obligations d'honorabilité prévues à l'article L332-1 du Code du sport ; l'association sportive fournira pour chacun des membres du bureau leurs informations complètes d'état civil. Cette vérification se fera dans le cadre d'une démarche automatisée.***

##### ➤ Règlement Intérieur : Art.6 : Obligations des associations sportives affiliées

Toute association sportive affiliée est tenue :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours selon le barème donné dans l'annexe 1 du présent règlement,
- d'être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la FFCO et de ses organes déconcentrés, avant de renouveler son affiliation,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables. ***Dans ce cadre, afin de permettre à la Fédération de contrôler le respect par ses licenciés de l'article L212-9 du Code du Sport, elle transmettra à la Fédération la liste nominative des licenciés amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle dans le cadre des activités de l'association***
- de rendre compte annuellement ...
- d'élire les représentants des licenciés de l'association pour les organes déconcentrés
- ***d'informer la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'association sportive, et ce dans un délai de trente jours, en fournissant à la Fédération l'état civil complet du ou des nouveaux membres du bureau***

##### ➤ Règlement Intérieur : Art. 9.1 - Demande

La demande de membre associé s'effectue auprès du secrétariat fédéral.

Elle doit comporter :

- une convention dûment signée par toutes les parties,
- une attestation sur l'honneur précisant que l'organisme satisfait à la législation en vigueur,
- une copie des statuts de l'organisme s'ils existent et de tout justificatif de l'existence légale de l'activité.
- ***Afin de permettre à la Fédération de vérifier le respect par le membre associé des obligations d'honorabilité prévues à l'article L332-1 du Code du sport ; l'organisme s'il est un établissement d'activités physiques et sportives fournira pour chacun de ses dirigeants leurs informations complètes d'état civil. Cette vérification se fera dans le cadre d'une démarche automatisée.***

##### ➤ Règlement Intérieur : Art. 12 - Obligations des membres associés

Tout membre associé est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours
- d'intégrer le collège des membres associés en vue de la désignation de son ou de ses représentants aux assemblées générales
- d'informer, dans un délai d'un mois, la Fédération et ses organes déconcentrés de tout changement dans la direction ou l'administration de l'organisme, ***en fournissant s'il est un établissement d'activités physiques et sportives à la Fédération l'état civil complet du ou des nouveaux dirigeants***

- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables,
- de transmettre à la ligue d'appartenance la liste des titres de participation délivrés
- de rendre compte annuellement à la Fédération de son activité liée à la course d'orientation

➤ **Règlement Intérieur : Art. 19 - Obligations des licenciés**

Tout licencié est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation au 1er janvier de la saison sportive,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'aux statuts, règlements fédéraux nationaux et internationaux et notamment au présent règlement,
- d'avoir en toute circonstance une conduite loyale envers la Fédération, de s'interdire tout comportement de nature à porter atteinte à l'image de la course d'orientation,
- de respecter les décisions et la souveraineté de l'arbitre,
- de contribuer à la lutte contre le dopage en participant aux actions de prévention organisées ainsi qu'en se soumettant personnellement aux contrôles prévus par les lois et règlements en vigueur,
- de répondre à toute convocation fédérale pour un stage ou une sélection nationale et, dans ce dernier cas, de respecter strictement les obligations imposées aux membres des équipes de France.

***Tout licencié amené à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sera tenu de se conformer à l'article L212-9 du Code du Sport. Il devra en conséquence fournir lors de sa prise ou de son renouvellement de licence ses informations d'état civil complètes permettant à la fédération de vérifier son honorabilité dans le cadre d'une démarche automatisée.***

➤ **Règlement Intérieur : Art. 43.2 - Obligations des organes déconcentrés**

Tout organe déconcentré affilié est tenu :

- d'être à jour de sa cotisation de l'année en cours selon le barème donné dans l'annexe 1 du présent règlement,
- d'être à jour administrativement et financièrement vis-à-vis de la Fédération et de son organe déconcentré, avant de renouveler son affiliation,
- de se conformer aux lois et règlements en vigueur ainsi qu'à l'ensemble des statuts et règlements fédéraux qui lui sont applicables. Afin de permettre à la Fédération de vérifier le respect par l'organe déconcentré des obligations d'honorabilité prévues à l'article L332-1 du Code du sport ; cet organe déconcentré fournira pour chacun des membres de son bureau leurs informations complètes d'état civil. Cette vérification se fera dans le cadre d'une démarche automatisée
- ***Afin de permettre à la Fédération de contrôler le respect par ses licenciés de l'article L212-9 du Code du Sport, elle transmettra à la Fédération la liste nominative des licenciés amenés à enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou à entraîner des pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle dans le cadre des activités mises en place par l'organe déconcentré.***
- de rendre compte annuellement de son activité liée à la course d'orientation sous toutes ses formes, ....
- de mettre en œuvre, à leur échelon, les conventions nationales signées par la Fédération, adaptées aux particularités locales,
- ***d'informer la Fédération et de son organe déconcentré de tout changement dans la direction ou l'administration de l'organe déconcentré, et ce dans un délai de trente jours, en fournissant les informations complètes d'état civil des nouveaux dirigeants***
- de déclarer toutes les cartes de course d'orientation selon la procédure en vigueur.

➤ **Règlement Intérieur : Art. 26 - Conditions d'éligibilité**

Pour être candidate, la personne doit être titulaire d'une licence annuelle en cours de validité.

Elle doit joindre à son dossier une attestation sur l'honneur stipulant :

- ne pas avoir été condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ou, si elle est de nationalité étrangère, ne pas avoir été condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales. ;
- ***ne pas avoir été condamnée à une des peines mentionnées à l'article L212-9 du Code du Sport***

Suite inchangée

## **Art. 28 - Quota des voix et représentants**

Chaque ligue régionale, lors de son assemblée générale doit élire son ou ses représentants selon les conditions prévues à l'article 7.1, alinéa 2 des statuts :

Les membres associés selon les conditions prévues à l'article 7.1, alinéa 3 des statuts désigneront leur(s) représentant(s) pour leur collège. **Nul ne peut être à la fois représentant d'une ligue et des membres associés.**

A la suite de la présentation du Secrétaire Général, quelques remarques ou questions sont formulées :

- *B.DAHY (AURA) questionne sur la diffusion en cas de problème : quand le Président de club est averti, est-il prévu de mettre en copie CD et Ligue ?*
- Le Président répond que cela n'est pas possible en raison de la confidentialité à respecter.
- *D.BRET (IF) demande si le bulletin d'adhésion est incomplet et s'il y aura d'autres documents à fournir.*
- Le secrétaire Général répond, que suite à des remarques de l'ASOPE, le bulletin d'adhésion a été mis à jour avec des corrections mineures de terminologie.
- *L.TOULIER ANCIAN (AURA) remarque que toutes les structures déconcentrées sont concernées par la liste des intervenants, car il y a aussi des encadrants ligues. Il y a également des encadrants intervenant ponctuellement dans plusieurs structures.*
- Le Secrétaire Général répond qu'effectivement, chaque structure doit fournir une liste des encadrants.
- *P.DELENNE (PACA) demande si la déclaration ne se fait qu'en début d'année (en cas d'oubli ou de changement).*
- Le Secrétaire Général répond que l'on peut compléter sa liste en cours d'année, car la vérification se fera plusieurs fois par an.
- *B.DAHY (AURA) questionne par rapport à l'intervention de bénévoles.*
- Le Secrétaire Général répond que la FFCO a une obligation par rapport à ses licenciés, mais pas pour les non licenciés.
- *A.HERMET (CT) précise que si l'on a une carte professionnelle, c'est vérifié. Par contre pour les intervenants non techniques, c'est au responsable de stage ou employeur de vérifier que les personnes sont habilitées (se pose la question de demander un extrait de casier judiciaire)*
- *M.HUET (IF) indique que pour les diplômés, le fichier existe déjà, qu'il n'y aura pas de retour en dehors du FIGAIS.*
- Le Secrétaire Général précise qu'il est prévu d'expliciter les modalités pratiques de mise en œuvre de ces nouvelles obligations et d'en discuter lors de la Conférence des Présidents de Ligues.

Après échanges, les textes modifiés sont soumis au vote.

**VOTE n° 16 - Modification du Règlement Intérieur (Art. 20.3) : 187 adoptions : adoptée à l'unanimité**

**VOTE n° 18 - Modification du Règlement Intérieur (Art. 3, 6, 9.1, 12, 19, 43.2, 26 et annexe) :**  
180 adoptions, 7 abstentions : **adoptée**

## **15. Points financiers : Budgets prévisionnels 2020 et 2021**

Le Trésorier présente à l'assemblée le budget prévisionnel 2020 réactualisé et le budget prévisionnel 2021 révisé.

### **• Budget prévisionnel 2020 réactualisé**

Le Trésorier fait part à l'assemblée du fait que la présentation du budget prévisionnel 2020 dans le dossier AG (prévu en mars) est obsolète au vu des conséquences de la crise sanitaire de cette année 2020. Il présente donc un prévisionnel d'atterrissage financier 2020 réactualisé excédentaire d'environ 140 000 euros, cet excédent s'expliquant essentiellement par les actions qui n'ont pas eu lieu à cause de la situation sanitaire, par l'attitude de l'ANS très favorable pour les subventions et par l'économie du poste de chargé de communication qui n'est plus pourvu depuis le début de l'exercice

### **• Budget prévisionnel 2021 révisé**

Le trésorier présente également à l'assemblée le budget prévisionnel 2021 révisé au vu de l'excédent prévu en 2020. Celui-ci inclut deux mesures pour faciliter la reprise d'activités en faveur des clubs et licenciés : une remise de

100 % des frais d'affiliation 2021 (soit environ 73 000 euros) et une remise de 50 % sur les redevances liées aux courses inter-régionales, régionales et départementales 2021 (soit environ 20 000 euros).

A la suite de ces présentations, quelques remarques ou questions sont formulées :

- *H.QUINQUENEL (IF) demande pourquoi il n'a pas été envisagé de ristourne sur les tarifs de licences 2021.*
- Le Trésorier répond que cela serait compliqué, mais que ces aides financières en direction des clubs pourront servir à agir sur les tarifs d'adhésion.
- *O.TARDY (AURA) demande si il ne faudrait pas garder une réserve en cas de besoin d'aide pour les organisateurs qui prennent un risque financier sur les courses nationales.*
- Le Trésorier répond que la redevance est déjà calculée en fonction du nombre de participants (prise en compte du risque) et que cela serait éventuellement à voir au cas par cas.
- *P.CAPBERN (OC) demande si les ristournes aux structures devront être répercutées vers les licenciés.*
- Le Trésorier répond que la FFCO met une aide financière à disposition et aux clubs de se servir de celle-ci pour agir auprès des licenciés sur les tarifs d'inscription.
- *P.DELENNE (PACA) salue l'initiative, simple à mettre en œuvre, mais questionne sur le fait qu'il faudrait peut-être privilégier le soutien aux clubs qui ont des actions de développement.*
- Le Trésorier répond que cet aspect est déjà bien pris en compte par le PSF par l'arbitrage du subventionnement des structures.
- Le Président souligne que l'aide sera proportionnelle à la taille du club par rapport aux tarifs d'affiliation.
- *A.HERMET (CT) précise que ce ne sont pas forcément les gros clubs les plus dynamiques pour les actions de développement (quelquefois recrutement pour relais en équipe)*
- *M.PARZYCH (NA) souligne qu'il n'y a pas que le nombre de licenciés qui compte, d'autres indicateurs aussi (licences journées, zones rurales, QPV (quartier de la politique de la Ville), handicapés)*
- Le Secrétaire Général répond qu'effectivement, ce n'est pas le nombre de licenciés qui compte avec l'ANS, les financements sont liés aux actions faites par les structures.

Après échanges, le budget prévisionnel 2021, incluant les deux mesures pour faciliter la reprise de l'activité (remise totale sur les affiliations 2021 et remise de 50 % sur les redevances des courses inter-régionales, régionales et départementales 2021) est soumis au vote.

**VOTE n° 18 - Budget prévisionnel 2021** (incluant les deux mesures d'aides financières) :  
166 adoptions, 21 abstentions : **adopté**

## 16. Résolutions financières

Le Trésorier présente à l'assemblée les évolutions financières à soumettre au vote.

### • Evolution du taux de base 2022

Le Trésorier propose une augmentation du taux de base de 6,80 euros car il apparaît nécessaire dès maintenant de prendre en considération les évolutions de la fédération en termes de personnel (diminution des postes de cadres techniques et nécessité de professionnalisation et d'embauche à prévoir financièrement).

Le Président ajoute que la charge de travail est de plus en plus conséquente et au fur et à mesure des années avec la perte de personnels, on ne peut plus se reposer uniquement le bénévolat et une professionnalisation est d'ailleurs demandée par le Ministère des Sports. Il s'agit donc de préparer l'avenir de la FFCO en commençant à prévoir financièrement ces postes qui seront nécessaires.

A la suite de cette présentation, des remarques et questions sont formulées.

- *D.ANDRE (PACA) remarque que les clubs et les ligues ont perdu des licenciés en 2020 et craignent que cette perte ne se poursuive en 2021 car on a proposé moins d'activités. Il est difficile de se projeter dès maintenant pour cette augmentation en 2022 de la licence, et celle-ci suffira-t-elle à compenser la perte des licenciés ?*

- Le trésorier souligne que la réflexion engagée montre qu'il y a peu de sources nouvelles de financement. Actuellement, nous perdons moins de licenciés que d'autres fédérations, mais effectivement, la perte de licenciés va accroître notre problème pour préparer l'avenir, ce qui explique le maintien de cette augmentation du taux de base.
- *D.ANDRE (PACA) précise que c'est compliqué de maintenir la vie de la course d'orientation, de motiver les bénévoles avec les annulations d'organisations dans le contexte actuel : la dynamique est difficile avec la crainte de dégâts importants.*
- Le Secrétaire Général comprend cette position, mais remarque qu'il faut espérer que cette crise sanitaire soit derrière nous avec l'arrivée du vaccin début 2021 et qu'en sortie de confinement, notre atout d'être un sport de pleine nature devrait nous permettre de rebondir et d'avoir la possibilité de pratiquer avec des mesures sanitaires, il y a des opportunités à saisir. Il précise qu'actuellement, les mesures gouvernementales sont peu favorables au mouvement sportif, mais qu'il faut attirer l'attention vis-à-vis de celui-ci. Il est donc très important de se projeter pour 2022 et nous avons l'obligation de le faire.
- *M.PARZYCH (NA) demande comment la fédération va pouvoir engager des conseillers techniques fédéraux avec la suppression des DEJEPS et DESJEPS.*
- *MV.PALCAU (DTN) explique que l'on n'a pas la maîtrise de ces diplômes, apparus en 2008 et qu'ils viennent d'être supprimés faute de cohorte. Quant au CQP animateur de CO, s'il n'y a pas de cohorte plus importante de diplômés, nous ne pourrions pas le maintenir, c'est préoccupant.*
- Le Président souligne que le recrutement à prévoir n'est pas uniquement pour un profil de technicien, mais aussi vers d'autres compétences pour intéresser la FFCO et son développement (management, juridique...).
- *M.HUET (IF) remarque que dans les BPJEPS, des non licenciés dispensent de la CO. On essaye de maintenir le bénévolat pour maintenir l'activité et on espère que des jeunes vont se tourner vers la CO s'il n'y a plus de possibilité de sport en salle.*
- *D.ANDRE (PACA) pose la question de savoir quelle est la projection d'augmentation dans les années à venir.*
- Le Président répond que le transfert de charges qui arrive dans les fédérations est de plus en plus lourd et contraignant, avec des dossiers de plus en plus urgents : une équipe de bénévoles ne suffit plus, il faut se professionnaliser. La décision d'augmentation du taux de base est une première étape, qui devra être abondée les années suivantes : c'est une prévision d'environ ¼ de ce qui sera nécessaire pour compenser le travail administratif.
- Le Trésorier précise que cette augmentation du taux de base 2022 représente environ 5 euros par licence adulte.
- Le Secrétaire Général souligne que l'on n'a pas une vision claire aujourd'hui de ce que l'ANS pourra prendre en charge en matière d'emploi et on n'a aucune idée des modalités des propositions de subventions. Ceci étant, il est important de se donner les moyens au niveau fédéral et de commencer à les financer, car il y aura des besoins dans les années futures.
- *MV.PALCAU (DTN) précise que la Ministre des Sports s'est battue contre la réforme initialement prévue des CTS et l'ANS travaille actuellement sur une re-ventilation des CTS dans les fédérations, avec l'espoir que la diminution des CTS va stopper. Cependant, techniquement et administrativement, la charge de la DTN s'est aussi considérablement accrue.*

Après échanges, la résolution financière concernant l'augmentation du taux de base 2022 est soumise au vote.

**VOTE n° 19 - Augmentation du taux de base 2022 à 6,80 euros :**

149 adoptions, 19 abstentions, 19 rejets : **adoptée**

**17. Questions des Ligues :**

Le Secrétaire Général informe l'Assemblée que la fédération a reçu dans les délais statutaires de l'AG prévue en mars, deux questions de la Ligue Occitanie et sept questions de la Ligue Ile de France, puis dans les délais statutaires de l'AG de novembre, une question de la Ligue Occitanie, deux questions de la Ligue Bourgogne Franche Comté et quatre questions de la Ligue Nouvelle Aquitaine.

Une réponse, élaborée par le Comité Directeur, va être apportée à toutes ces questions.

• **Ligue Occitanie** (questions reçues le 9 mars 2020)

1. Aujourd'hui les courses avec classement cumulé sont considérées dans le RC comme courses en étapes, donc la redevance sera celle du groupe C1, ce qui dans la pratique empêche l'organisation de courses Régionales ou Départementales sur un week-end, soit avec une 2ème course en poursuite, soit avec classement cumulé, alors qu'il s'agit bien de CO de rayonnement Régional au maximum. Pour ne pas empêcher au niveau Ligues ces formules, qui peuvent amener de l'attractivité, la Ligue Occitanie demande à la FFCO s'il serait possible de considérer que les Courses avec seulement 2 étapes restent du Groupe D. ?

- FFCO : Travaux en cours sous la direction de Pierrick sur le sujet au niveau de la commission pedestre. Pourra être discuté prochainement avec les présidents de ligues.

2. Pour faciliter les inscriptions, l'utilisation (gratuite) du site FFCO ne pourrait-elle être étendue aux inscriptions aux CO non CN, et aux stages ?

- FFCO : Nous avons autorisé l'utilisation du site des inscriptions pour les courses non CN cet automne dans le cadre de la gestion du COVID. Nous pouvons maintenir cette possibilité pour les courses non CN en 2021 dans la configuration actuelle du site actuel. Pour les stages cela ne nous semble pas le bon

• **Ligue Ile de France** (questions reçues le 12 mars 2020)

1. Concernant les coureurs étrangers, le règlement des compétitions 2020 précise : Article X.6 - Clauses concernant les coureurs étrangers Un coureur de nationalité étrangère, titulaire d'une licence compétition FFCO admis à participer à une épreuve individuelle de Championnat de France, Interrégional ou de ligue ne pourra pas obtenir le titre de « Champion » ni, selon son classement, prétendre à une autre marche du podium. Certains clubs ont plusieurs coureurs étrangers qui résident et sont installés en France depuis plusieurs années. Ce ne sont pas des « mercenaires » recrutés uniquement pour certaines courses ou certains relais... Ces coureurs sont très bien intégrés et sont par leurs expériences des éléments moteurs pour les clubs. Il est anormal qu'ils ne puissent obtenir par leurs résultats les mêmes titres que les autres membres des clubs. Ce changement n'est pas juste et nuit au développement du club.

- FFCO : Comme en 2018, Les championnats de France 2019 ont encore donné lieu à de nombreuses interrogations sur ce sujet. Plusieurs coureurs se sont rendus compte que leurs clubs n'avaient pas fait la démarche d'homologation leur permettant de concourir pour le titre de champion de France, d'autres ne sont pas au courant de la procédure. Nous nous sommes donc interrogés sur comment faisaient les autres disciplines sportives tant en France qu'à l'étranger. De ce travail il est apparu que la majorité des disciplines (ou des pays étrangers) ne décernent le titre de champion de France qu'aux licenciés de nationalité française (ou de leur pays). Nous nous sommes alignés sur cette règle tout en précisant la nécessité d'organiser les podiums pour prendre en compte à la fois les classements scratch et les titres.

2. Où en est-on de la réciprocité des licences FFCO, FFA, FFTri... notamment pour les certificats médicaux ?

- FFCO : Nous n'avons jamais souhaité une réciprocité des licences, par contre nous nous sommes investis dans une démarche commune à la FFTri, FFA, FFN , FFCK visant à obtenir la reconnaissance des licences comme valant certificat médical. Nous avons porté conjointement cette demande lors d'une réunion avec le cabinet de la Ministre pour laquelle Joël Poulain représentait la FFCO. Nous avons rappelé cette demande lors d'une réunion de l'ensemble des fédérations au Ministère. Il nous a été répondu que ce point pourrait être traité dans une loi sur le sport qui se fait attendre.

3. Y a-t-il eu un retour d'expérience suite à l'évènement du CNE 2019 sur le plan de la sécurité ? Si oui, dans le cadre de démarche d'amélioration continue transparente, quelles conclusions et quel plan d'actions ont été formulés ? Notamment, l'analyse des risques et leur réduction ont-elles été intégrées au cahier des charges technique ? Les organisateurs de futurs événements peuvent-ils avoir accès à une base de connaissances de comptes rendus / retours d'expérience d'événements passés ?

- FFCO : Nous n'avons pas de remontée d'informations sur des problèmes de sécurité lors de la course du CNE 2019. Il y en a eu sur le CF de nuit (circulations de trains dans la zone de course non anticipée). Les retours d'expérience se

font généralement lors du séminaire des experts et peuvent donner lieu si nécessaire à des mises à jour du memento du corps arbitral.

**4. Quelles sont les raisons des modifications des règles techniques de sécurité par rapport au secours et nombre de coureurs ?**

- FFCO : Il n'y a pas eu de changement récent.

**5. Quelles sont les raisons des modifications catégorie HD10 et circuits verts ne pouvant marquer des points CN ?**

- FFCO : Nous affirmons depuis des années que ces circuits sont des circuits non compétitifs. De ce fait il nous semble logique de les exclure du classement national. Un tel traitement était prévu dans le cahier des charges du nouveau site internet. En son absence, les arbitres ont été informés de ce changement qu'ils doivent appliquer. S'ils ne le font pas, le site actuel les alerte dans le cas où le circuit est appelé Vert ou H/D 10.

**6. Quelle position de la fédération par rapport au Coronavirus et aux compétitions à venir ?**

- FFCO : Vous connaissez déjà la réponse à cette question : nous avons géré chacune des évolutions réglementaires au plus vite, travaillé à des protocoles sanitaires, partagé des expériences d'entraînement virtuel, annulé les courses quand il n'y avait pas de possibilité de les organiser ou quand les organisateurs nous le demandaient, travaillé à construire un calendrier national 2021 en cherchant à trouver un équilibre entre les demandes de report des événements 2020 annulé et les manifestations déjà attribués en 2021 qui ne pouvaient pas être reportées.

**7. Quelle est la politique de la FFCO sur les weekends de CO "urbaine" (avec ou sans classement final cumulé). Peuvent-ils conserver un niveau national ? Si oui, avec quelle garantie de la FFCO en termes de sanctuarisation du calendrier ? En gros, la FFCO souhaite-t-elle promouvoir leur développement ou bien c'est un axe qu'elle délaisse désormais ?**

- FFCO : Toute organisation faisant la promotion de notre sport est intéressante. Concernant le calendrier, l'ordre de priorité est clair : course internationale, nationale, puis régionale. Le choix des dates pour les 3 jours et CO « urbaine » est à la discrétion des ligues. A ce jour, le format course urbaine n'est pas un format reconnu par l'IOF. Sportivement, une longue urbaine n'est sportivement ni dans l'esprit de la course en forêt, ni dans l'esprit du sprint. Cependant il est clair que ces organisations font le plaisir de beaucoup d'orienteurs et une bonne promotion pour notre sport. Pour rappel la question est à l'ordre du jour de la conférence des présidents de demain matin (22/11/2020).

**Questions posées avant l'AG prévue le 21 Novembre 2020**

• **Ligue Occitanie (question reçue le 6 novembre 2020)**

1. La saison 2020 a été très écourtée pour les entraînements et les compétitions locales, et encore plus sur les rassemblements nationaux. Malgré leurs efforts, les clubs n'ont pu proposer que peu d'activités sur cette année civile, avec la période phare pour la C.O. (mars à l'été) tronquée, et une reprise d'activité contraignante et limitante. Pour la prochaine saison, une baisse des licences est à craindre. Dans les autres fédérations calées sur l'année scolaire, elle est déjà constatée dans un grand nombre de clubs. En parallèle, la FFCO va présenter des dépenses en baisse pour l'exercice 2020 (en particulier sur le haut-niveau). Ce sera aussi le cas des clubs. La FFCO est aussi à une taille critique en termes d'effectif. Dans ce contexte, il nous paraît important de mettre le maintien du nombre de licenciés comme une priorité pour 2021. En particulier, il est primordial de limiter la fuite des licenciés actuels, ceux-là même qui ont subi une saison 2020 tronquée. Bien sûr les clubs doivent y contribuer, en s'appuyant sur une tendance accrue des français à pratiquer un sport nature. Les clubs peuvent aussi baisser leur tarif d'adhésion, mais la part club dans les adhésions est en général minoritaire, et la plupart des clubs ont vu leurs ressources diminuées suite à l'annulation de leurs organisations. Pour la FFCO, nous demandons une remise exceptionnelle sur les tarifs des licences pour la saison 2021, pour les personnes déjà licenciées en 2020.

- FFCO : Des propositions vous ont été présentées sur des mesures de soutien financier vis-à-vis des clubs et vis-à-vis des licenciés pratiquants, représentant près de 11€ par licencié.

• **Ligue Bourgogne Franche-Comté** (questions reçues le 6 novembre 2020)

1. Cette année, le Règlement des compétitions FFCO a été modifié profondément en supprimant les classes B et C (plus de 18B, de 21 A et C et 40C etc.). Pourquoi ? D'après les explications, c'est pour la presse... Par ce fait, tout le monde, hommes et femmes confondus se retrouvent sur les circuits de couleur et je peux te garantir que beaucoup de licenciés ne s'y retrouvent plus et comptent ne pas reprendre leur licence.

Je pense que les concernés, prendront un Pass'O plutôt qu'une licence. Ce ne sont pas des élites, ils ne veulent pas en faire partie mais ils représentent une bonne part de nos licenciés. Ce serait logique que ces catégories B soient reconnues dans le RS. On va perdre ces licenciés et la FFCO n'a vraiment pas besoin de cela en ce moment. Et la France se retrouve encore à part des circuits internationaux.

- FFCO : Rappelons d'abord que la suppression des classes E, B et C ne concernent que les courses nationales puisque les courses régionales sont, à l'exception des championnats de ligue, organisés par circuits de couleur. L'objectif recherché est une simplification de l'organisation ainsi qu'une meilleure lisibilité pour les personnes extérieures. Les licenciés qui ne souhaitent pas s'inscrire dans le schéma des catégories d'âge ne sont pas exclus pour autant car ils se voient proposer une offre de circuits de couleur qui leur permet de choisir différents niveaux techniques et différents temps de course. Lors de la Nationale NW qui s'est déroulé fin août dans ce schéma nous n'avons eu aucune remontée d'information négative sur ce point.

2. Pourquoi la FFCO a-t-elle abandonné les diplômes de cartographes ("cartographe régional" et "cartographe national") ? Est-il prévu de les remettre en place ?

J'y ajoute la nécessité de créer le diplôme de "formateur de cartographes" comme il en existe pour les traceurs, les contrôleurs et les arbitres.

La réforme proposée ne coûte rien à la FFCO.

L'objection classique consiste à dire qu'il existe des cartographes professionnels et qu'il faut leur laisser du travail. La réalité du terrain, c'est qu'en dehors des grands événements nationaux suffisamment rémunérateurs (au-delà de 400 inscrits), le coût d'une carte réalisée par un pro' ne peut être compensé.

L'évolution de notre sport qui "sort du bois" et va vers les villes (Sprint, City race, MD urbaine) amène les clubs sur des terrains beaucoup plus faciles à cartographier par des non-professionnels et s'appuyant sur le cadastre & les photos aériennes.

- FFCO : La première question devrait être posée à ceux qui ont décidé de supprimer ces diplômes il y a plus de 20 ans. Concernant la formation à la cartographie nous avons travaillé en 2019 à la mise en place de deux formations: le premier niveau non diplômant est relatif à la cartographie de proximité (norme ISSProM) avec des formations de formateurs en cours de mise en place, le second niveau est le CQP de cartographe de course d'orientation dont la première session aura lieu à l'automne 2020

• **Ligue Nouvelle-Aquitaine** (questions reçues le 9 novembre 2020)

1. Soutien au courrier de la Ligue Occitanie concernant une demande de remise sur les licences

- FFCO : Réponse identique

2. Remise en question de licence découverte qui rend plus complexe les tarifs

- FFCO : L'offre de licence a été élargie pour donner satisfaction au plus grand nombre mais chaque club est libre de s'en saisir ou pas. Certains clubs ont connu un développement important grâce à cette licence.

3. La Licence santé-loisirs ne doit pas limiter au jaune mais au violet court, ne pénalisant pas les anciens sportifs pas accès au CN

- FFCO : Nous disposons d'une offre de quatre licences avec des droits attachés à chaque licence. A chacun de choisir la licence adaptée à sa pratique.

4. Remise en question de la règle des 66% de licences pour ne pas faire disparaître les petits clubs

- FFCO : La seule règle existant préalablement à cette AG concerne le % de licence compétition lors de la première affiliation d'un club. Nous ne comprenons donc pas la question.

• **Remarques diverses suite aux questions/réponses des Ligues :**

- *P.CAPBERN (OC) remarque que la non-mise au CN du circuit vert n'est pas claire sur le Règlement des Compétitions.*
- FFCO : Le Secrétaire Général informe que, dans ce cas, il faut être plus précis et clarifier, mais que cette information est parue dans la LOC n°106 de février.
- *D.ANDRE (PACA) propose que, pour les différentes propositions de licences, il serait intéressant de réfléchir à un tableau synthétique qui expliquerait ce que chaque licence implique.*
- N.MATTON rappelle que cette offre de licences est détaillée sur le site de la FFCO : se licencier.
- *M.PARZYCH soulève la problématique du sport-santé, avec la limitation au circuit jaune, pas assez technique pour des anciens sportifs pratiquants et du fait que cela pourrait inciter à arrêter la CO si les circuits sont trop peu intéressants.*
- Le Secrétaire Général propose que ce sujet du sport sur ordonnance et du sport-santé soit retravaillé sur la prochaine olympiade.

**18. Date à retenir**

**L'Assemblée Générale ordinaire sur l'exercice 2020 et élective pour l'Olympiade 2021/2024** est prévue le 20 mars 2021.

Le Président remercie tous les participants à cette première Assemblée Générale en visioconférence et **clôture celle-ci à 18h50.**

Le Président  
Michel EDIAR

Le Secrétaire Général  
Jean-Philippe STEFANINI

# RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Michel EDIAR, Président

Mesdames et Messieurs, chers orienteurs,

Nous voici réunis pour la 57<sup>e</sup> assemblée générale de la fédération française de course d'orientation, permettant de faire un point sur l'année écoulée, et surtout de dresser un bilan de l'olympiade qui s'achève ce jour.

Tout d'abord, je tiens à remercier la présence de nos membres d'honneur, invités et intervenants extérieurs :

- Marie-France CHARLES, Présidente d'honneur
- Edmond SCZECHENYI, Président d'honneur
- Jean-Paul TERS, Président d'honneur
- Michel CHARIAU Secrétaire général d'honneur
- David GEOFFROY, expert-comptable du cabinet SOPRECA
- Aymeric JANET, commissaire aux comptes du cabinet AUREALYS

La Fédération française de course d'orientation est déjà dans sa 51<sup>e</sup> année d'existence. Son agrément ministériel lui demande de participer à la mise en place d'actions de services publics partagés avec le ministère, et sa délégation lui permet de délivrer des titres de champion de France et d'avoir des équipes de France pour représenter notre pays à l'international. Les missions quotidiennes de la fédération concernent également la gestion de la pratique sportive, avec le calendrier sportif, le règlement des compétitions, la formation et bien d'autres actions. Bien sûr, la fédération est également garante du respect de ses différents règlements, et tout particulièrement de ceux votés et approuvés par vous-mêmes en assemblée générale. La fédération doit également veiller au civisme de ses adhérents et ne peut accepter les comportements portant atteinte à l'honneur de ses membres.

La fédération c'est également une équipe qui œuvre pour vous et l'ensemble de nos licenciés.

C'est en premier lieu nos salariées, Nathalie MATTON, notre responsable administratif, Laureen VOLTINE, notre assistante généraliste et Valérie SCHVARTZ, notre comptable générale. Je les remercie pour leur patience et leur efficacité, car il n'est pas toujours évident de travailler avec des bénévoles qui ont des horaires de disponibilité pas forcément en adéquation avec les horaires du siège.

La fédération c'est aussi son comité directeur, ses membres de commissions et les conseillers techniques sportifs placés auprès de la fédération, je les remercie tous pour leur implication et leur travail au service du développement de notre sport.

2020 aura été une année bien particulière, qui devait marquer le cinquantenaire de notre fédération, et honorer toutes celles et ceux, qui auront contribué au lancement et au développement de notre sport. Malheureusement, une crise sanitaire mondiale, arrivée brutalement dès le début l'année, aura bouleversé tous nos projets pour 2020. Projets personnels, projets familiaux et bien sur projets associatifs et sportifs. Dès le mois de février, de premières restrictions auront été décrétées par les autorités, nécessitant des actions de la part du bureau directeur. Ce sera le passage à un mode gestion de crise pour le bureau directeur, qui après sa réunion ordinaire du 5 mars, a dû organiser dans l'urgence des réunions extraordinaires les 16 et 26 mars pour analyser les nouvelles restrictions gouvernementales et les décliner sur notre sport. Un moment terrible pour les membres du bureau, car faire annuler nos compétitions et nos stages pour les différents groupes France sont des décisions difficiles, car derrière, il y a le travail de nos structures, clubs et bénévoles qui est directement impacté.

L'assemblée générale prévue en mars a dû être reportée à cause du premier confinement. Elle a été reportée sur la date de novembre qui devait correspondre à l'AG électorale pour la prochaine olympiade. Mais en novembre, les conditions sanitaires ne permettant pas une réunion en présentiel, l'AG se sera tenue en visioconférence avec un système de vote sécurisé.

L'AG électorale a elle été reportée au 20 mars 2021.

Le calendrier national 2020 aura pratiquement connu une année blanche. Hormis la nationale Nord-Ouest de CO à pied, qui a pu se dérouler fin août, la totalité des courses du groupe national a dû être annulée, et aucun titre de champion de France n'a pu être délivré dans les 3 disciplines dont nous sommes délégataires. La saison internationale a également été chamboulée avec l'annulation des différents championnats du monde et épreuves de coupe de monde, contraignant nos équipes de France à ne se retrouver que sur quelques stages. Nos entraîneurs nationaux ont toutefois gardé le contact avec nos sportifs de haut niveau tout au long de l'année, afin de maintenir leur motivation et leur niveau d'entraînement.

La crise sanitaire aura eu un impact direct sur notre nombre de licenciés, au 31 décembre, nous avons terminé avec 8888 adhérents, soit une baisse de 6,5%, nous ramenant au niveau d'il y a cinq ans et marquant la fin d'une période de croissance qui devait nous mener à notre objectif de 10 000 licenciés.

Les produits des licences représentant environ 40% et celui des redevances prélevées sur les organisations représentant environ 15% des recettes totales de la fédération, c'est 55% des produits de la fédération qui auront été impactés à la baisse par la crise sanitaire. En parallèle, beaucoup d'actions prévues au budget n'ont pu se réaliser. Aussi, au 3e trimestre, un suivi renforcé et une analyse de notre situation financière, a permis de calculer une prévision de fin d'exercice comptable qui semblait nous diriger vers un excédent significatif. Le comité directeur a souhaité affecter ce futur excédent à une mesure de soutien à la reprise de l'activité à destination des structures. A l'AG qui s'est tenue le 21 novembre en visio-conférence, il a été proposé une réactualisation du budget prévisionnel 2021 incluant une remise de 100% sur les affiliations et de 50% sur les redevances fédérales des courses nationales, régionales et départementales, représentant une aide d'environ 100 k€ pour aider à la reprise de nos activités. La clôture des comptes 2020 aura finalement dégagé un excédent de 217 k€, dont quasiment la moitié est absorbée par l'aide aux structures votées à l'AG du 21 novembre 2020.

D'un point de vue social, le poste de chargé de communication qui était ouvert avant le début de la crise sanitaire et pour lequel une phase de recrutement était en cours, a été gelé. Une réflexion a commencé pour redéfinir le besoin de la fédération, mais a été mise en sommeil avec la crise et la fin de mandature qui approchait. Il a été décidé de ne pas recourir au chômage partiel pour nos salariées du siège, la solution de télétravail ayant été privilégiée.

En 2020, le Comité National Olympique Français (CNOSF) a décidé de monter une candidature pour l'organisation des World Master Games 2025 (WMG2025) en région Ile de France, s'appuyant sur une convention entre le Comité International Olympique (CIO) et International Master Games Association (IMGA), en charge de l'organisation des WMGA qui octroie une priorité à la candidature issue de l'organisateur des Jeux Olympiques d'été de l'année précédente. Les World Master Games sont les Jeux Mondiaux des vétérans. La course d'orientation étant un sport inscrit au programme des World Master, c'était une belle opportunité de promotion pour notre sport. La partie relative à notre sport de ce dossier de candidature a été bâtie en concertation avec la ligue Ile de France, que je remercie pour son implication. Malheureusement, la candidature de la France n'a pas été retenue pour des raisons financières

2020 aura été la première année de fonctionnement du dispositif décentralisé de l'Agence Nationale du Sport pour la répartition des subventions « ex-CNDS » vers les structures. La FFCO a créé un groupe de travail composé d'un CTS référent, Rémi GARDIN, d'élus fédéraux et de représentants des ligues pour instruire les dossiers et décider de la ventilation des sommes versées aux structures. Je remercie tout particulièrement Rémi GARDIN pour son

implication et l'aide apportée au sein du groupe de travail pour aider les élus fédéraux et les représentants des ligues à mener à bien cette mission.

2020 nous aura toutefois apporté un rayon de soleil venant du bout monde, avec la naissance d'une nouvelle ligue, la ligue Calédonienne de course d'orientation, dont Alexandra DERVILLEZ, du club Atlas 9802, est présidente. Je souhaite tous mes vœux de bonheur et de développement à cette nouvelle ligue. La naissance de cette nouvelle ligue est l'aboutissement du travail accompli pendant 27 ans par Ariel LLAMBRICH, qui en 1994, y a fait la première carte du territoire « Touongo », fondé le premier club, Convergence 9801, et organisé la première course qui a accueilli une trentaine de participants. A ce jour, ce sont plus de 150 cartes qui ont été réalisées sur le territoire, majoritairement réalisées par Ariel LLAMBRICH, mais à son invitation, certains orienteurs bien connus en métropole, ont également fait de la cartographie en Nouvelle Calédonie. Il s'agit d'Etienne BOUSSER, Daniel PLOCKYN ou encore Marian COTIRTA. Aujourd'hui le territoire possède 4 clubs. La création de la ligue est une étape importante dans la structuration de notre sport. Merci Ariel pour ton investissement, tout au long de ses années, consacré au développement de notre sport sur un territoire situé à 17 000 km de Paris.

Du côté de l'International Orienteering Federation (IOF), 2020 était une année électorale. Son comité directeur, le Council, a été renouvelé pour moitié, et Vincent FREY, élu sortant, a été réélu pour un dernier mandat de 4 ans. Pour ma part, membre sortant du Ethic Panel, j'ai également été réélu pour une nouvelle période.

Nous voici désormais à la fin de l'olympiade.

En novembre 2019, j'avais annoncé lors de la conférence des Présidents de ligues, que je ne serais pas candidat pour un 3<sup>e</sup> mandat de Président de notre fédération, afin qu'un groupe de réflexion puisse se lancer et réfléchir à la préparation de la prochaine olympiade. Ce groupe de réflexion s'est lancé à l'initiative d'élus sortants, élargi ensuite avec l'apport de contributeurs externes, et a pu travailler afin de poser les bases d'un futur projet fédéral. Je les remercie pour ce travail de préparation, et souhaite succès à la future équipe qui sera élue, et qui va gérer et développer notre fédération pour cette prochaine olympiade.

Au moment de transmettre le flambeau à mon successeur, je me dois de vous présenter un bilan de ces 8 années passées à la présidence de la Fédération Française de Course d'Orientation.

Un des objectifs majeurs était de franchir la barre des 10 000 licenciés. Cet objectif n'aura malheureusement pas été atteint. Si on retire l'année 2020 qui est atypique du fait de la crise sanitaire, nous aurons quand même fait une progression de 7935 (2012) à 9463 (2019) licenciés, soit 19.3% de progression.

Le plan d'action qui avait été mis en place pour tendre vers les 10 000 licenciés, s'appuyait sur la simplification de la perception de notre sport en créant les circuits de couleur. Cette réforme avait été accompagnée de la licence sport-santé. Aujourd'hui l'offre licence a encore été complétée et ces nouvelles licences progressent chaque année. La politique « évènementielle » s'appuyait sur la relance des courses à étapes et les candidatures pour des évènements internationaux. La création du label O'France a permis de redynamiser les courses à étapes, et de donner de la visibilité aux organisateurs avec une aide importante de la fédération sur la partie communication. Concernant les évènements internationaux, de nombreux dossiers de candidatures ont été montés, avec des échecs, comme les WOC 2022 et les WMG 2025 à Paris, mais également des succès, comme une manche de coupe du monde de CO à VTT en 2016 en Alsace, les EMTBOC, WMMTBOC et les EYMTBOC organisés en 2017 à Orléans, la JEC 2019 en Ardèche.

Concernant le haut niveau, nous nous sommes attachés à maintenir nos ambitions internationales avec l'affectation des moyens correspondants qui auront permis de maintenir le rang de la France vers le Top 6 mondial. Il est à noter l'augmentation des moyens alloués au groupe France CO à VTT à compter de 2014.

La situation financière de notre fédération est saine. L'emprunt qui avait financé l'acquisition du siège est soldé depuis plusieurs années déjà et les fonds propres ont progressé permettant d'avoir une assise solide. Les budgets de ces 8 dernières années ont été très bien pilotés et je remercie tout particulièrement les deux élus, Mathieu LEMERCIER, trésorier, et Sandrine TAISSON, trésorière adjointe, aidés de notre comptable générale, Valérie

SCHVARTZ qui ont œuvré lors de ces deux olympiades. Sandrine et Mathieu n'étant pas candidats pour un nouveau mandat au sein du comité directeur fédéral, je les remercie pour leur investissement tout au long de ces années.

Pendant ces deux olympiades, j'ai pu m'appuyer sur Marie-Violaine PALCAU, notre Directrice Technique Nationale. Je salue ses valeurs d'agent d'état au service de l'intérêt collectif, et la félicite pour sa disponibilité, son engagement, et la qualité de son travail au service du développement de notre sport. Depuis quelques mois Marie-Violaine est entrée dans l'histoire de notre fédération car elle détient désormais la plus longue période d'activité en poste en tant que DTN de notre fédération. Une nouvelle fois félicitations Marie-Violaine pour ton engagement.

Pour terminer je tiens également à remercier les deux secrétaires généraux avec lesquels j'aurais collaboré. Tout d'abord Bernard MORTELLIER, de 2013 à 2017, puis Jean-Philippe STEFANINI, de 2017 à 2021.

Mesdames et Messieurs, chers orienteurs, je vous remercie pour votre soutien, et cette après midi place à la nouvelle équipe fédérale, à laquelle j'adresse par avance, tous mes vœux de succès et de réussite pour continuer à développer notre sport.

# RAPPORT SUR LA GESTION DU COMITE DIRECTEUR

Jean-Philippe STEFANINI, Secrétaire général

Mesdames, Messieurs les représentants des ligues,

C'est peu dire que dans cette année 2020 marqué par l'épidémie de COVID19, l'équipe fédérale a été sur le pont pour faire face aux difficultés.

Comme précisé dans l'article 8 de nos statuts, le Comité directeur est chargé de diriger et d'administrer la Fédération. Ses membres (21 actuellement) se sont réunis physiquement en 2020 une seule fois le 1<sup>er</sup> février. L'épidémie nous a ensuite fait basculer un fonctionnement par visioconférence le 20 juin, le 10 octobre et le 20 novembre.

Le Bureau directeur (composé de 7 membres actuellement) assure lui la gestion courante de la Fédération. Il s'est réuni en 2020 11 fois pour des réunions ordinaires (9 janvier, 31 janvier, 5 mars, 22 avril, 19 mai, 19 juin, 3 septembre, 9 octobre, 18 novembre et 9 décembre) et 3 fois de façon exceptionnelle (16 mars, 26 mars et 3 septembre) pour faire face aux conséquences de l'apparition puis de l'évolution de l'épidémie.

Comme tout au long de l'olympiade nous avons essayé de publier rapidement les comptes rendus de toutes ces réunions avec une volonté affirmée d'être transparent sur les problèmes abordés et sur les décisions prises.

Merci une nouvelle fois à Marie-Claudine PERRIN, notre secrétaire générale-adjointe qui a la charge du secrétariat de toutes ses réunions et à Joël POULAIN qui l'assiste pour celles du Comité directeur. Ce travail obscur de prise de notes et de première élaboration des comptes rendus m'est indispensable pour respecter les délais de diffusion courts auxquels nous nous sommes engagés.

En parallèle de ces réunions, le Président, le Secrétaire Général et le Directeur Technique National se réunissent une fois par mois entre chaque bureau directeur pour faire le point.

La vie quotidienne de notre fédération s'appuie au quotidien sur notre équipe de salariés et sur la Direction technique nationale. Sans ces deux équipes, rien ne serait possible et je me dois de les remercier pour l'engagement dont elles ont encore fait preuve dans cette année très particulière.

Au niveau du secrétariat administratif présent au siège de la Fédération nous avons dû mettre en place du télétravail et je voudrais remercier Laureen VOLTINE et Nathalie MATTON pour avoir poursuivi leurs missions dans ces conditions de travail très particulières. Elles ont en plus du compenser l'absence de chargé de communication dans les tâches liées à la publication de la Lettre Oclubs car nous n'avons pas procédé au remplacement du poste de chargé(e) de communication, qui nous avait quitté en décembre 2019.

Nous avons aussi disposé cette année de deux jeunes en Service Civique. Le premier (Martin FLOQUET) qui devait achever sa mission débutée en septembre 2019 sur la thématique Sport et Handicap n'a plus donné de nouvelles de lui dès le début du premier confinement malgré de nombreuses relances téléphoniques et par courriel. Le second (Jonas FOROT) a débuté sa mission mi-avril sur la thématique Sport Santé et le second confinement n'a pas permis de capitaliser sur son travail.

Du fait de l'épidémie de COVID19, nous avons dû annuler notre assemblée générale annuelle prévue fin mars 2020 ainsi que la conférence des Présidents de ligue prévue à sa suite et les reporter au 21 novembre qui aurait dû être la date de notre assemblée générale électorale pour l'olympiade 2021-2024.

Nécessité faisant loi nous avons travaillé à organiser cette assemblée générale en visioconférence en déployant un dispositif sécurisé conforme aux préconisations de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 et plus particulièrement garantissant l'intégrité et la qualité des débats et en assurant l'identification des participants et des échanges.

Cette assemblée générale ordinaire tenue le 21 novembre 2020 a été l'occasion de mettre à jour nos statuts et notre règlement intérieur pour intégrer les dispositifs que nous avons déployés en début d'année 2021 concernant le contrôle d'honorabilité des dirigeants et des encadrants. Pour éviter tout faux pas sur ce sujet sensible, nous avons fait valider au préalable par le Comité National d' Ethique le texte des articles relatifs à ce sujet.

Cette assemblée générale fut suivie le 22 novembre matin par une conférence des Présidents de Ligue tenue en visioconférence, au cours de laquelle nous avons décidé de mettre en place une réunion de partage d'expérience sur le thème de la professionnalisation. Celle-ci s'est tenue en audioconférence le 7 janvier 2021.

2020 fut aussi l'occasion de mettre en place le dispositif de distribution de la subvention ANS lié au projet fédéral aux clubs et organes déconcentrés. Grace au travail remarquable conduit par l'équipe de bénévoles en charge du sujet (Mathieu LEMERCIER, Valérie BERGER-CAPBERN, Sylvine BROUTE, Yves BOEHM, Benjamin CLEMENT-AGONI, Bernard DAHY, Joël LE COZ, Daniel POËDRAS), au support de Rémi GARDIN, au travail de vérification menée par l'équipe administrative, nous avons été parmi les premières fédérations à venir à bout du dispositif. Félicitations à eux pour l'énorme travail accompli dans des délais très courts.

Merci aussi au groupe de travail qui a contribué à élaborer nos préconisations sanitaires nous permettant de reprendre l'activité au sortir du premier confinement (Sylvie MARCHESIN, Dominique ETIENNE, Pierrick MERINO, Joël POULAIN, Thierry VERMEERSCH) autour de Catherine CHALOPIN notre médecin fédéral et de Marie-Violaine PALCAU notre Directeur Technique National.

Peu de changements ont été apportés aux autres règlements (règlement médical, règlement des compétitions).

En cette fin d'olympiade, je voudrais remercier tout le comité directeur pour le travail accompli, la qualité de nos échanges et l'implication dans la vie fédérale avec une pensée spéciale pour ceux qui ont choisi de ne pas se représenter après avoir beaucoup donné aux cours des olympiades passées.

Grand, très grand merci à eux.

# RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS STATUTAIRES ET FEDERALES

## COMMISSION MÉDICALE

Docteur Catherine CHALOPIN, Présidente

### 1°) Développement des activités médicales au sein de la FFCO

- La pandémie de la Covid19 et l'intégralité du territoire français placé en état d'urgence sanitaire dès la mi-mars 2020 ont profondément bouleversées la saison sportive 2020.
  - Après la phase de confinement et pour accompagner les phases de déconfinement à partir du 11 mai 2020, **un groupe de travail** initié par le Comité Directeur du 22/04/2020, a été mis en place. Ce groupe de travail animé par le Dr Catherine CHALOPIN a regroupé Marie-Violaine PALCAU, DTN, Sylvie MARCHESIN, Dominique ETIENNE, Pierrick MERINO, le Dr Joël POULAIN, Jean-Philippe STEPHANINI, Secrétaire Général et Thierry VERMEERSCH.
  - Les réunions se sont tenues en audioconférence et ont permis d'élaborer les **recommandations pour le plan de reprise des activités fédérales de course d'orientation**, à la fois préconisations d'ordre médical et d'ordre technique, dans le respect de toutes les différentes réglementations en vigueur.

Les textes fournis par le groupe ont été, à chaque fois, validés par le ministère des sports, diffusés à l'ensemble des licenciés et ont permis une pratique adaptée au contexte sanitaire et réglementaire de nos activités fédérales. Ces textes sont, à ce jour, toujours évolutifs. Je remercie tous les membres du groupe de travail pour leur réactivité et leur investissement.

- De nombreuses **réunions** ont été annulées ou reportées, il n'y a eu aucune réunion médicale en présence mais certaines ont pu avoir lieu en audio ou visioconférence :
  - **Séminaires sport-santé du comité sport-santé du CNOSF**, en visioconférence :
    - 16 juin 2020 : APS et Maternité et état de post partum
    - 6 octobre 2020 : Pathologies chroniques respiratoires et APS
  - **17° conférence Nationale Interfédérale CNOSF-UNMF (Union Nationale des Médecins Fédéraux)**, le 16 septembre 2020, en visioconférence
    - Commotion cérébrale
    - Suite du confinement Covid-19 pour les sportifs amateurs et les malades chroniques
    - SHN et covid-19
  - Journée de formation **AFLD** et experts des Comités d'AUT en visioconférence, 2 octobre 2020
  - Journée **CNOSF Médicosport- santé** en visioconférence, 5 novembre 2020
    - Présentation et actualisation du Médicosport-santé 2020, bilan et perspectives, démonstration de l'application Vidal pour l'aide à la prescription médicale des activités sportives.
    - Evaluation des programmes sport santé fédéraux, ex du basket
    - Suite du confinement Covid-19 pour les sportifs amateurs et les malades chroniques : présentation des résultats de l'étude PhysioCovid.
- **Mise à jour du règlement médical** :
  - Modification de l'article 12 Acceptation des règlements intérieurs fédéraux :  
En référence au Code du Sport Titre III-Chapitre II Lutte contre le dopage article L232-1 à L232-31 pour mise en conformité avec le code mondiale antidopage et AFLD

- La loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 article 101 a modifié les conditions de pratique sportive des mineurs avec la suppression de l'obligation de fournir un certificat médical spécifique pour l'obtention d'une licence sportive compétitive ou non.

3 visites médicales étant déjà obligatoires pour un enfant entre 8 et 18 ans, le législateur a estimé qu'un questionnaire de santé justifiant de ces visites médicales permettrait à l'enfant la pratique sportive en compétition ou non et à l'obtention d'une licence ou de son renouvellement.

Le code du sport Titre III article L 231-2, L231-2-1 et L 231-2-3 section 1 certificat médical a ainsi été modifié. Un décret (à paraître) doit permettre l'application de cette loi. Dès la parution de ce décret le règlement médical sera aussitôt mis à jour.

## 2°) L'encadrement sanitaire des équipes de France

La saison sportive a été profondément bouleversée par la pandémie et ses conséquences sanitaires. Il n'y a eu aucune compétition internationale et il y a eu l'annulation de nombreux stages.

Les médecins et kinésithérapeutes des équipes de France ont malgré tout répondu présents dès que quelques stages ont pu être possible pour les sportifs de haut-niveau dans le respect des règles sanitaires en vigueur, je les en remercie vivement.

- Encadrement médical et paramédical a été réalisé par :
  - 2 médecins du sport : Dr Julien PETIT, 10 j  
Dr Agnès EUDIER- LOUVEL, 4 j
  - 2 masseur-kinésithérapeutes : Jean-Frédéric GERVAIS, 22 j  
Guillaume RIBAUT, 6 j
- Ils ont réalisé 42 journées d'encadrement médical et paramédical pour 102 journées prévues :
  - 14 journées médecin : Groupe -18 en stage
  - 28 journées kinés en stage uniquement
  - Senior : 22 j de stage
  - Junior : 6 j de stage

## 3°) Le suivi médical réglementaire des sportifs de haut niveau

*(Voir le rapport 2020 du médecin coordonnateur en annexe)*

La Surveillance Médicale Règlementaire (SMR) est réalisée conformément à l'arrêté du 13 juin 2016 relatif à la surveillance médicale des sportifs de haut-niveau, Espoirs et collectifs nationaux et à la réglementation médicale FFCO

- 2 groupes de sportifs ayant un financement sur contrat de performance :
    - Le programme d'excellence sportive, les SHN (Elite, senior, relève) dont la SMR est fixée par l'arrêté,
    - Le programme d'accession au haut-niveau, les Espoirs et les SCN sportifs des collectifs nationaux, dont la SMR est fixée par la fédération.
  - Les sportifs des Groupes France, non en liste ministérielle, le groupe France -18 et le groupe France CO à VTT. La SMR est fixée par la fédération, contenu et périodicité des examens avec une prise en charge financière uniquement fédérale.
- **Bilan quantitatif** : ont ainsi été concernés 79 orienteurs de haut-niveau :
- 48 en liste ministérielle :
    - 23 SHN : 1 Elite, 3 Senior, 19 Relève
    - 8 Sportifs « collectif nationaux »
    - 17 Sportifs Espoirs
  - et 31 sportifs en Groupe France hors liste ministérielle (12 du Groupe -18, 19 du Groupe CO à VTT).

- Bilan qualitatif : excellent taux d'observance de la surveillance médicale réglementaire, 1 seul sportif du groupe national VTT-O était en retard pour ses rendez-vous de sa SMR et n'a pu rattraper ce retard sur la saison 2019-2020 en raison du confinement.

Avant la reprise sportive suite au confinement (covid-19) et sur les conseils de la commission médicale du CNOSF, une 2° visite médicale avec électrocardiogramme de repos a été demandée aux 48 sportifs de haut-niveau inscrits en liste ministérielle. Cette visite médicale a permis de faire le point sur leur état de santé post-confinement et leurs possibilités de reprise.

Aucun problème majeur, le confinement ayant été plus ou moins bien supporté par les sportifs en fonction de leur lieu de vie. A noter cependant quelques problèmes tendineux non spécifiques de la course à pied vraisemblablement secondaires à des exercices de musculation inhabituels pendant la période de confinement.

Aucun certificat médical de contre-indication temporaire aux sports n'a été délivré suite à cette surveillance médicale réglementaire.

## COMMISSION JUGES ET ARBITRES

Denis GENEVES, Président

Cette année marquée par la pandémie a fortement impacté l'activité de notre commission. En effet dans le but de faire évoluer la qualité de nos compétitions notre principale mission étant la compilation et la synthèse des rapports des experts présents sur les différentes compétitions vous comprendrez très bien qu'une seule compétition nationale ayant eu lieu il ne pouvait malheureusement en être autrement.

Toutefois la commission tient à féliciter les experts (titulaires et stagiaires) régionaux et nationaux qui ont néanmoins officié sur les quelques compétitions fédérales organisées mais aussi ceux qui ont travaillé sur la saison 2021 voir déjà sur la saison 2022, en attestent les points d'étapes que nous avons reçus. Nous aurons une pensée particulière pour ceux dont le travail amont était ficelé et qui ont vu les compétitions annulées.

La commission note un engagement fort des organisateurs qui ont accepté un report des organisations avec une grosse charge de travail supplémentaire en raison des éventuels changements d'interlocuteurs suite aux élections municipales de mars/juin.

Au cours de l'année 2020 les membres de la commission Juges et Arbitres ont participé :

- à une réunion au siège de la FFCO le 3 mars,
- au séminaire CO à VTT du 18 octobre à Fontainebleau. À la demande des responsables du séminaire Philippe POGU est intervenu dans le cadre de l'implication des experts lors d'une préparation d'une organisation.

La réunion du 3 mars a été un moment de synthèse du travail commencé sur le mémento du corps arbitral, objectif annoncé de cette année 2020. Nous avons aussi, avec la DTN, entrepris un travail sur des fiches de suivi de mission (AN, CCN, DN) et un rapport de l'organisateur.

Malheureusement, pris dans les incertitudes et les impossibilités de se rencontrer la finalisation des travaux sur le mémento du corps arbitral n'a pu se faire mais ce n'est bien-sûr que partie remise.

D'autre part les membres de la commission ont continué à assurer leurs missions d'expertise.

Au fil de l'année la commission n'a eu bien évidemment à traiter que très peu de problèmes mais a néanmoins toujours été attentive à apporter des réponses à ceux-ci quand ils se sont présentés. Concernant les retours des synthèses des expertises régionales nous comprenons que devant le peu, voire l'absence, d'activités les ligues n'ont pas jugé utile de nous les faire remonter, néanmoins afin d'assurer une continuité et que ce qui a été fait ne soit pas perdu, nous leur proposons de les inclure dans leur bilan 2021. Il en est de même sur la tenue des séminaires régionaux d'experts qui ont été annulés au même titre que la plupart des formations prévues.

Nous savons qu'il n'est pas toujours facile de rester motivé dans les conditions actuelles mais nous tenons à rappeler l'importance des séminaires régionaux pour maintenir la qualité de nos courses et surtout n'oubliez pas de nous en informer afin que nous puissions dans la mesure de nos possibilités y assister.

2021 est une année électorale avec l'arrivée d'une nouvelle équipe dirigeante et d'un nouveau projet. Les membres actuels de notre commission (Nelly DEVILLE, Bertrand PATURET, Philippe POGU, Patrick SAINT-UPERY et Denis GENEVÉS) sont partants pour poursuivre le travail entrepris sur cette nouvelle olympiade en rappelant que la composition de la commission n'est pas figée.

Remerciements au Secrétaire général de la FFCO qui, en temps réel, a toujours adressé aux clubs, CD et Ligues toutes les nouvelles mesures afin de gérer la situation de crise sanitaire.

Nous tenons également à remercier le secrétariat qui assure le suivi du retour des comptes rendus.

Au programme de l'année 2021 :

Il se fera en accord avec les priorités du nouveau CD mais nous proposerons dans un premier temps de poursuivre les travaux entrepris à savoir :

- travail sur le mémento du corps arbitral,
- synthèses des rapports d'expertises,
- participation aux séminaires de zones.

## COMMISSION FORMATION

Thierry VERMEERSCH, Président

La formation fédérale fonctionne de façon régulière depuis la refonte de 2010.

Ainsi en 2020 du fait de la crise sanitaire, 59 diplômes seulement ont été attribués. C'est beaucoup moins qu'une année normale : il y en avait eu 210 en 2019.

De nombreuses formations (formations fédérales, CQP ou séminaires) en présentiel ont du être annulées ou reportées. Dès que les conditions le permettront, la commission pourra reprendre son « rythme de croisière ».

Nous avons fini ainsi l'olympiade, mais la diminution du nombre des CTS nous obligera à revoir notre fonctionnement pour la période 2021-2024.

## COMMISSION PRATIQUES SPORTIVES

Valérie BERGER-CAPBERN, Présidente

Au vue des conditions sanitaires, l'activité de cette commission s'est principalement réalisée par Mail. Des partages d'opinions ont aussi été faits en visioconférences. Les réflexions sur une évolution du calendrier ont été perturbées par la COVID, qui a généré d'autres priorités. Les réflexions sur une évolution du CN, avec un CN sprint et un CN forêt sont toujours d'actualité et seront finalisées avec la nouvelle équipe fédérale.

### **Le règlement des compétitions a eu très peu d'évolutions notables**

#### **PARTIE « REGLEMENT ADMINISTRATIF »**

Instauration d'une règle dérogatoire générale en cas d'état d'urgence : « En cas d'état d'urgence décrété par le gouvernement ou instauré légalement, le comité directeur sera autorisé à modifier pour la durée de cet état d'urgence tout ou partie du règlement des compétitions. »

Une réorganisation des règles relatives aux droits de participation des licenciés « loisir santé » et des titulaires de titre de participation hors « Pass'Compet » qui ont été précisés dans l'article VII.1 de façon globale. Ils ne sont plus détaillés dans les règles relatives à chacune des manifestations CFMD pédestre, CFLD pédestre, CF Nuit pédestre, CO à VTT mais repris au début du règlement.

Des corrections sur l'utilisation du terme Elites qui ne s'applique désormais plus que dans le contexte des règles de l'IOF

Un alignement sur les règles de l'IOF pour les distances entre postes, l'IOF changeant parfois ses règles après la publication de notre règlement. » Pour 2020, la distance minimale entre postes est de 30 mètres mesurée en ligne droite. Pour le sprint cette distance minimale entre postes est réduite à 25 m en distance de course et à 15 m en ligne droite. Deux postes disposés sur deux éléments de même nature ne peuvent être à moins de 60 m en ligne droite. Pour le sprint cette distance est réduite à 30 m. «

Une adaptation des règles relatives à la déclaration des cartes. Nous constatons que le point bloquant dans le processus actuel est le dépôt légal qui est une obligation du diffuseur et non pas de la FFCO. La priorité fédérale est désormais l'enregistrement dans la cartothèque fédérale. Le dépôt légal reste toutefois un service offert à nos structures mais la FFCO n'en fait plus une contrainte fédérale.

Création d'une compétition supplémentaire en Course d'Orientation à Ski : Le Championnat de France de Relais mixte.

## SOUS-COMMISSION CO A PIED

Jean-Philippe STEFANINI, responsable

La sous-commission de Course d'Orientation pédestre <sup>3</sup> a vocation à proposer aux dirigeants fédéraux des idées sur le développement de la discipline en particulier en proposant des évolutions dans les domaines de l'organisation et du règlement des compétitions.

Contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas trouvé l'occasion de nous réunir sur des lieux de courses nationales.

L'arrêt de toutes les compétitions pendant les deux périodes de confinement et l'annulation de tous les championnats de France n'ont pas permis de faire remonter des difficultés d'application du Règlement des compétitions actuel. De ce fait, contrairement aux années passées il n'y a eu que très peu de propositions de modifications de celui-ci, essentiellement des corrections d'appellations (suppression du terme circuits Elites) ou de mises en forme.

Trois sujets ont fait l'objet de discussions par mail sans conduire à des propositions au Comité Directeur :

- l'inscription ou non au Classement National des courses pédestres avec un départ en masse ou en chasse,
- le traitement des courses urbaines de format non réglementaire (moyenne distance, longue distance),
- les modalités d'organisation de courses à étapes au niveau régional.

Au cours de l'olympiade qui se termine, la commission a cherché à répondre de son mieux à l'objectif politique figurant dans le projet fédéral et relatif à la simplification des modalités d'organisation des compétitions. Je voudrais remercier l'ensemble de ses membres qui au-delà de leur diversité d'opinion ont joué le jeu d'une réflexion collective sur tous les sujets abordés.

---

<sup>3</sup> Alain ANTOINE, Yannick BEAUVIR, Pierre DELENNE, Mathieu LEMERCIER, Pierrick MERINO et Simon LEROY cadre technique auprès de la Fédération

## SOUS-COMMISSION CO A VTT

Dominique ETIENNE, responsable

La sous-commission de Course d'Orientation à VTT<sup>1</sup> a un rôle moteur dans l'attractivité de la discipline, notamment auprès des jeunes. Elle propose aux dirigeants fédéraux des idées sur son développement, en particulier dans les domaines de l'organisation des compétitions et sur les règles spécifiques.

La visibilité au sein de notre fédération comme à l'extérieur, est sa priorité.

Contrairement aux années précédentes, nous n'avons pas trouvé l'occasion de nous réunir sur des lieux de courses nationales. Néanmoins l'implication de ses membres, en particulier Jean-Charles LALEVEE, a permis de motiver les organisateurs aux reports de leurs manifestations en 2021.

### **Le règlement des compétitions**

Il n'y a pas de modification dans la partie spécifique.

Dans la partie commune, les circuits élites sont supprimés au profit des circuits D21 et H21.

### **La saison 2020**

Aucune manifestation Nationale et Internationale n'ont pu se dérouler. Seulement 4 courses régionales inscrites au Classement National, ont été organisées !

Un séminaire des traceurs et des contrôleurs des circuits nationaux, s'est tenu à Fontainebleau le 18 octobre avec 10 participants.

### **La saison 2021**

Le calendrier des Championnats de France et des Nationales est complet, à noter une meilleure répartition géographique des lieux de course.

Le nombre de compétitions prévues à l'agenda fédéral est en hausse de + 10%, par rapport à 2019.

La sous-commission souhaite que le séminaire soit reconduit, avec une ½ journée supplémentaire.

La réalisation d'un flyer est prévue cette année.

---

<sup>1</sup> Nelly DEVILLE, Hélène EDIAR, Maurice AUBRY, Michel DENAIX, Alain POURRE, Jean-Charles LALEVEE, Christian PROST, François LORANG, Nicolas PINSARD et André HERMET cadre technique auprès de la Fédération

## SOUS-COMMISSION CO A SKI

Michel DENAIX, responsable par intérim

### → **Bilan de la spécialité de la dernière saison Hiver 2020**

Pas de dossier initial pour des championnats ; 1 dossier tardif de rattrapage posé par L'ADDSNA (0710AR), le dossier est validé par la fédération avec trois courses au programme ; Sprint, LD, et Relais. Quelques organisations de proximité prévues mais la majorité ont été annulées par manque de neige, Font-d'Urle dans la Drôme, Revard en Savoie, La Chavade Ardèche, Chablais Haute-Savoie.

### → **Organisation des championnats**

Suite à l'organisation de la JEC en Ardèche fin septembre 2019 et après avoir rencontré des élus et des acteurs locaux un dossier de candidature a été posé sous l'impulsion de Fanny Roche avec l'aide de la commission. La préparation a suivi son cours, mais ce fut une saison sans neige en Ardèche, avec une annulation logique de ces championnats.

### → **Universiades 2021**

En juin, la FFSU a effectué une demande de participation française aux Universiades d'Hiver 2021 en Suisse en Course d'Orientation à Ski ; Joël Poulain est mandaté pour le suivi du dossier. Après des échanges ; commission CO à Ski, FFSU, BD FFCO, DTN et étude des différents paramètres à prendre en compte il est décidé de ne pas donner suite au projet.

Points principaux de blocage :

- Comment faire les sélections avant le délai de réponse avec les noms des participants
- Coûts financiers
- Apport FFCO en termes de développement
- Etablir un programme de développement de la discipline par la commission CO à Ski

Avec les conditions sanitaires actuelles et le report des Universiades le dossier n'est pas enterré ; si les contraintes ci-dessus évoluaient favorablement le dossier pourrait ressortir.

### → **Règlement des compétitions**

Deux sujets importants ont été débattus en commission

- 1) Ajout de catégories, notamment la D/H60 et éventuellement D/H16 et D/H12. La commission est défavorable à cet ajout,
- 2) Création d'un Relais Mixte. La commission est favorable à cette création, si accord de la fédération, les modalités seront à finalisées.

### → **Projets**

Deux dossiers d'organisation pour la saison 2021, une dans le Vercors Drômois avec le VSO et une dans le Jura avec O'Jura, courses jumelées avec le Ski'O-Tour avec certaines WRE. Des pistes pour 2022, Savoie, Ardèche...

La commission considère que les licenciés FFS sont un réservoir important pour le développement de la spécialité. Elle souhaite travailler sur un rapprochement entre la FFS et la FFCO.

Pour faire face à une éventuelle participation à des épreuves internationales, il est décidé avec la DTN que les compétitions nationales organisées en France serviront de sélection, dans les catégories D/H sénior. Mise en application dès la saison 2021.

### → **Devenir de la spécialité, difficultés d'exister**

Les organisations sont fortement impactées par la météo. La spécialité ne fait pas partie des priorités de la FFCO (pas de ressources de la DTN). La promotion et la pérennité sont difficiles à assurer.

### **Composition de la sous-commission Course d'Orientation à Ski 2020**

Membres : Laurent ASTRADE, Charlotte BOUCHET, Bernard DAHY, Michel DENAIX, Christina FRITZ, Rudy GOUY, Aurore IVALDI, François JANOD, Toma PARDOEN et Joël POULAIN.

## SOUS-COMMISSION RAID ORIENTATION

Mireille SAVORNIN, responsable

En 2020 la sous-commission était composée de Mireille SAVORNIN, Christine RAUCOULES, Bruno HABERKORN/Valérie POURRE, Bernard LOYAU, André COLLOMB, Georges DELI, Jacques AMIOT , Bernard DAHY , Bruno MASONI , Bernard MORTELLIER.

Elle assure le point sur la désignation des arbitres, délégués et contrôleurs pour les épreuves de raids faisant partie de la coupe de France des raids, puis la validation des épreuves.

Suite au confinement survenu en mars 2020, le raid O'bivwak n'a pas pu se tenir. Le report est prévu en 2021 avec le même lieu et la même carte (Autrans-Méaudre en Vercors-Isère). Mi-juillet les organisateurs du Bombis décident également d'annuler l'épreuve. Le raid de la Blanche a pu être réalisé comme prévu. Il s'est bien déroulé avec 48 dossards engagés, en respectant les règles sanitaires du moment.

En Nouvelle-Calédonie, le club « Convergence » avait comme projet depuis 2019 de faire un raid au format FFCO. Ce raid s'est déroulé les 24 et 25 octobre 2020.

Voici le bilan du raid : 2 parcours, A et B avec possibilité avec/sans portage sur chaque parcours. 40 équipes inscrites. Temps des premiers : circuit A : 11h11 (cumul 2 jours) et circuit B : 09h01 (cumul 2 jours) : parcours magnifique, bivouac sur la plage dans une baie inaccessible, tracés intéressants, bonne communication préalable à la course.

La sous-commission s'est réunie fin 2020, exceptionnellement en distanciel, pour faire le point 2020 et préparer la saison 2021.

Sont prévus en 2021 :

- Raid O'Bivwak les 22 et 23 mai, Autrans Méaudre-en-Vercors
- Raid Bombis les 28 et 29 août, Foucherans
- Raid de la Blanche les 11 et 12 septembre, Vallée-de-la-Blanche

En conclusion, le confinement et l'annulation de deux raids ont plus que perturbé la saison 2020. Les deux annulations ne sont pas sans conséquences sur les budgets des clubs.

Le raid de la Blanche s'est déroulé dans de bonnes conditions et on constate le besoin des athlètes de pratiquer.

A noter la belle organisation du raid « origine » réalisé par le club de Calédonie « Convergence ».

## SOUS-COMMISSION CALENDRIER

Sylvie MARCHESIN et Benjamin CLEMENT-AGONI, responsables

La sous-commission calendrier participe, au sein de la Commission Pratiques Sportives, à l'élaboration du calendrier national.

Elle est chargée de l'étude et du suivi administratif des dossiers de candidatures pour les compétitions nationales (groupes B1 et C1) et de la désignation des experts nationaux (délégués, contrôleurs des circuits et arbitres).

En 2020, le travail de la sous-commission calendrier a été fortement impacté par la crise sanitaire qui a entraîné l'annulation de toutes les compétitions nationales de CO à pied et de CO à VTT du calendrier 2020, à l'exception des Nationales Nord-Ouest qui ont pu se dérouler les 22 et 23 août en forêt de Fontainebleau.

Suite à l'annonce du confinement du printemps, il a fallu dans un laps de temps très court reconstruire un calendrier national 2021, le report sur 2020 des compétitions annulées ne nous ayant pas paru judicieux.

À ce titre, la sous-commission calendrier a été invitée à participer aux réunions du Bureau Directeur des 26 mars et 22 avril (par visioconférence) au cours desquelles il a été décidé de :

- Prendre contact avec tous les organisateurs des compétitions du 1<sup>er</sup> semestre 2020 pour leur demander s'ils souhaitaient reporter leurs organisations en 2021.
- Prendre contact avec les organisateurs des compétitions qui avaient déjà été validées au calendrier 2021 pour leur demander s'ils acceptaient de reporter leurs organisations en 2022.
- Prendre contact avec les experts désignés en 2020 pour leur demander s'ils acceptaient de reporter leurs missions en 2021.

Après quelques ajustements, le nouveau calendrier 2021 a été adopté par vote électronique du Comité Directeur le 23 avril.

Nous tenons à remercier les organisateurs des compétitions qui ont dû être annulées en 2020 pour les échanges constructifs que nous avons pu avoir avec eux, et nous espérons que la situation sanitaire permettra que toutes ces compétitions puissent se dérouler normalement en 2021.

## CLASSEMENT NATIONAL

Thierry VERMEERSCH

Outre la gestion courante du CN (aide aux arbitres et gecmen, correction des erreurs constatées, réponses aux questions des licenciés), nous avons dû mettre en place des adaptations pour gérer la période sans course CN (16 mars – 15 août).

Un groupe de travail (Jean-Charles Lalevée pour la sous-commission CO à VTT, Pierrick Merino (pour la sous-commission pédestre) et moi-même avons préconisé le « gel » de cette période.

De ce fait, les coureurs n'ont pas perdu leurs points antérieurs pendant ce laps de temps et ont toujours gardé « 12 mois de course utiles ».

Ceci a permis trop de difficulté la reprise de l'évolution du CN dès fin août.

Avec la 2<sup>ème</sup> période de la crise sanitaire depuis début novembre 2020, se pose de nouveau le problème de la gestion d'une période sans course (même si les conséquences sont pour l'instant mesurées car décembre et janvier sont des mois creux).

## COMMISSION ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Jean-Philippe STEFANINI, Président

Cette commission <sup>4</sup> a vocation à faire des propositions aux dirigeants fédéraux dans le domaine de la cartographie et des équipements sportifs.

L'année 2020 a essentiellement été consacré à :

- La définition du contenu de la formation Cartographie de proximité et la planification des premières sessions de formation des formateurs régionaux en relation étroite avec la Direction technique Nationale et la commission Formation.
- La définition du contenu du Certificat de Qualification professionnelle Cartographe de cartes de Course d'Orientations et la mise en place de la première session de formation en relation étroite avec la Direction technique Nationale et la commission Formation.
- Un aménagement de la procédure de déclaration de carte avec la séparation entre l'enregistrement dans la cartotheque fédérale qui en cas de non réalisation pourra conduire à des pénalités financières et la déclaration à la BNF pour laquelle la Fédération continuera à proposer ses services mais dont la responsabilité incombe désormais au seul diffuseur.

Nous avons également convenu avec la Direction Technique Nationale de l'implication de notre commission dans l'analyse des cartographies utilisées lors des événements nationaux, analyse présentée généralement au séminaire annuel des experts. L'annulation de la quasi-totalité de la saison sportive puis du séminaire ne nous a pas permis de mettre en œuvre cette décision.

Le bilan de l'Olympiade pour notre commission est mitigé. Le travail effectué a certes permis d'atteindre quasiment tous les objectifs fixés concernant la cartographie au chapitre 3 du projet fédéral 2017-2020 :

- Contribution à une meilleure qualité via la promotion et la diffusion large des évolutions des spécifications cartographiques (ISOM 2017, ISSprOM, ISSkiOM, Recommandations concernant les cartes de proximité).
- Formation à la cartographie de base.
- Mise en œuvre du CQP Cartographes de cartes de course d'orientation.

Nous n'avons par contre pas véritablement progressé sur la reconnaissance de la carte de course d'orientation comme équipement sportif.

Je voudrais pour finir remercier les membres de la commission pour leur implication tout au long de cette olympiade avec une mention particulière pour Daniel ROLLET qui a mené à bien une mise à jour complète des fichiers légende pour les différentes spécifications cartographiques, fichiers disponibles sur le site internet dans la partie cartographie (Accueil/ Espace Licencié/Cartographie : <http://www.ffcorientation.fr/licencie/cartographie/>) en bas de page.

<sup>4</sup> Bernard DAHY, Yann MAREIGNER, Daniel ROLLET, Jean-Philippe STEFANINI

## COMMISSION HAUT NIVEAU

Thierry VERMEERSCH, Président

Même s'il y a un élu du Comité directeur responsable du Haut-Niveau, il n'existe pas vraiment de commission au sens classique : la politique HN est pilotée par la Directrice Technique Nationale (DTN) que le ministère a placé à nos côtés et les grands axes – financiers entre autres – relèvent de décisions du Comité directeur ou d'orientation ministérielle.

Cette année a été très particulière suite à la crise sanitaire : nous n'avons pas arrêté de recevoir de l'IOF des annonces de reports ou d'annulations, de sondages sur une éventuelle participation de l'équipe de France selon les conditions sanitaires du moment...

Au final, toutes les grandes épreuves internationales de 2020 ont été annulées.

Par ailleurs depuis le début de l'olympiade, le ministère a, au fil des années, concentré ses subventions sur un nombre de plus en plus limité de sportifs (listes ministérielles Elites, Seniors ou Relève). Ceux-ci sont ainsi mieux aidés. Les autres sportifs (dont les plus jeunes et les orienteurs à VTT) ne peuvent compter que sur les aides de la fédération ; l'essentiel des frais est malheureusement à leur charge.

Pour la CO à pied, l'année 2020 aurait du être la première année où alternent Championnat du monde (urbain) / Championnat d'Europe (forêt) les années paires et le contraire les années impaires. Ceci est reporté à 2021. C'est le début d'un nouveau cycle qui ne peut qu'influer notre politique HN pour la prochaine olympiade.

## COMMISSION COMMUNICATION

Michel EDIAR, Président

### Organisation de la commission :

- CO'Mag :
  - Coordinatrice : Chantal BURBAUD
  - Comité de pilotage : Marie-Claudine PERRIN, Yves BOEHM, Sylvine BROUTÉ
- Futur site internet :
  - Chef de projet : Daniel POËDRAS

Voici les éléments significatifs de l'année 2020 :

- ✓ Litige avec la société SEVANOVA en charge du développement de nos sites métier et site internet :
  - Notre nouvel outil qui aurait dû entrer en service le 1<sup>er</sup> septembre 2019 subit un retard important à cause d'un litige technique et financier avec le prestataire. Malgré des tentatives de dialogue il n'a pas été possible de trouver une solution amiable conduisant la fédération à défendre ses intérêts par voie judiciaire. Le projet est donc gelé en attendant la résolution du contrat et certainement la relance d'un nouvel appel d'offres.
- ✓ Absence de chargé de communication :
  - Après plusieurs mois d'arrêt de travail, notre chargée de communication nous avait sollicités en vue d'une rupture conventionnelle. Celle-ci a été acceptée à l'issue des délais légaux de rétractation des deux parties. Le poste est resté vacant depuis la mi-2019. Une procédure de recrutement avait été initiée mais elle a été suspendue avec la crise sanitaire.
  - L'année 2020 ayant été marquée par la crise sanitaire, l'activité communication a été maintenue à l'aide de bénévoles et avec l'appui de prestataires externes.

Malgré cette année difficile, la fédération a permis :

- ✓ D'éditer 3 numéros du magazine fédéral CO'Mag, un grand merci à Chantal BURBAUD pour la coordination de notre revue dédiée à la course d'orientation et à son comité de pilotage.
  - A noter la sortie d'un numéro « hors-série » à l'occasion des 50 ans de la fédération avec un rédacteur en chef « invité » pour cette occasion en la personne de Daniel GAULUPEAU que nous remercions.
  - Également un grand remerciement à tous les contributeurs de CO'Mag qui nous transmettent leurs articles et qui permettent ainsi au magazine d'exister.
- ✓ D'éditer 2 numéros du BLE (Bulletin de Liaison des Experts), destinés à l'ensemble des experts exerçant sur les diverses épreuves et disciplines de course d'orientation de la fédération.
- ✓ D'éditer 5 « Lettre O'clubs » abordant diverses thématiques telles que la vie fédérale, les jeunes, les pratiques sportives ou la formation).
- ✓ De poursuivre la présence de la FFCO sur les réseaux sociaux à travers essentiellement ses comptes Facebook.
- ✓ De soutenir la réalisation de vidéos thématiques créées par Jonas FOROT, préparateur physique au Pôle France de Course d'orientation. Ces vidéos ayant ensuite été relayées par les comptes Facebook de la FFCO.

## COMMISSION ÉVÉNEMENTIEL

Hélène EDIAR, Présidente

Malheureusement, le IX Championnat méditerranéen, prévu en avril 2020, n'a pu avoir lieu à cause de la pandémie.

Un grand merci à Corrèze CO d'avoir préparé cet événement.

### **World Master Games 2025**

Une convention lie le Comité International Olympique et l'International Master Games, fédération internationale en charge de l'organisation des Jeux mondiaux des vétérans. Cette convention donne une priorité à l'organisateur des jeux olympiques d'été pour organiser les World Master Games dans l'année qui suit les Jeux Olympiques.

Le Comité National Olympique Sportif Français a donc travaillé sur un dossier de candidature pour cet événement, dont la course d'orientation est une discipline obligatoire.

Nous remercions la Ligue Ile-de-France pour son aide apportée dans le montage du dossier.

Malheureusement pour des raisons financières c'est la candidature de Taipei à Taiwan qui a été retenue.

# COMMISSION JEUNES ET DEVELOPPEMENT

Valérie BERGER-CAPBERN, Présidente

## 1 – RAPPORT D'ACTIVITE

### 1.1 – rappel objectif et cadre du projet fédéral

L'objectif de la commission est tout simplement d'augmenter le nombre de pratiquants/licenciés et d'améliorer leur pratique.

Cadre du projet de l'olympiade envers les jeunes :

- Mettre en place une stratégie de recrutement des plus jeunes (8 à 11 ans).
- Développer et structurer les écoles de CO et en améliorer les critères et le contrôle de labellisation.
- Aider la formation des animateurs, en particulier les jeunes, et mutualiser les pratiques des écoles de CO.
- Pérenniser le passage des balises.
- Pérenniser le challenge national des écoles de CO.
- Pérenniser les séjours O'camp.
- Favoriser la mise en place de conventions entre clubs et établissements scolaires.
- Favoriser les RDE.

**L'année 2020, fortement impactée par le COVID, a mis à mal l'objectif fédéral.**

### 1.2 – Le passage de balises

L'action de la commission dans ce domaine est de fournir le questionnaire et de faire un soutien technique si nécessaire auprès des présidents de ligues et des moniteurs référents pour la partie administrative du passage de balise. La commission gère aussi les demandes de balises orange et violette dont l'obtention se fait sur la réalisation de 3 courses au CN.

**Nous n'avons eu sur 2020 qu'un passage de balise, entre les 2 périodes de confinement. Nous avons par contre attribués un nombre conséquent de balises oranges et violettes. Nous sommes prêt pour 2021, avec de beaux questionnaires réalisés bénévolement par Jean Louis Blein (Occitanie) et Monique Thiebault (Nouvelle Aquitaine).**

Tableau de progression :

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de balises passées	73	160	137	330	379	454	616	467	570	494	925*	145

(\*) : Chiffres de 925 important car il prend en compte un rattrapage en base de balises obtenues en 2018.

**A fin 2019, environ 1150 jeunes licenciés sont détenteurs d'une balise verte à violette. A cause du COVID, nous sommes à fin 2020 à 944 jeunes licenciés détenteurs d'une balise verte à violette sur 3047 jeunes licenciés.**

### 1.3 - Les écoles de CO

Le nombre d'écoles de CO déclarées est stable. Certaines écoles n'atteignent pas la taille critique pour assurer leur pérennisation. **Suite au COVID, certains clubs n'ont pas refait les déclarations, le nombre de jeunes avec balises et avec CN est en baisse. Il n'y aura pas de « dégradation de labellisation » pour 2020, et nous incitons fortement les clubs à continuer à faire des entrainements, en espérant que fin 2021, nous aurons repris notre mode de fonctionnement nominal.**

ANNEES	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre d'écoles de CO	43	65	80	86	83	83	86	90	94	94	95	90

Les participations aux compétitions (en particulier les relais), aux RDE, aux passages de balises, aux challenges des écoles, aux stages sont à privilégier pour motiver nos jeunes.

Nous avons un objectif sur la visibilité de notre action commune vis-à-vis des scolaires. Cela doit se traduire par une convention. **Sur 2019, le nombre de conventions déclarées dans les dossiers de déclaration d'écoles de CO est de 65. Sur 2020 elle est de 54 (baisse du sans doute au COVID)**

**Pour aider les encadrants, nous avons mis à disposition sur le site un nouvel outil d'évaluation des compétences fin 2019 : le suivi personnel. La COVID ne nous a pas permis d'avoir un retour pertinent sur son utilisation, mais nous avons quand même fait un sondage auprès des clubs sur le sujet, ainsi que sur l'intérêt de mutualiser des simulations avec carte.**

#### 1.4 - O'camp

**L'édition 2020 du O'camp n'a pas pu avoir lieu à la Chapelle-en-Vercors dans la Drôme, du fait de la COVID.**

#### 1.5 - RDE

Ces regroupements, créés par la fédération, ont pour objectifs de développer l'offre d'entraînement des jeunes en région, d'impliquer les acteurs locaux dans la politique sportive de la FFCO et de développer les relations entre la DTN et les entraîneurs locaux.

Les acteurs locaux s'investissent toujours autant sur la logistique, la conception et l'organisation technique des situations d'entraînement. Nous les en remercions.

**Les RDE ont eu aussi été touchés par la COVID sur 2020 (que 4 prévus dont 1 annulé).**

**La FFCO maintient une aide de 10 Euro par jeunes à chaque RDE, pour l'organisateur, à répercuter sur le prix d'inscription qui prend en compte l'hébergement.**

#### 1.6 - Le challenge national des écoles de CO

L'aide de la FFCO est maintenu à 1 000 Euros par zone, plus une aide de 15 Euros par jeunes participants. A titre expérimental, il est autorisé de faire un challenge par ligue sur demande de la ligue à la fédération. L'objectif est de faire des déplacements moins longs, tout en gardant la dynamique du challenge. Dans le cas de deux challenges dans la même zone, l'aide sera de 2 fois 1 000 Euros.

ANNEES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Nombre de challenges	3	3	2	3	3	2	0
Nombre de jeunes en tout	234	245	149	219	188	100	0

**Du fait de la COVID, aucun challenge des écoles de CO n'a pu être organisé.**

#### 1.7 - Communication

Nous avons fait 2 réunions Skype de la commission (Yves Boehm sur les écoles de CO, Eléa Blanc-Tranchant sur O'camp, Chantal Burbaud sur CO'mag, Dominique Etienne pour le challenge national des écoles de CO, Sylvine Brouté, Thierry Vermeersch sur RDE, Nicolas Hayer site, Rémi Gardin pour la DTN et Valérie Berger passage de balise).

L'opération WOD a été soutenue par la FFCO avec subvention et attribution de 6 récompenses sous forme de bon d'achats matériel à Orient Sport. Le nombre de jeunes participants au WOD 2017 en France a été de 3362 (1765 en 2016). En 2018 il y a eu 7384 participants avec 349 052 participants à travers le monde. Pour la 4ème édition WOD 2019 en France sur les 57 événements de CO mis en place pour l'occasion par les clubs ou les écoles il y a eu 5369 participants et 398 712 participants à travers le monde.

**Du fait de la COVID, le WOD n'a pas eu lieu en 2020.**

#### 1.8 - Conventions

La convention avec l'UNSS a été signée pour l'olympiade en 2017.

La convention UGSEL a été revalides en 2019.

La convention FFSU a été renouvelée en 2018.

**La convention USEP n'a pas été renouvelée, malgré des relances de la FFCO.**

Point sur le retour sur le nombre de licences UNSS qui ont basculées licences « normales » après la première année :

- 2/3 de renouvellement en 2017,
- 1/2 en 2018,
- 58 % en 2019 (37 sur 64),
- **45 % en 2020 (58/129) à noter que si on enlève 1 club (32 sur 83) on est à 57 %**

### **1.9 - Promotion de la formation des jeunes**

La FFCO a décidé en 2018 de récompenser les jeunes diplômés « animateur » ou « traceur » (support PC métal personnalisé FFCO). L'opération a été renouvelée en 2019 (12 jeunes concernés sur 9 clubs différents), **et en 2020 (sur la promo 2019 : 9 jeunes sur 7 clubs).**

**Attention, les jeunes ne peuvent faire valoir leur diplôme qu'à leurs 16 ans révolus.**

### **1.10 - Axe développement de manière plus générale**

La fédération compte principalement aider au développement en partageant les informations utiles et en favorisant le retour d'expériences positives.

C'est ce qui avait été réalisé lors de la réunion des présidents de ligues en 2019, sur 2 jours (hébergement assuré par la fédération).

Les échanges, très prometteurs devaient se poursuivre sur 2020. Aucune réunion n'a pu être réalisée en présentiel. Cependant, le fonctionnement en visio conférence a permis de poursuivre les échanges. Un espace commun de partage est en cours de mise en place avec les présidents de ligues.

## **2 - PROJETS POUR 2021 – nouvelle olympiade**

### **2.1 - passage des balises**

A relancer si possible. Les questionnaires sont prêts.

### **2.2 – Ecoles de CO**

L'objectif est toujours de les multiplier.

### **2.3 - O'camp**

Si c'est possible, l'édition 2021 sera dans le Vercors, les réservations sont déjà faites.

Capacité cette année de 24 jeunes pour 4 encadrants.

Les dates sont du 15 juillet au 1<sup>er</sup> août pour les 11-13 ans et du 1<sup>er</sup> au 8 août pour les 14-16 ans.

Nous cherchons un nouveau directeur pour 2022, si la formule est conservée.

### **2.4 - RDE**

Pas de changement prévu à court terme, mais il faudra prévoir une adaptation sur la prochaine olympiade pour s'adapter aux contextes différents des zones, tant au niveau territoire qu'au niveau densité de jeunes.

### **2.5 - Challenge national des écoles de CO**

Nous envisageons d'imposer une date d'organisation d'évènement uniquement pour les jeunes jusqu'à jaune, fixé le week-end des WOD (type challenge ou pas). Une épreuve nationale pourrait renaître à l'occasion d'une évolution du calendrier national.

### **2.6 - Communication**

**L'objectif WOD est toujours d'actualité pour 2021 (19 au 25 mai).** La FFCO poursuivra ses efforts de communication sur le WOD. Des récompenses seront à nouveau distribués à nos organismes affiliés participants (6 bons de 200 Euros en matériel de CO).

**La plaquette sur la CO à VTT pour les jeunes, est reportée sur 2021.**

### **2.7 - Conventions**

Pas de changement notable. Nous invitons les clubs à utiliser les canevas de convention avec les établissements scolaires proposés sur le site fédérale.

## CLUB FRANCE

Joël POULAIN, responsable

Notre Fédération a fêté son cinquantième anniversaire en 2020.

Sous l'impulsion du Club France FFCO, le numéro spécial 142 de CO'Mag, publié en mars 2020, était consacré à l'historique de ce demi-siècle.

Rédigé de main de maître par Daniel GAULUPEAU, réalisé par Chantal BURBAUD et OSKARPRESS, il a réuni les riches contributions de celles et ceux qui ont pris part à son développement, avec des hommages à ceux qui nous ont quitté.

Sa distribution a pu être réalisée en tout début du confinement en mars 2020.

Du fait de la pandémie de SARS-Cov2, il s'agit du seul événement organisé par la FFCO pour marquer son jubilé.

## COMMISSION MIXTE NATIONALE FFSU-FFCO

Joël POULAIN, représentant FFCO

Toutes les compétitions Nationales et Internationales Universitaires 2020 ont été annulées du fait de l'expansion de la pandémie de SARS-Cov2.

2 réunions en visio-conférence ont permis de coordonner nos actions inter-fédérales :

- le 12 Juin 2020

Aménagement de la reprise des entraînements pour l'année 2020-2021.

CFU de CO programmés les 29-30 Mai 2021, sur l'académie de Strasbourg, qualificatifs aux CE 2022.

EUSA games Reportés à Belgrade du 14 au 27 juillet 2021.

CFU de CO de Mai 2022 sur l'académie de Nancy.

Proposition d'envoi d'une sélection FFCO en CO à ski à l'Universiade d'hiver 2021 de Lucerne (Suisse).

Souhait d'actions de promotion associées aux CFU.

- le 7 Octobre 2020

Renouvellement de la commission mixte : pour la FFCO, Dominique BRET succède à Hélier WIBART.

Simon LEROY sera l'interlocuteur technique des organisateurs de CFU 2021 (sur Strasbourg).

CMU 2022 de CO pédestres en Suisse.

La FFCO ne promeut pas le développement de la CO à skis à l'international car elle est trop peu pratiquée par les clubs.

Un groupe CMN CO par « sharepoint » est créé.

## COMMISSION MIXTE NATIONALE UNSS-FFCO

Thierry VERMEERSCH, représentant FFCO

De nombreuses réunions par visioconférence ont permis de coordonner les actions de l'UNSS :

- au printemps pour malheureusement annuler peu à peu toutes les compétitions scolaires,
- à l'automne pour s'adapter aux circonstances en remplacement les championnats de France UNSS par un trophée des AS (Associations sportives),
- à l'hiver pour préparer la présente de la CO aux Gymnasiade 2022 en Normandie.

De plus en juin (côté professeurs d'EPS) et en septembre (représentants FFCO), la CMN a été en partie renouvelé dans l'optique de la nouvelle olympiade.

# RELATIONS INTERNATIONALES

## COUNCIL IOF

Vincent FREY, member

Dans le cadre de mes fonctions au sein du Council de l'IOF, j'ai participé à 7 réunions en 2020 :

- 10-12 janvier à Francfort, Allemagne (réunion avec l'ensemble des commissions)
- Réunions en visioconférence :
  - 3-4 avril
  - 12 juin
  - 9 juillet
  - 31 juillet
  - 25 septembre
  - 20 novembre

Une grande partie de ces réunions a été consacrée à la gestion de la saison internationale avec la crise sanitaire, à la préparation des années suivantes et à l'étude des différents scénarios de sortie de crise.

## IOF MAP COMMISSION (cartographie)

Jean-Philippe STEFANINI, membre

La commission cartographique de l'IOF s'est réunie formellement deux fois en 2020, une fois physiquement les 10 et 11 Janvier à Francfort et une fois en vidéoconférence le 22 juillet physiquement en cette année 2020.

J'ai assisté à ses deux réunions en en assurant le secrétariat. Les comptes rendus complets de ces réunions sont disponibles sur le site de l'IOF <https://orienteering.sport/iof/mapping/map-commission/>.

Le travail de l'année 2020 a essentiellement été consacré à la révision de la spécification cartographique de la course d'orientation à VTT et à la finalisation de l'annexe aux spécifications relative aux couleurs.

Concernant la mise à jour de la spécification internationale des cartes de course d'orientation à VTT (ISMtbOM) qui devrait inclure des nouveaux symboles pour le sprint et pour les zones de végétation autorisées à la pratique cyclable, des propositions ont été faites à la commission MTBO de l'IOF qui en fin d'année 2020 a souhaité reprendre la main complètement sur la finalisation du projet.

La conférence cartographique internationale ICOM a eu lieu de façon virtuelle le 8 Juillet 2020.

Parmi les sujets évoqués la cartographie par drone, la cartographie des structures multinationales, les procédures d'impression laser.

L'ensemble des présentations est également disponible en ligne

<https://orienteering.sport/iof/mapping/international-conference-on-orienteering-mapping/>

## IOF ETHIC PANEL

Michel EDIAR, member

Lors de l'assemblée générale de l'IOF qui s'est tenue à Strömstad (Suède) en 2016, il a été décidé d'établir un code d'éthique de l'IOF, accompagné d'un comité d'éthique indépendant. Le comité d'éthique indépendant devant être élu lors de l'assemblée générale de 2018 à Prague (République Tchèque). Pour la période transitoire le Council a créé une commission d'éthique temporaire ayant les mêmes attributions que le futur comité d'éthique.

### Les missions

- Respect des règles d'éthique
- Surveillance des conflits d'intérêts potentiels
- Instruction en cas de violations du code d'éthique
- Propositions d'amélioration continue des différents règlements d'un point de vue éthique

L'AG IOF du 6 octobre 2018 a élu les personnes suivantes au « IOF Ethis Panel » :

- Kirre PALMI (Finlande)
- Anna SAMELIUS (Suède)
- Robert DREDGE (Grande Bretagne)
- Michel EDIAR (France)
- Eric SAINTTROND (Suisse)

L'AG IOF du 10 juillet 2020 a élu les personnes suivantes au « IOF Ethis Panel » pour la période 2020-2022:

- Kirre PALMI (Finlande)
- Leanne KIM O LEARY (Nouvelle Zélande)
- Robert DREDGE (Grande Bretagne)
- Michel EDIAR (France)
- Eric SAINTTROND (Suisse)

### Activités

Plusieurs réunions tenues en visioconférences avec pour objet :

- Premier trimestre : traitement des deux cas de violation du code de l'éthique détaillées plus bas
- Deuxième trimestre : Réflexions et projets de réorganisation des missions du Ethis Panel suite à l'AG de l'IOF du 10/07/2020.

Infractions présumées soumises au Ethis Panel en 2020 :

- ✓ CISM 2019 : championnat du monde militaire de CO en Chine
  - Enquête sur une présomption de triche organisée
    - Conclusion d'enquête et de sanction publiée le 2 mars 2020
- ✓ Coupe du monde 2019 en Chine
  - Enquête sur une présomption de triche organisée
    - Conclusion d'enquête et de sanction publiée le 2 mars 2020

# CONFÉDÉRATION DES PAYS MÉDITERRANÉENS DE COURSE D'ORIENTATION (COMOF)

Hélène EDIAR, Vice-présidente



## Missions du COMOF

- Assurer la promotion et le développement de la course d'orientation dans les pays du bassin Méditerranéen.
- Augmenter le nombre de pays membres (13 actuellement).
- Faire du lobbying en vue de réintroduire la course d'orientation dans le programme des Jeux Méditerranéen, afin d'appuyer les actions en cours auprès du comité international olympique dans le but de rendre la course d'orientation sport olympique.
- Gérer le calendrier du championnat du COMOF.

## Actions 2020

- Le 1<sup>er</sup> camp d'entraînement jeune prévu les 12 au 17 novembre 2019 à Tlemcen en Algérie s'est finalement déroulé du 21 au 26 Janvier 2020.
- Le bureau du COMOF s'est réuni une fois en 2020 le 6 août en visioconférence.
- L'assemblée générale s'est tenue le 12 novembre en visioconférence.
- Préparation des 10 ans du COMOF.

## Projets 2021

- Poursuite du travail de lobbying auprès du comité d'organisation des Jeux Méditerranéens, afin que la Course d'orientation soit intégrée en tant que sport de démonstration au programme des Jeux méditerranéens de 2022 en Algérie, à Oran puis au programme officiel des Jeux Méditerranéens en 2025.
- Organisation des championnats méditerranéens en course d'orientation.
- Développer les formations et séminaires.

## Bureau du COMOF

- Présidente : Zoran MILOVANOVIC (SRB)
- Vice-président : Hélène EDIAR (FRA)
- Vice-Président : José-Angel NIETO POBLET (ESP)
- Secrétaire général : Sarah Nazih Hilal (LEB)
- Membre : Daniele Guardini (ITA)
- Membre : Raul Ferra (ESP)
- Membre : Dudu Erol (TUR)
- Membre : Marco Tomasini (MLT)

# DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

## RAPPORT D'ACTIVITES 2020 et BILAN de L'OLYMPIADE

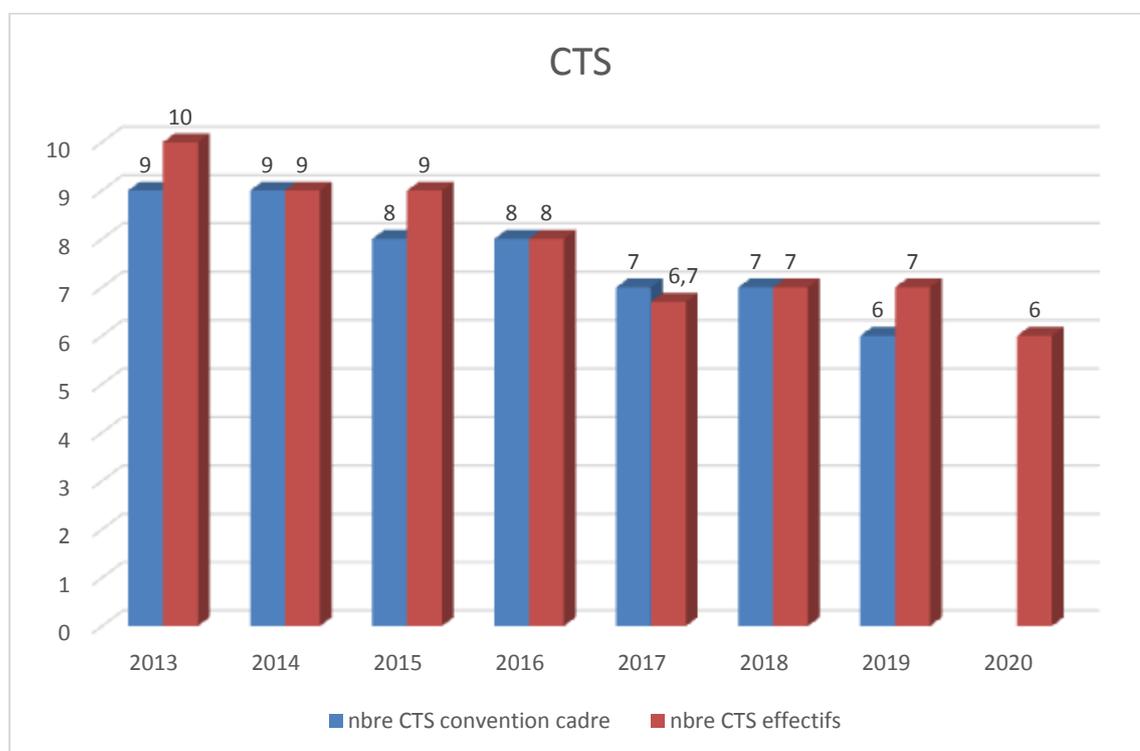
### SOMMAIRE

- I. ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
- II. BILAN DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT
- III. FORMATION FEDERALE (EN CHIFFRES)
- IV. FORMATION PROFESSIONNELLE
- V. BILAN DU CONTRAT DE PERFORMANCE
- VI. BILAN DU GROUPE FRANCE CO A VTT

### I. ORGANISATION DE LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE

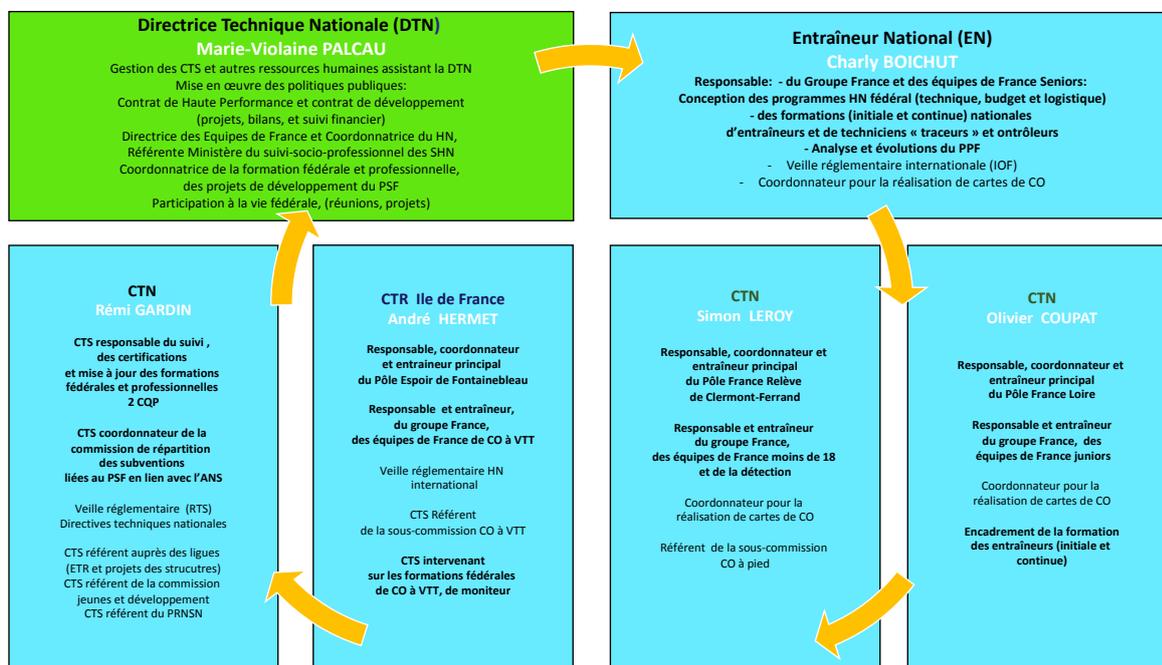
#### 1. Baisse historique du nombre de CTS en 2020

Suite au cumul des congés sous forme de CET et du départ en retraite non remplacé de Jean-Paul HOSOTTE, la Direction Technique Nationale (DTN) a fonctionné à 6 en 2020. C'est le record le plus bas en nombre de CTS que la fédération connaît depuis sa création, il y a 50 ans.



## 2. Organigramme général de la DTN

### Organigramme de la DTN - 2020



Avec une discipline reconnue de haut niveau et la mise en œuvre et le suivi du projet de performance fédéral, la gestion de la formation fédérale et de l'organisme de formation professionnelle avec ses 2 CQP, le suivi du contrat de développement, du contrat de haute performance, la gestion des subventions de l'ANS dans le cadre de la subvention PSF, et les bilans annuels, les relations interfédérales, avec le PRNSN, et le suivi de la vie fédérale (commissions, BD, CD et AG), ainsi que la gestion en 2020 de la crise sanitaire, la Direction Technique Nationale a atteint la limite de ses capacités de gestion de toutes les missions qui lui sont confiées.

## 3. Bilan des activités des CTS, par action

Une des principales évolutions des missions des CTS en 2020 a concerné Rémi Gardin. En effet le DTN lui a confié comme mission importante, en parallèle de la formation, fédérale et professionnelle, la coordination du dossier de la gestion des subventions liées au PSF. Grâce aux compétences acquises antérieurement lors de la gestion des dossiers ex-CNDS en DDCS, Rémi a effectué un travail remarquable pour préparer et coordonner le travail au sein de la commission fédérale créée et dédiée à la gestion de cette subvention.

La seconde remarque concerne la crise sanitaire, qui a engendré du travail administratif et de veille juridique conséquent notamment pour le DTN, et qui a multiplié la préparation logistique et technique des CTS en charge du haut niveau du fait des nombreux reports puis annulations des compétitions et de la réorganisation de stages et d'une compétition non officielle pour les U20.

Le fait de ne pas avoir de visibilité au-delà du court voir moyen terme, d'être dans l'incertitude permanente, la stratégie de la DTN a été de prévoir différents plans d'actions, ce qui a permis d'être opérationnel rapidement le moment venu.

La créativité des CTS en charge du haut niveau pour les exercices de simulation (notamment en ligne) et leur réactivité dans l'organisation de stages sur le terrain dès que cela a été possible sont louables et montrent leur grande capacité d'adaptation.

- **Rémi GARDIN**, Conseiller Technique National (CTN)

#### **Missions Principales :**

- Chargé du pilotage, de la mise en œuvre et du suivi des projets de développement fédéral
- Chargé du pilotage des formations

#### **ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre**

- Participation à la vie fédérale :
  - Coordination technique de la commission fédérale en charge du Projet Sportif Fédéral (PSF)
  - Mise en œuvre et suivi de la campagne de subvention PSF 2020 : accompagnement des personnes chargées de l'instruction des dossiers, aide aux ligues/comités/clubs, relations en tant que référent avec l'Agence Nationale du Sport.
  - Création d'un document permettant aux organisateurs des courses de niveau national d'évaluer qualitativement le travail et les rapports entretenus avec les experts missionnés par la FFCO.
  - Création de fiches de suivi de tâches pour les experts nationaux missionnés par la FFCO.
  - Participation à l'organisation du séminaire des présidents de ligues.
  - Participation à la réflexion menée par la FFCO sur le règlement des compétitions et refonte du guide de mise en place des circuits de couleur suite aux modifications du règlement des compétitions et à la typologie des licences délivrées.
  - Participation aux travaux menés par la commission jeunes.
- Soutien à la mise en place, à la structuration et le suivi des ETR :
  - Suivi des ETR conventionnées
- Mise en œuvre de la politique en faveur du milieu scolaire :
  - Participation à la rédaction de la convention FFCO/UGSEL
  - Participation à la rédaction et au suivi de la convention FFCO/C3D STAPS, notamment en participant au séminaire annuel de la C3D STAPS et en définissant les passerelles entre diplômes fédéraux et diplômes STAPS
- Mise en œuvre des politiques en faveur du développement des sports de nature :
  - Participation aux séminaires nationaux organisés par le Pôle Ressources National des Sports de Nature
  - Mise en place d'une expérimentation avec la ligue AR concernant la gestion déconcentrée du traitement des signalements réalisés via l'application SURICATE (signalements d'usagers de PPO sur des problèmes rencontrés sur site, lors d'une pratique sportive).
- Pour la DRDJSCS de rattachement administratif : Participation au séminaire et réunions des CTS de la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes
- Pour le Ministère des sports :
  - CTS référent du PRNSN et participation à ses regroupements thématiques
  - CTS référent au sein de la DTN sur la thématique « éthique et intégrité » (notamment sur les violences sexuelles)

#### **ACTION 4 : Promotion des métiers du sport**

- Formation fédérale :
  - Suivi des formations et des certifications des formations fédérales régionales et nationales (formation initiale et VAE)
  - Aide et accompagnement des responsables commission formation des ligues
  - Conception et mise à jour des documents officiels relatifs à la formation fédérale
  - Mise à jour des contenus de formation pour les formations régionales
  - Réalisation d'une formation de formateurs « Traceur Régional »

- Travail engagé sur la refonte des fiches pédagogiques « entraînement »
  - Coordination du projet de formation fédérale « cartographie de proximité » en lien avec les ligues et le prestataire concerné.
  - Coordination des contenus du séminaire des moniteurs avec les CTS en charge du haut niveau.
  - Formation professionnelle :
    - Coordination pédagogique des CQP Animateur de CO et cartographe de cartes de CO (notamment suivi des stagiaires et formateurs, certifications, relation avec le CREPS de Vichy et le CNSNMM de Prémanon)
    - Mise à jour des contenus de formation du CQP Animateur de CO
    - Mise en place d'un projet de session de formation CQP Animateur de CO allégé pour les accompagnateurs en montagne et les moniteurs de ski nordique, en partenariat avec le CNSNMM de Prémanon (non mis en place en 2020 suite à la crise sanitaire et reporté en 2021).
    - Etude et accompagnement des candidats inscrits aux 2 CQP dans le cadre de la VAE.
    - Participation au séminaire de la branche professionnelle du sport (CPNEF) relatif aux modifications législatives dans le cadre de la mise en œuvre des CQP.
    - Réalisation des premières démarches administratives de renouvellement d'inscription au Répertoire National des Certifications Professionnelles du CQP Animateur de CO en lien avec la CPNEF.
- **André HERMET**, Conseiller Technique Régional (CTR), Ile de France.

#### Missions principales :

- Entraîneur et coordonnateur du pôle espoir de fontainebleau (suivi et entraînement sportif, suivi médical et scolaire, relation avec les parents et la structure d'accueil du pôle)
- Entraîneur et coordonnateur des équipes de France de CO à VTT
- Conseiller technique auprès de la présidente de la LIFCO

#### ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Vie fédérale
  - Participation à l'assemblée générale de la FFCO, en visioconférence.
  - Référent CO VTT : la commission CO VTT n'a pas pu se réunir mais néanmoins a pu échanger et travailler en visio sur les projets et report 2020 en 2021 du au COVID
  - Participation au séminaire des CTS avec le DTN en présentiel avant confinement.
  - Des thématiques ont été abordées selon les besoins en fonction de l'évolution de la situation Covid (formation, stage ...)
- DRDJSCS de rattachement administratif :
  - Participation au colloque annuel des CTR de la DRJSCS d'Ile de France en présentiel mi-janvier.
  - Participation à une réunion à la DRJSCS d'Ile de France concernant la future gestion des subventions PSF gérée par l'ANS (Ex-CNDS)
- Ligue Ile de France
  - Participation aux assemblées générales de la LIFCO et du CDCO77 en présentiel et aux 4 Comités Directeurs de la LIFCO (non invité sur les autres comités départementaux franciliens).
  - En tant que CTR, accompagnement de la présidente de ligue sur le sujet de la promotion de la CO en Ile de France et du développement (baisse du nombre des licenciés et des organisations de courses régionales depuis 2 ans).
  - Présence sur le stage groupe jeune LIFCO en octobre (1 journée sur les 3)

- CD77
  - 1 réunion du comité directeur sur les sujets en lien avec le Pôle espoir : haut niveau, contrat d'objectifs du conseil départemental 77.
  - Pas de réunion annuelle CDESI organisée en 2020 par le Conseil Départemental du 77.

## **ACTION 2 : développement du haut niveau**

- EQUIPE de France COVTT

Organisation et encadrement des actions suivantes :

- 1 seul week-end de regroupement haut niveau et détection en CO à VTT a pu avoir lieu début septembre 2020 à Dijon.
- Constitution du groupe France 2021 sur ce Week-End.
- Cause crise sanitaire, ont été annulés : 4 week-ends de sélection sur les courses fédérales entre avril et août 2020, les championnats d'Europe senior, junior et jeunes au Portugal, le stage de préparation aux championnats du monde senior/junior et les championnats du monde senior et junior en République Tchèque ainsi que la coupe du monde senior en Finlande. Cependant toutes ses annulations ont donné lieu en amont à plusieurs dates de report qui ont multiplié les actions administratives (réservations, reports, annulations, nouvelles réservations, demandes de remboursement...)
- Suivi des sportifs du groupe COVTT via messages et contacts téléphoniques et propositions d'exercices de simulation.

- POLE ESPOIR de Fontainebleau

- Coordination de Pôle : effectue la gestion administrative et financière du Pôle, la coordination avec les différents interlocuteurs à la pratique sportive des sportifs du Pôle (préparatrice mentale, service médical et SMR au CNSD, récupération), le suivi scolaire des sportifs du pôle, ainsi que la gestion et le suivi de la vie des internes.  
Au niveau de la gestion administrative, en plus des réunions de préparation de la rentrée (en mai puis en septembre concernant les horaires aménagés), s'est ajouté en 2020, la gestion de la crise sanitaire avec une dizaine de réunion avec le CNSD et la société « Accueil Partenaires ».
- Entraînement au pôle : assure la préparation et l'encadrement des entraînements du pôle durant l'année scolaire. Lors du premier confinement afin de garder un contact et un maintien de l'entraînement, des exercices de simulations ont été proposés. Dès la fin du confinement fin mai les entraînements en forêt ont pu reprendre. A partir de la rentrée de septembre 2020, les entraînements ont été effectués sans restriction dans le respect des règles sanitaires.

Actions internationales IOF

- En tant que « Senior Event Advisor MTBO » (Conseiller International Principal en CO à VTT), la 2<sup>ème</sup> visite terrain a été effectuée pour finaliser les sites et les circuits des championnats d'Europe élites, juniors et jeunes qui devaient avoir lieu en mai 2020 au Portugal (Faro), puis reportés en octobre 2020. L'annulation des Championnats du Monde (WMTBO) en juillet a transformé le report des championnats d'Europe en Championnat du Monde. Cela a entraîné une action supplémentaire de contrôle relative aux épreuves de relais mises au programme des WMTBOC et JWMTBOC. Ces championnats 2020 ont été annulés par la suite.

## **ACTION 4 : Promotions des métiers du sport**

- Formation fédérale
  - Encadrement 2020 en binôme avec Charly Boichut de la formation des traceurs nationaux réalisée les 11 et 12 janvier 2020. A Fontainebleau.
  - Encadrement de la formation de niveau national COVTT et du séminaire national TN et CCN CO VTT réalisé en novembre 2020.

- Encadrement prévu (avec la préparation en partie effectuée) des formations suivantes finalement annulées cause crise sanitaire :
  - 1 week-end de formation de moniteurs en juin 2020,
  - 2 formations régionales de CO à VTT en Normandie (Rouen) et en Nouvelle Aquitaine (Ronces les bains) prévues respectivement en novembre et décembre 2020 (reportées à deux reprises). Repoussées au 2<sup>ème</sup> semestre 2021.
  - 1 week-end de formation d'entraîneurs en novembre 2020.
  - le séminaire des traceurs et contrôleurs des circuits nationaux à Paris, en décembre 2020.
- Formation professionnelle
  - A la demande de la DRDJSCS, intervention sur la formation BPJEPS Activités de pleine nature, 6 jours.

➤ **Simon LEROY**, Conseiller Technique National (CTN)

#### Missions principales :

- Responsable et entraîneur principal du pôle France Jeunes de Clermont-Ferrand,
- Entraîneur responsable du groupe France et des équipes de France – de 18.

#### ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

- Membre de la CMN FFCO - FFSportU – Participation aux 2 CMN en visio-conférence.
- Membre de la sous- commission pratique sportive CO à pied, mais pas de participation en 2020.
- Présence aux séminaires et réunions thématiques des CTS de la FFCO.
- Coordination avec les structures locales FFCO et les cartographes pour la réalisation de plusieurs projets cartographiques : mise à jour de la carte « Cheires de Côme » (63) et du « Pla de Barrès » (66) réalisation de « la Monnerie-Le-Montel » (63).

#### ACTION 2 : développement du haut niveau

- Coordination de Pôle : effectue la gestion administrative et financière du Pôle, le suivi universitaire des sportifs du pôle.
- Détection GF-18 :
  - Préparation des journées de sélections, organisation logistique et technique et encadrement.
  - A été à l'initiative de l'organisation d'une réunion avec les encadrants des jeunes sportifs, rappel des principes de détection, objectifs du GF-18, présentation des critères d'accès au haut niveau.
- Direction des équipes de France Jeunes : prépare la saison 2020 du GF-18 et coordonne l'ensemble du travail avec les entraîneurs et médecins du groupe France.
  - Du fait de la pandémie, les EYOC qui devaient avoir lieu en Hongrie du 18 au 23 juin 2020 ont été repoussés à l'automne 2020 puis décalés au printemps 2021 puis finalement annulés.
- Organisation et logistique du pôle et du GF-18 : préparation des stages, des samedis d'entraînements pôle et des séances quotidiennes
- Organisation du week-end Haut Niveau n° 3 « sprint » à Clermont-Ferrand (1 au 3 février 2020).
- Entraînement et coaching des SHN : Programmation et transmission des plans d'entraînements individualisés aux sportifs – mise en place des séances – coaching – suivi et entretiens individualisés réguliers – proposition de programmes, d'exercices et de simulations lors du confinement - échanges avec le staff – analyses des entraînements et compétitions.
  - Activité quotidienne au pôle France Jeune du 1<sup>er</sup> septembre à mi-juillet.

- Actions dans le cadre du GF-18 :
  - Stage n°2 à Clermont-Ferrand (1 au 5 mars 2020)
  - Stage n°3 à Chalmazel (27 au 31 juillet 2020)
  - Sélections les 26 et 27 septembre 2020 en Forez, pour le match international Suisse (Jura)
  - Sélections du Groupe France -18 2021, les 20 et 21 octobre 2020 (63)
  - Match international (Jura Suisse) du 22 au 25 octobre 2020

### **ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs**

- Assure la coordination pour des interventions en réunion pôle, en matière de prévention contre le dopage et des conduites addictives.

### **ACTION 4 : Promotions des métiers du sport**

- Participe à la formation continue des encadrants (moniteurs, entraîneurs) des jeunes sportifs du GF-18 par des échanges suite aux bilans de stage, au suivi de l'entraînement régulier et d'une réunion d'échange dans le cadre des journées de détection.
- Le séminaire des moniteurs (prévu les 14 et 15 novembre 2020) ainsi que le séminaire des TN et CCN (prévus les 5 et 6 décembre 2020) que Simon devait en partie préparer ont été annulés du fait de la crise sanitaire.

➤ **Olivier COUPAT**, Conseiller Technique National (CTN)

### **Missions principales :**

- Responsable et entraîneur principal du pôle France Loire
- Responsable et entraîneur du groupe France et des équipes de France junior

### **ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre**

- Participation à 1 séminaire des CTS de la FFCO
- Organisation de manifestations sportives :
  - 2 week-ends pour l'organisation ou la supervision de courses de sélection.
- Coordination et suivi d'un chantier cartographique dans le cadre du contrat de développement : Carte « La Pardière » (42) et mise en conformité avec l'ISSprOM 2019 de plusieurs cartes de sprint financés également sur le budget du pôle France Loire, ainsi que 2 cartes forêt dans le Pilat « La Pauze » et « Lapraz ».

### **ACTION 2 : développement du haut niveau**

- Direction et entraîneur du Pôle France Loire :
  - Gestion administrative et financière du pôle.  
Avec la pandémie les relations avec les collectivités territoriales se sont compliquées du fait du télétravail.
  - Coordination des différents intervenants du pôle pour une bonne organisation des entraînements : avec le préparateur physique, le poseur pour aider à la mise en place des entraînements, ainsi qu'avec l'INSA, établissement d'études des SHN du pôle.
  - Suivi individualisé des sportifs (entretiens, coaching, programme personnalisé...)
  - Gestion de la programmation des entraînements du pôle France, préparation des entraînements techniques et encadrement des entraînements.
  - Organisation, préparation et encadrement du stage commun des pôles France de 7 jours, qui a eu lieu en Espagne du 15 au 21 février 2020.

- Durant le premier confinement : coordination accentuée avec le préparateur physique et l'entraîneur national pour organiser respectivement des séances de préparation physique en visio, un suivi quotidien téléphonique ou en visio avec les sportifs du pôle et pour organiser des entraînements de CO virtuels (à partir de jeux de course d'orientation en ligne).
- Direction de l'équipe de France junior
  - Assure la programmation annuelle et établit le budget annuel prévisionnel
  - Coordonne les contrats d'objectifs personnalisés avec les sportifs du groupe France junior dont il assure le suivi individualisé.
  - Assure l'organisation, la gestion logistique et technique et l'encadrement des stages et compétitions des équipes de France juniors.

La pandémie a eu un impact très important en 2020 puisque toutes les compétitions prévues ont été annulées : les JWOC du 26 juin au 4 juillet 2020 en Turquie et la JEC du 11 au 14 septembre 2020 en Belgique. Le stage de préparation aux JWOC prévu en juin en Turquie a été annulé.

  - En remplacement, l'équipe des juniors a participé au match international organisé par les Suisses dans le Jura du 22 au 25 octobre 2020.

En revanche des stages ont pu avoir lieu. Olivier a organisé et encadré :

  - Stage n°5 senior et junior de reprise de la CO, du 2 au 5 juillet 2020 dans le Jura.
  - Stage d'été junior, du 1<sup>er</sup> au 6 août à Montauban.
  - Week-end haut niveau n°1 de 3 jours du 28 au 30 novembre 2020 dans le Larzac.
- Formation professionnelle
  - Olivier a entamé la formation du CCS « entraînement en hypoxie » organisé par l'INSEP. Les sessions de formation ont eu lieu au CNSNMM de Prémamanon, du 12 au 14 février, du 24 au 26 et du 23 au 25 septembre 2020.

#### **ACTION 4 : Promotions des métiers du sport**

- Le séminaire des moniteurs (prévu les 14 et 15 novembre 2020) ainsi que le séminaire des TN et CCN (prévus les 5 et 6 décembre 2020) qu'Olivier devait en partie préparer ont été annulés du fait de la crise sanitaire.

#### ➤ **Charly BOICHUT**, Entraîneur national (EN)

##### **Missions principales :**

- Responsable des équipes de France Senior et du groupe France senior
- Entraîneur national expert en matière de haute performance au sein de l'IOF et de la FFCO, notamment du PPF (diagnostics, analyses, propositions d'évolutions).

##### **ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre**

- Veille réglementaire en lien avec les réflexions et évolutions de l'IOF
  - Conseils et expertise relatifs au « système de compétitions », à la réglementation, à la cartographie (spécifications cartographiques).
  - Fait partie du groupe des entraîneurs internationaux consultés par l'IOF et participe activement aux consultations
- Participation au séminaire de 2 jours des CTS de la FFCO et aux réunions HN de la DTN.

##### **ACTION 2 : développement du haut niveau**

- Assure la programmation annuelle et établit le budget annuel prévisionnel.
- Assure l'organisation et la gestion (logistique et administrative) des sélections, stages et compétitions des équipes de France seniors.

- Assure la préparation technique des sélections seniors, des entraînements, l'encadrement et l'analyse des stages et compétitions seniors :
  - Week-end haut niveau n°3 à Clermont-Ferrand, 3 jours du 1<sup>er</sup> au 3 février.
  - Week-end haut niveau n°4 en Ardèche, 2 jours du 7 au 8 mars.
  - Stage n°1 urbain en Italie, (préparation uniquement, annulé à 4 jours du départ).
  - Stage n°1bis urbain à Clermont-Ferrand, (préparation uniquement, annulé la veille du départ).
  - Stage n°2 dans le Jura, 4 jours du 2 au 5 juillet.
  - Stage n°3 dans le Vercors, 4 jours du 16 au 19 juillet.
  - Présence sur la Nationale NO à Fontainebleau (courses de sélection), 3 jours du 21 au 23 août.
  - Stage n°4 en République Tchèque, 7 jours du 3 au 9 septembre.
  - Stage n°5 en République Tchèque, 7 jours du 1<sup>er</sup> au 7 octobre.
  - Stage n°6 en République Tchèque (préparation uniquement, annulé à 8 jours du départ).
  - Week-end haut niveau n°1 dans le Larzac, 3 jours du 28 au 30 novembre.
  - Week-end haut niveau n°2 à Fontainebleau, 3 jours du 11 au 13 décembre.

(Total de 73 jours en déplacement)
- En réponse au premier confinement (printemps 2020), prépare et anime des séances collectives de simulation technique (18 sessions).
- Réalise les contrats d'objectifs personnalisés avec les sportifs du groupe France Senior.
- Assure le suivi individualisé de l'entraînement des sportifs hors pôle.

### **ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs**

- En collaboration avec le médecin fédéral et le DTN, veille pour la lutte contre le dopage, et contre les conduites addictives.
- Dans le cadre du programme anti-dopage de la fédération internationale, assure la transmission des informations de l'équipe de France pour chaque regroupement (stages et compétitions).

### **ACTION 4 : Promotions des métiers du sport**

- Met à jour annuellement la formation des traceurs nationaux.
- A préparé et encadré la formation nationale des Traceurs Nationaux, à Fontainebleau, les 11 et 12 janvier 2020.
- A mis à jour la formation des traceurs régionaux.
- Le séminaire des moniteurs (prévu les 14 et 15 novembre 2020) ainsi que le séminaire des TN et CCN (prévus les 5 et 6 décembre 2020) que Charly devait en partie préparer ont été annulés du fait de la crise sanitaire.

➤ **Marie-Violaine PALCAU**, Directrice technique nationale (DTN).

### **ACTION 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre**

- Manage les CTS : organise et anime la direction technique nationale :
  - Répartit et ajuste les missions des CTS, effectue le suivi régulier des actions dont ils ont la charge, organise selon les besoins, des réunions de travail, dont le séminaire annuel des CTS, qui a eu lieu les 20 et 21 janvier à Saint-Etienne.
  - Assure le suivi fonctionnel des CTS (Congés, CET, Ordre de missions) en lien avec les supérieurs hiérarchiques, les directeurs régionaux des DRDJSCS dont ils dépendent.

- A travaillé avec le référent « haute performance » au sein de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à la préparation du nouveau contrat de performance finalisé début 2020, afin de répondre aux nouvelles directives stratégiques.
- Assure tout au long de l'année, le suivi budgétaire (valide les demandes de mises en paiement) du contrat de performance et du contrat de développement en lien avec les CTS et les commissions concernés.
- Cause crise sanitaire, a établi plusieurs bilans financiers intermédiaires du contrat de performance et du contrat de développement.
- A effectué le bilan annuel des contrats de performance et de développement sur le portail des fédérations sportives (PFS) (bilan de la vie fédérale, bilan des indicateurs et bilan par actions et financier des 2 contrats).
- A répondu à plusieurs documents d'enquêtes demandés par le ministère et le CNOSF, et a coordonné avec les CTS et élus plusieurs enquêtes émanant de l'IOF.
- Dans le cadre de la convention nationale signée avec l'ONF et des problématiques récurrentes d'accès aux forêts domaniales, participe aux travaux interfédéraux engagés avec le ministère des sports et le PRNSN.
- Dans le cadre de la convention interfédérale avec la FFSportU, a participé aux 2 commissions mixtes nationales
- Veille à la mise à jour sur le site FFCO, des informations répondant aux priorités et instructions ministérielles.
- A participé activement avec le médecin fédéral en charge du dossier des préconisations sanitaires liées à pandémie, à la veille juridique, à la transmission des documents ministériels ainsi qu'à la rédaction et mises à jour des documents fédéraux.
- Participe activement à la vie fédérale, présente aux 14 BD, 4 CD et à l'AG, au séminaire des présidents de ligue, aux 10 réunions de travail avec le président et secrétaire général. Effectue la relecture des documents fédéraux et comptes rendus, concernant les activités de la DTN.
- Participe aux réunions de DTN initiées (en présence et à distance) par la direction des sports.

## **ACTION 2 : développement du haut niveau**

- A participé aux réunions de la direction des sports en tant que référente du haut niveau et du suivi suivi-socio professionnel des SHN (formation continue concernant le site de gestion des SHN (PSQS)).
- Coordonne l'ensemble des actions du haut niveau avec les CTS entraîneurs et l'élus responsable du haut niveau en CO à pied et CO à VTT (règlement HN et définition des objectifs, programmes et critères de sélection, constitution des listes ministérielles réalisées désormais en plusieurs étapes de septembre au 1<sup>er</sup> novembre, via le Portail de Suivi Quotidien du Sportif (PSQS), étude des dossiers des aides personnalisées, assure le suivi de la détection, valide toutes les sélections).
- Cause crise sanitaire, les réunions de travail avec les CTS en charge du haut niveau se sont multipliées du fait des reports successifs.
- En tant que référente du suivi socio-professionnel, effectue le suivi des aménagements des études et de travail des SHN en lien avec les sportifs et les établissements concernés et transmet les informations des différents dispositifs d'aide aux SHN (aides personnalisées, retraite).
- A Animé 3 réunions haut niveau avec les sportifs de haut niveau en CO à pied, Juniors et Seniors et une en CO à VTT.
- A été présente sur les 2 sélections et la détection GF-18 en CO à pied (nationales NO et 2 Jours du Forez) et sur le week-end de sélection CO à VTT qui a eu lieu à Dijon. Ses sélections ont pu avoir lieu dans l'intervalle de 2 mois entre le 21 août et le 21 octobre 2020,
- Coordonne la mise en ligne des informations concernant le haut niveau avec l'assistante de direction de la fédération.
- Effectue les sélections des membres des pôles (espoir, France relève et France) en lien avec les CTN responsables et effectue le suivi et un bilan annuel du fonctionnement des pôles.

### ACTION 3 : Prévention par le sport et protection des sportifs

- Met en œuvre avec le médecin fédéral les actions de prévention contre le dopage.
- En coordination avec le médecin coordonnateur, s'assure de la bonne réalisation de la surveillance médicale réglementaire des sportifs en liste ministérielle et fédérale.
- Travaille avec le médecin fédéral à la mise à jour des textes officiels de la fédération concernant les modifications réglementaires liées à la santé des licenciés et des SHN (SMR).

### ACTION 4 : Promotions des métiers du sport

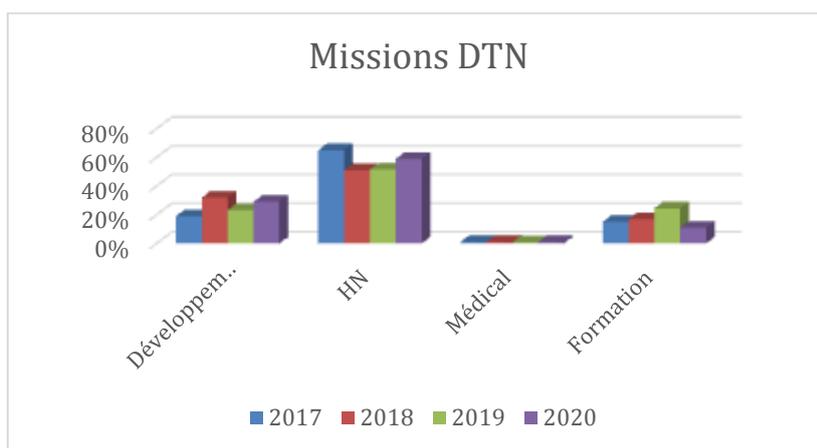
#### Formation fédérale :

- Supervise le fonctionnement de la formation fédérale et travaille régulièrement en collaboration avec le CTS responsable de la formation. L'activité de formation a été moindre cette année du fait de la crise sanitaire.
- Relecture des contenus de la formation cartographie de proximité, sondage des besoins auprès des ligues et travail avec Rémi GARDIN pour la mise en œuvre des premières sessions de formations avec le prestataire.

#### Formation professionnelle :

- Coordonne la gestion administrative du CQP avec Rémi GARDIN. A établi le dossier de bilan de l'organisme de formation (avril 2020).
- A été jury d'examens de la session d'évaluation du CQP animateur de CO, le 9 mars 2020. Cause crise sanitaire, le jury plénier a eu lieu en septembre 2020
- A travaillé avec Rémi GARDIN au lancement de la 3<sup>ème</sup> session du CQP Animateur en lien avec le CNSNM de Prémanon, session reportée à 2021.
- Relecture du programme du CQP cartographie et organisation de la première session de formation du CQP cartographie avec Rémi GARDIN.

### BILAN des missions par actions ministérielles de la DTN



La surcharge de travail de reprogrammation et de préparation, d'annulations des actions haut niveau, l'organisation de stages complémentaires et la création d'entraînements réguliers de simulation ont largement compensé le non encadrement des CTS lié à l'annulation des compétitions. L'annulation de la quasi-totalité des actions de formation encadrées par les CTS a été compensée globalement par le travail lié au dossier de répartitions des subventions PSF de l'ANS et à la gestion de la crise sanitaire.

## II. BILAN DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

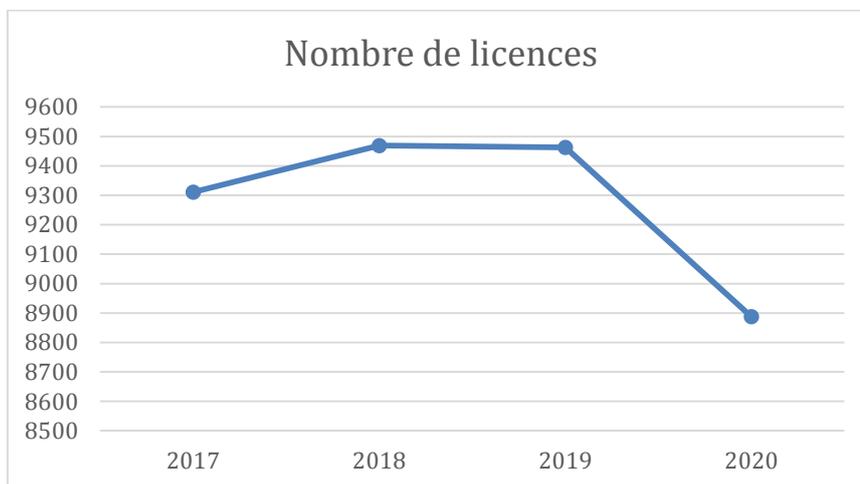
### 1. Les indicateurs généraux de développement

Les 2 projets dont les objectifs et les plans d'actions ont été partagés avec le ministère ont pour but majeur, le développement de la pratique de la course d'orientation sur le territoire français et l'augmentation du nombre de licenciés. Toute action dite de développement doit pouvoir être quantifiée grâce aux licences et aux nombres de titres de participation délivrés, les « Pass ».

#### • Le nombre de licenciés

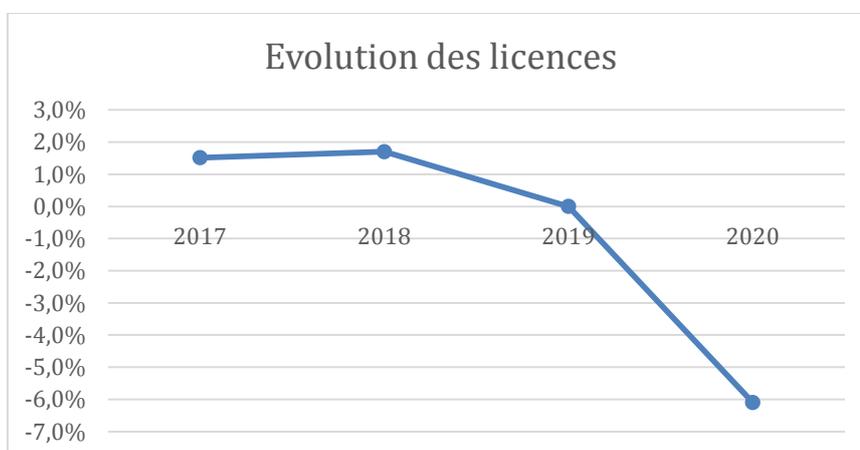
Suite à la stagnation du nombre de licences observée en 2019, la FFCO a subi une baisse de 6% en 2020 suite à la crise sanitaire. Cette baisse modérée en comparaison avec d'autres fédérations sportives peut s'expliquer par le fait que le renouvellement des licences à la FFCO se fait au 1<sup>er</sup> janvier, et non au moment de la rentrée scolaire. Avant le premier confinement au 15 mars, début de la saison sportive, l'essentiel des licenciés avait déjà repris leur licence pour l'année 2020. L'impact de la crise sanitaire s'observera dans un premier temps lors du renouvellement des licences pour 2021.

Il sera important que la FFCO puisse avoir un véritable plan de relance de son activité et faire valoir son attractivité en tant que sport de pleine nature accessible à tous, pour reconquérir et aller chercher de nouveaux licenciés. Il y a sans doute une opportunité pour la FFCO.

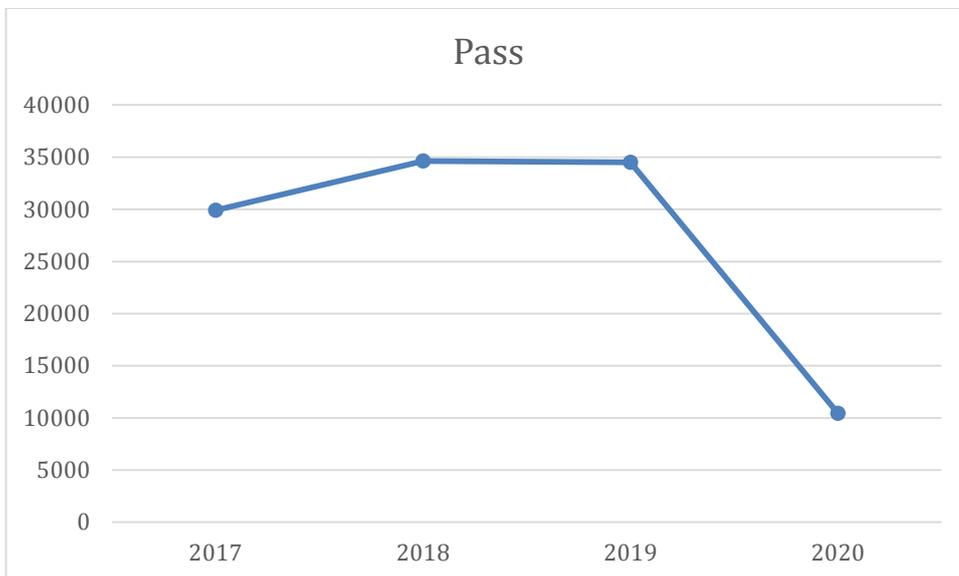


#### • Taux d'évolution des licences

Sans compter l'année 2020 de la crise sanitaire et en comparaison avec l'olympiade précédente, le taux d'évolution des licences dépasse juste les 0,5% sur les 3 premières années. Une enquête auprès des clubs avait été faite en 2018. Il semblerait opportun de la reprendre et de la compléter afin de trouver des alternatives pour une nouvelle croissance.

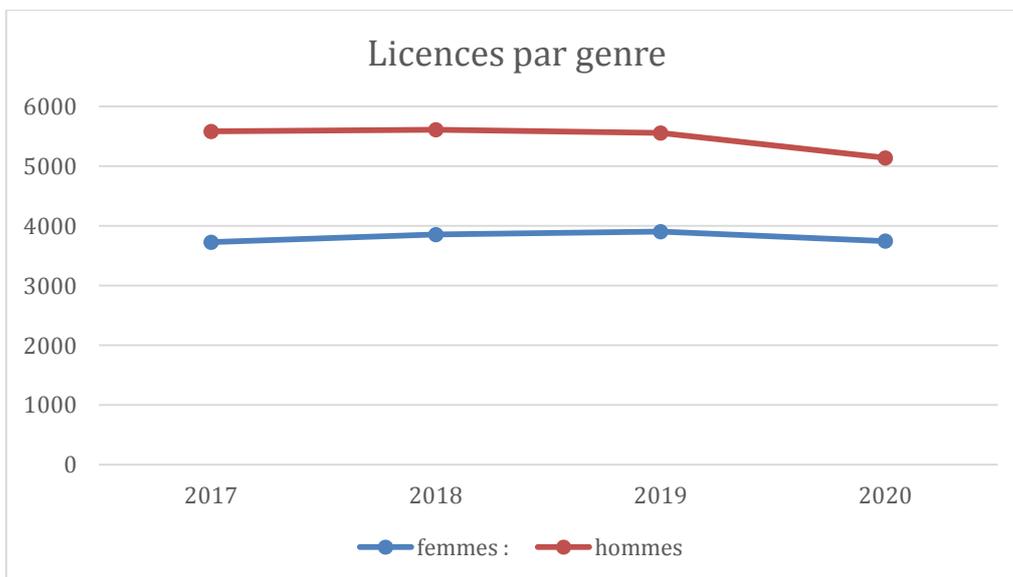


- Les titres de participation** : le nombre de pratiquants occasionnels déclarés par les structures fédérales en 2020 a nécessairement chuté de 70% suite au 2 confinements puis à l'interdiction d'organiser des évènements regroupant plus de 10 puis 6 personnes. En début d'année puis durant l'été, des compétitions essentiellement régionales et locales ont pu avoir lieu et ont permis la délivrance de titres de participation.



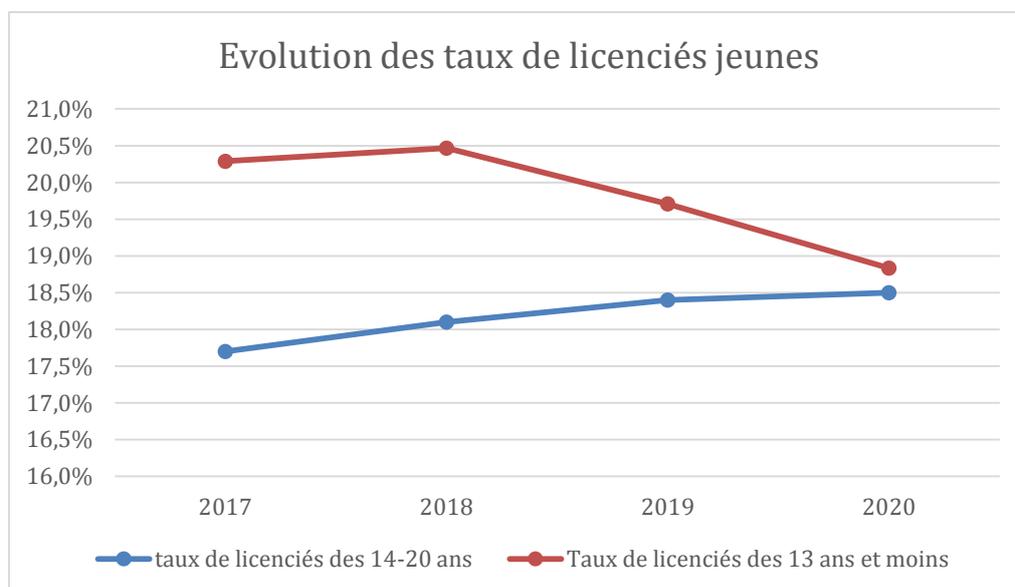
- Le taux de licences féminines** : la FFCO poursuit sa progression régulière annuelle qui après 3 années à 0,7% d'augmentation passe à 0,9% et atteint 42,2% de féminines en 2020.

Si cet aspect est positif, ce qui me paraît plus inquiétant et qui mérite d'être analysé, c'est la perte régulière du nombre d'hommes licenciés. L'offre de pratique semble attirer et fidéliser les femmes, en revanche, ce n'est pas le cas pour les hommes.



- **Le taux de licenciés des 14 à 20 ans** se maintient et est à 18,5% en 2020

Le taux des licenciés plus jeunes, de 13 ans et moins, en revanche est en diminution de plus 1,5% sur l'olympiade.



- **Nombres de personnes en situation de handicap licenciés (déclarés).**

Sur l'olympiade, ce nombre se situe entre 7 et 9. Pas d'évolution constatée, bien que plusieurs clubs sur le territoire proposent des activités adaptées, mais qui restent principalement sur des actions ponctuelles et ne s'adressent pas uniquement aux licenciés.

## 2. Bilan contrat de développement 2018-2020.

La convention d'objectifs pluriannuelle 2018-2020, intitulée « contrat de développement » est suivi désormais par l'ANS.

L'objectif partagé, avec le ministère est celui d'accroître la pratique, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires.

Il comprend 2 projets de développement structurants :

### 2.1 Projet 1

Action ministérielle 1 : Promotion du sport pour le plus grand nombre

**Plan d'action :** développement de la pratique de la CO sur l'ensemble du territoire, pour tous, avec un axe prioritaire concernant les jeunes (de 18 ans et moins).

Ce projet comprend 3 actions :

- **Action n°1 :** engager une démarche de projet dans les structures fédérales pour un développement plus efficient.

**Descriptif :** en accompagnant les ligues régionales, les comités départementaux puis les clubs pour construire un projet de développement visant à diversifier les pratiques pour attirer de nouveaux publics et fidéliser les pratiquants.

**Objectif :** du fait de la crise sanitaire et des restrictions diverses de la pratique sportive en association sur toute la saison, l'objectif général de développement des licenciés n'a pas pu être atteint.

En revanche, les clubs ont innové et proposé une multitude d'exercices d'orientation en simulation, à distance, sur internet ainsi que des séances individuelles d'entraînement innovantes (avec ou sans pose de balise remplacé par l'utilisation de nouvelles applications GPS) quand il a été possible de se déplacer en forêt. On peut estimer qu'une diversification des types de pratiques s'est développée durant 2020.

De plus, le CTS en charge du développement n'a pas pu suivre ce projet en tant que tel, missionné pour ses compétences sur la coordination, le suivi et la gestion de la campagne de subvention PSF en lien avec l'ANS.

Cependant la précision des critères du PSF de la FFCO aux différents échelons territoriaux ont pu guider les structures fédérales dans la formalisation de leur projet de développement.

Indicateur	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
% de ligue ayant un projet de développement formalisé	50 %	25%	80 %	30%	100 %	Quantitatif non réalisé

#### Bilan :

1. Dans le cadre des demandes de subventions PSF, les ligues ont dû, a minima, formaliser un plan de développement.
2. Pas de mise en place de nouvelles ETR, du fait des activités fortement réduites dues à la crise sanitaire.
3. Le séminaire des présidents de ligue a pu avoir lieu mais en visioconférence. Cet événement même à distance reste un dispositif structurant et d'échanges de bonnes pratiques.

- **Action n°2** : valoriser et développer de nouveaux espaces de pratique cartographiés « aux normes ».

**Descriptif** : en poursuivant la déclaration et le recensement des cartes de course d'orientation, en contribuant à une meilleure qualité des cartes de CO (mises aux nouvelles spécifications internationales), en développant de nouveaux espaces de pratiques cartographiés en territoires ruraux et urbains et en mutualisant un usage pérenne grâce à des conventions.

#### Objectifs :

1. Valoriser ces espaces en les déclarant systématiquement sur le site de la FFCO afin d'en partager l'usage et d'être à termes répertorié dans le RES.
2. Développer la cartographie de nouveaux espaces de pratiques, aux spécifications internationales mutualisées entre différentes structures de la FFCO ou autres.
3. Mettre à jours les cartes de CO existantes aux spécifications internationales en vigueur.

Indicateur	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
% de nouveaux espaces cartographiés	+ 3%	+5,4%	+ 3%	3,9%	+ 3%	3,6%

#### Bilan :

1. Poursuite des déclarations des espaces cartographiés (486 cartes en 220) sur le site FFCO. Malgré la crise sanitaire, cette action a finalement peu été impactée (556 cartes en 2019, 446 en 2018).
2. Indicateur atteint. + 3,6 % de nouveaux espaces cartographiés (contre 3,9 % en 2019), en prenant le même indicateur qu'en 2019 (carte dont l'échelle est inférieure à 1/6000).
3. Suite à la crise sanitaire et au faible nombre de compétitions qui ont pu avoir lieu en 2020, nous ne pouvons quantifier les anciennes cartes mises à jour selon les nouvelles spécifications de l'IOF. Les nouvelles cartes créées sont aux spécifications IOF en vigueur.

- **Action 3 : développer une pratique diversifiée pour les jeunes, faire connaître davantage la diversité de la pratique via le milieu scolaire et universitaire**

**Descriptif :** en aidant les clubs à développer des écoles de CO et à structurer leur activité, en favorisant le rapprochement et le partenariat scolaire et universitaire, en valorisant les structures motrices de la formation sportive compétitive chez les adolescents (13-18 ans)

**Objectifs :**

1. Guider la formation des jeunes et diversifier la pratique.
2. Offrir davantage de structures d'accueils réservés aux jeunes.
3. Faire connaître davantage la pratique éducative, sportive et ludique.
4. Développer la pratique sur le territoire.

Indicateur	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
% d'évolution du nombre de licenciés jeunes	4%	2,7%	5%	-1,3%	6%	-8,5%

**Bilan :**

**Réalisation d'objectif :**

1. La baisse des licenciés jeunes de 18 ans et moins est plus importante que la baisse moyenne des licenciés. Cela peut s'expliquer en partie, les licenciés jeunes qui sont d'ordinaire recrutés à la rentrée scolaire ne l'ont pas été en 2020. Même si en fin d'année 2020, la pratique encadrée des jeunes a pu reprendre, cela n'a pas suffi à une reprise régulière et de nouvelles licences.
2. Stabilité du nombre d'écoles de CO avec 96 écoles déclarées en 2020 pour 204 clubs soit 47% (98 écoles, 48% des clubs en 2019). Concernant les RDE, 5 ont pu avoir lieu avant le 1<sup>er</sup> confinement, un 6<sup>ème</sup> ayant dû être annulé au dernier moment à cause du confinement. Ils n'ont en revanche pas pu reprendre à l'automne à cause des restrictions sanitaires.
3. Concernant les relations avec les fédérations affinitaires, en dehors des CMN, aucune activité commune n'a pu avoir lieu cette année.
4. Les 3 SLE existantes ont fonctionné en 2020 quand cela a été possible, en début d'année, un stage en fin d'été, et une reprise limitée en fin d'année.

**Bilan des RDE sur l'olympiade**

Bilan RDE	2017	2018	2019	2020
ZONE NORD-OUEST	3	2	2	1
ZONE NORD-EST	0	0	0	1
ZONE SUD-EST	4	2	1	2 sur 3 prévus
ZONE SUD-OUEST	3	3	3	2

Les RDE, regroupement des meilleurs jeunes des ligues sur un week-end répondant à un cahier des charges permettent des entraînements de qualité sur des terrains inhabituels et la confrontation avec des jeunes au niveau interrégional.

Il est à noter que suite à la fusion des ligues dans la zone Nord Est, les nouvelles ligues ne sont pas parvenues à relancer le dispositif. La zone Sud-Ouest et la zone Sud-Est sont les plus régulières dans leurs organisations pour leurs jeunes.

Concernant l'accès au haut niveau, il apparaît pour la DTN que de tels regroupements (hivernaux) sont un gage de progression pour les jeunes d'autant qu'ils leur permettent de s'entraîner sur des terrains inhabituels et d'être confrontés à d'autres partenaires d'entraînement. La réorganisation territoriale est peut-être à revoir avec les ligues.

## Bilan des SLE

Les SLE avaient été imaginées en 2010 pour une mutualisation de plusieurs structures sous convention permettant ainsi aux clubs de CO support de la SLE de proposer au moins 4 entraînements réguliers par semaine à leurs meilleurs jeunes. Finalement, sur l'olympiade, les 3 SLE restantes fonctionnent et proposent cette offre de pratique en autonomie. Il n'y a plus de mutualisation avec d'autres structures, comme cela a pu être vrai au début du dispositif.

De plus, Le nombre de SLE n'a jamais été au-delà de 5 et sur l'olympiade nous terminons à 3 SLE déclarées depuis 2 ans.

2017 : 4 SLE (HF, 2 BF et 1 NA)

2018 : 4 SLE (2 BF et 2 NA)

2019 et 2020 : 3 SLE qui fonctionnent depuis 2 olympiades.

Le 2<sup>ème</sup> objectif était d'alimenter les groupes France moins de 18 et COVTT.

Sur 50 jeunes sélectionnés sur les 4 années de l'olympiade, 6 jeunes du GF-18 sont issus de 4 SLE qui ont fonctionné sur la période, soit 12%. Sur 41 sportifs sélectionnés en GF CO à VTT, 5 sont issus des 2 SLE de BF, soit 12% également. Les objectifs de ce dispositif de mutualisation ne sont ni atteints ni effectifs. Le dispositif doit donc être revu.

## 2.2 Projet 2

### Action ministérielle 4 : Promotion des métiers du sport

Le projet 2 concerne la « formation fédérale », en tant qu'élément structurant indispensable au développement et comprend 3 actions.

- **Action 1 : Mettre en place des formations permettant de mieux accueillir le public sur les évènements**

**Descriptif :** former les directeurs de course à l'accueil de tous et mettre en places des séminaires pour les traceurs et contrôleurs pour une meilleure adaptation des circuits aux différents publics.

**Objectifs :** capter de nouveaux pratiquants et fidéliser les licenciés. Poursuivre la formation initiale des traceurs et contrôleurs des circuits de niveau régional et national (mise à jour régulièrement) et la formation continue de niveau national avec la mise en place et le soutien de séminaires régionaux, afin de proposer des parcours adaptés aux capacités techniques et physiques des différents publics.

Indicateur	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Taux de croissance du nombre de licenciés	2%	1,7%	3,5%	0%	5%	-6%

### Bilan :

A cause de la crise sanitaire, seules les quelques formations prévues avant le 1<sup>er</sup> confinement ont pu avoir lieu. La formation nationale a pu également être dispensée en janvier 2020. Toutes les formations 2020 non réalisées sont reportées ultérieurement.

- **Action 2 : Renforcer les formations d'éducateurs et compléter la formation d'animateur**

**Descriptif** : mise en place d'un nouveau module pour tenir compte de la diversité et du nouveau public sport-santé.

**Objectifs** : 1. Renforcer les compétences et le nombre d'animateurs, moniteurs et entraîneurs dans les clubs pour tenir compte de la diversité des publics à encadrer (des jeunes au seniors) et offrir plus régulièrement des séances d'entraînement, des animations loisirs et les activités des écoles de CO dans l'objectif de les fidéliser. 2. Accueillir un nouveau public en activité santé ou loisir en proposant une pratique adaptée en toute sécurité et régulière.

**Indicateur (décalage de l'indicateur cible d'un an, car démarrage de l'action au 2<sup>ème</sup> semestre 2018)**

	2018		2019		2020	
	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé
Evolution du nombre de licence « sport-santé »	Création de la licence au 1 <sup>er</sup> septembre 2018		5%	4%	8%	4,2%

**Bilan :**

Seuls quelques formations et certification d'animateurs et moniteurs ont pu avoir lieu au niveau régional.

Lors du premier confinement, 4 vidéos de contenus en préparation physique ont été réalisées à la fois comme support utilisable pendant le confinement mais également comme support pédagogique de formation complémentaire pour les animateurs, moniteurs et entraîneurs bénévoles fédéraux.

Concernant le module sport-santé, il n'a pas été mis en place faute de chef de projet au sein du comité sport santé et de ressource humaine disponible au sein de la DTN.

- **Action 3** : former à la cartographie de proximité pour conquérir de nouveaux espaces de pratique de proximité.

**Descriptif** : créer des cartes de proximité aux spécifications internationales pour accompagner le développement des pratiques locales au sein des clubs.

**Bilan** : les contenus de formation ont été réalisés par le prestataire puis relus par la commission équipement sportif et la DTN. La mise en œuvre de plusieurs formations de formateurs pour la cartographie de proximité a été effectuée par la commission formation et le prestataire. Mais du fait de la crise sanitaire, seules 2 journées d'une première partie de formation à distance ont pu être réalisées par le prestataire (Franz de Cap Orientation). La suite est reportée à 2021.

### III. FORMATION FEDERALE

- **Les formations réalisées en 2020**

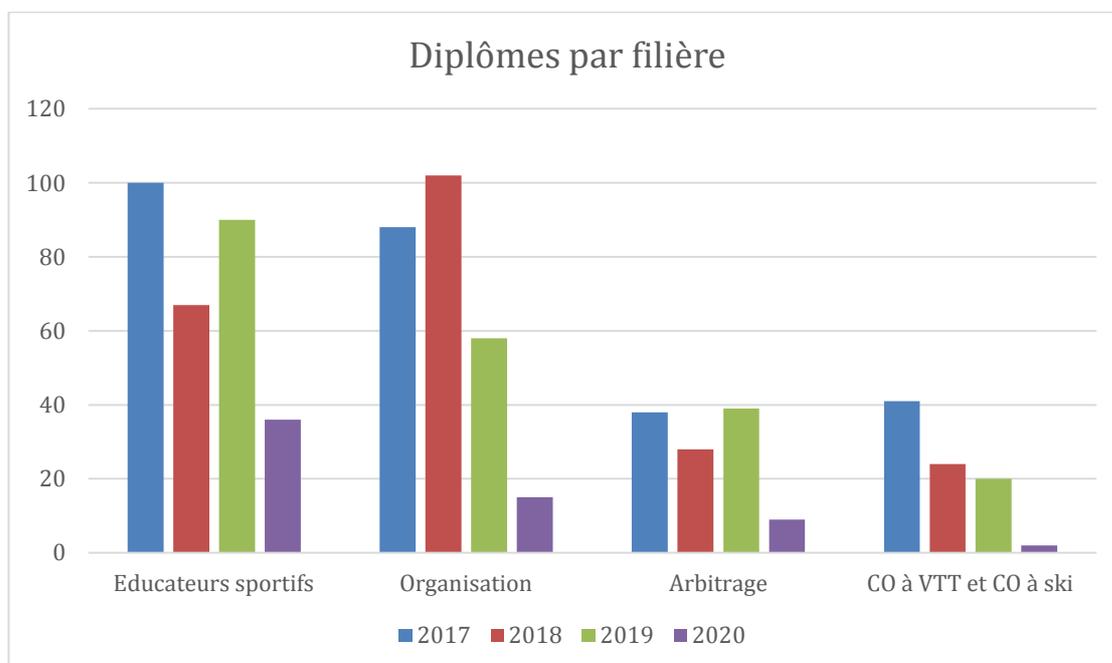
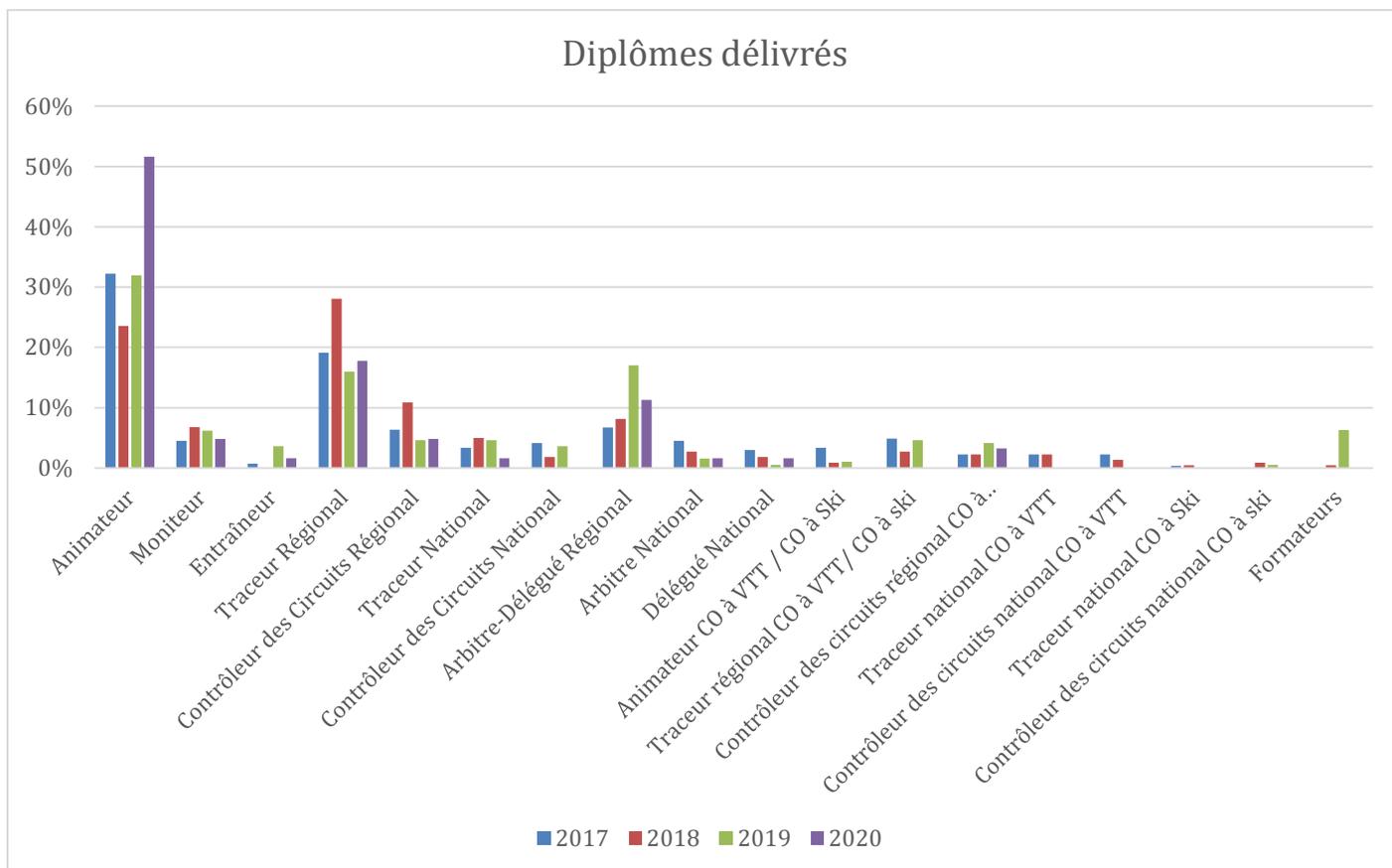
Peu de formations ont pu avoir lieu en 2020.

- La formation de traceur national, les 11 et 12 janvier 2020 à Fontainebleau encadrée par Charly Boichut et André Hermet,
- 9 week-ends de formations régionales réalisées au sein des ligues durant le mois de janvier 2020.
- Une formation de formateur de traceur régionaux animé par Rémi Gardin a eu lieu en visio-conférence (ligue de Normandie) le 10 octobre 2020.
- La formation de CO VTT de niveau national COVTT couplé au séminaire national TN et CCN CO VTT réalisé par André Hermet, les 14 et 15 novembre 2020.

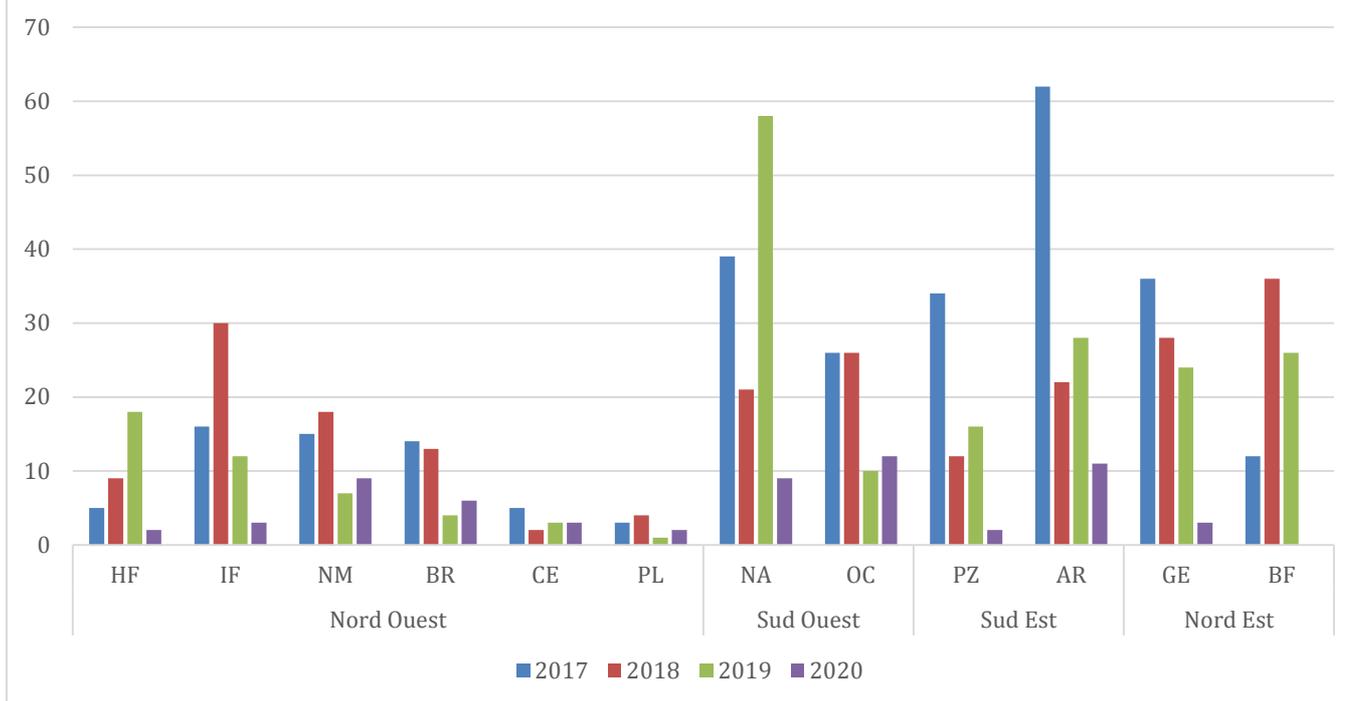
Les 2 séminaires (formation continue et échanges des bonnes pratiques) prévus des moniteurs, pour la première année et celui des TN et CCN ont été reportés à 2021.

• **BILAN QUANTITATIF**

Suite à la crise sanitaire de 2020, aucun bilan significatif ne peut être fait. Le bilan est donné à titre informatif.



## Nombres de diplômés par ligues



### IV. LA FORMATION PROFESSIONNELLE

*Le dossier de la formation professionnelle est géré et suivi par Rémi Gardin et le DTN.*

#### 1. Le certificat de qualification professionnel (CQP) Animateur de Course d'orientation

- La 2<sup>ème</sup> promotion de la formation du CQP « animateur de course d'orientation », avec seulement 2 stagiaires inscrits en formation, a débuté fin 2019 en partenariat avec le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes site de Vichy et s'est finalisée la semaine du 20 au 24 janvier 2020. Sur cette session, les formateurs ont été Frank Dechavanne et Bruno Marchegay. Les examens de certification ont eu lieu le 9 mars 2020. Pour la certification, 2 candidats ont présenté un dossier en VAE.

La certification par la CPNEF en jury plénier prévue initialement en avril a été finalement réalisée en visio-conférence début septembre 2020. 3 des candidats ont obtenu le certificat de qualification professionnelle animateur de course d'orientation, et le 4<sup>ème</sup> l'a obtenu partiellement.

- Une 3<sup>ème</sup> session de formation a été mise en place en partenariat avec le CNSNMM de Prémanon à destination principalement des BE ski nordique et AEM pour compléter et élargir leur panel d'activités sportives. Cette session de formation est allégée de 2 blocs, les compétences étant déjà acquises par les titulaires d'un BE ski et d'un AEM. Le premier confinement étant arrivé, aucun candidat ne s'est inscrit. La formation a été reportée à juin 2021.
- La première enquête de cohortes a été réalisée à 6 mois auprès des diplômés 2019 du CQP animateur de CO. 2 enquêtes sont effectuées et permettent ainsi à France Compétences de mesurer l'adéquation de la formation et du diplôme délivré avec la réalité du marché du travail. 100 % de réponses ont été obtenues. 6 sur 8 travaillent en partie avec leur CQP. Un est salarié, les 5 autres sont auto-entrepreneurs.

## 2. Le CQP cartographe de cartes de course d'orientation

- La création des contenus de formation à partir du ruban pédagogique prévu au règlement du CQP cartographe de cartes de CO et des compétences à acquérir a été relu et validé par la commission équipement sportif et la DTN. 2 candidats seulement sont inscrits à la formation et 2 personnes ont fait une demande de VAE.
- Les 2 premières semaines de formation encadrées suite à l'appel d'offre par Franz Mareigner de Cap Orientation ont eu lieu au CREPS de Vichy,
  - du 16 au 20 novembre
  - du 23 au 27 novembre 2020.Les 2 autres semaines de formation en centre auront lieu à partir de mi-février 2021. La certification est prévue en mars 2021.

## 3. Perspectives 2021

- L'inscription au RNCP des 2 CQP s'achève en juin et juillet 2021. Les lettres d'intention ont été transmises à l'organisme certificateur de la branche professionnelle Sport (OCSport) pour en annoncer la demande de renouvellement. Deux promotions de formation doivent avoir fait l'objet de 2 enquêtes de cohortes, une à 6 mois et l'autre à 2 ans. Au regard de ces critères de France Compétences, nous espérons pouvoir obtenir la réinscription du CQP animateur de course d'orientation au RNCP. Une reconnaissance officielle d'un diplôme de cartographe de carte de CO est nettement plus compromise.
- La direction des sports a annoncé en octobre 2020 que les DE et DES de course d'orientation, faute de mise en œuvre et de cohorte, vont être supprimés. De ce fait la FFCO n'a plus de possibilité de diplômer des entraîneurs professionnels. C'est une réelle problématique d'autant plus importante que le nombre CTS placés auprès de la FFCO n'a fait que diminuer depuis 10 ans. La DTN a déjà engagé une réflexion. Une des rares solutions serait de créer un nouveau CQP de niveau supérieur (technicien), avec toute la lourdeur administrative que les CQP imposent. Cette thématique sera mise à l'étude de la future commission formation.

## V. BILAN DU CONTRAT DE PERFORMANCE

### 1. La reconnaissance de haut niveau, les indicateurs de performance et les listes ministériels

- **La reconnaissance de haut niveau**

Dans un contexte caractérisé par la mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport avec la création de l'Agence Nationale du Sport et le report des jeux olympiques de Tokyo en 2021, La reconnaissance de haut niveau de la discipline course d'orientation à pied a été reconduite par le ministère des sports jusque fin 2021.

L'instruction pour la demande de reconnaissance de haut niveau des disciplines par les fédérations a été publiée en décembre 2020.

Les critères de reconnaissance de haut niveau d'une discipline sont les suivants :

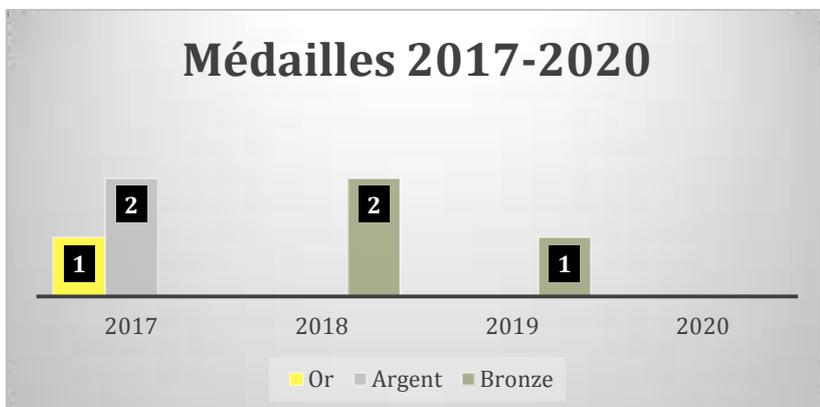
- un principe d'universalité : l'inscription au programme olympique ou un nombre moyen de nations engagées sur les championnats du monde lors des 4 dernières années. Au moins 30 nations ou si le nombre de nations se situe entre 15 et 29, la nation doit être en moyenne dans le top 4 mondial, sur les 4 dernières années.
- la terminologie de la discipline ou spécialité doit s'appuyer sur la nomenclature de la fédération internationale et être en cohérence avec la réalité de la pratique.

Le dossier de demande sera établi par la DTN et proposé aux élus début 2021 pour transmission et étude par l'ANS au cours du premier trimestre 2021. La publication de l'arrêté ministériel fixant la liste des disciplines reconnues de haut niveau est prévue pour avril 2021.

- **Indicateurs de performance**

Le rang mondial de la France est obtenu à partir du classement des nations suite au nombre de médailles d'or, puis d'argent et de bronze obtenu lors des championnats du monde.

### Médailles obtenues pour la France sur l'olympiade



### Rang mondial de la France

2017	3 <sup>ème</sup> nation
2018	9 <sup>ème</sup> nation
2019	6 <sup>ème</sup> nation
2020	Pas de WOC

Sur l'olympiade et en 2019, faute de compétitions en 2020, la France se maintient, comme depuis 10 ans parmi les 7 meilleures nations (hommes et dames confondus) en capacité de gagner des médailles.

Ces médailles sont le résultat d'une stratégie collective de progression et de construction d'une équipe performante.

### Médaillés sur l'olympiade

5 orienteurs à pied ont été médaillés en championnats du monde sur cette olympiade sur finalement 3 années et non 4 et plusieurs constats sont remarquables sur cette olympiade :

- La 14<sup>ème</sup> médaille d'or pour Thierry GUEORGIOU en championnat du monde (record mondial masculin)
- La première médaille féminine française pour Isia BASSET.
- 6<sup>ème</sup> médaille en relais homme depuis 2011 et 3<sup>ème</sup> médaille consécutive pour la France.

Nom	année	2020	2019	2018	2017	
	pays WOC	annulé	NOR	LAT	EST	
Thierry GUEORGIOU	Médailles				1	1
	Formats				MD	Relais
Frédéric TRANCHAND	Médailles		1	1	1	1
	Formats		Relais	Relais	Sprint	Relais
Lucas BASSET	Médailles		1	1		1
	Formats		Relais	Relais		Relais
Nicolas RIO	Médailles		1	1		
	Formats		Relais	Relais		
Isia BASSET	Médailles			1		
	Formats			MD		

Tous les résultats internationaux des membres des équipes de France sont consultables par compétitions sur le lien suivant du site FFCO.

<http://www.ffcoorientation.fr/hn/resultats/>

- **Les listes ministérielles**

La mise en liste 2021, a eu lieu comme chaque année de l'olympiade, au 1<sup>ER</sup> novembre de l'année n-1. Du fait de la crise sanitaire exceptionnelle et des répercussions sur la saison sportive nationale et internationale, le ministère des sports en accord avec l'Agence Nationale du Sport, a proposé un aménagement des inscriptions en liste ministérielle, selon le cadrage suivant :

- le principe général demeure la base des critères définis dans le Projet de Performance Fédéral (PPF).
- un critère particulier « Covid-19 » permet de reconduire les inscriptions en liste ministérielle de 2020.
- le franchissement de la limite d'âge de chacune des listes ministérielles est toléré.
- Le sportif « Elite » en fin de droit et n'ayant pas performé en 2020, est proposé en liste senior.

La DTN a appliqué ces critères pour la mise en liste ministérielle 2021.

	listes ministérielles			listes ministérielles SHN					Total LM
	Espoirs	SCN	Total	Relève	Senior	Elite	Total SHN	% SHN	
2017 avant la réforme	25	Néant	25	20	18	5	<b>43</b>	63%	<b>68</b>
2018	22	6	28	16	4	3	<b>23</b>	45%	<b>51</b>
2019	19	9	28	20	1	4	<b>25</b>	47%	<b>53</b>
2020	17	8	25	19	3	1	<b>23</b>	48%	<b>48</b>
2021	17	8	25	19	3	1	<b>23</b>	48%	<b>48</b>

#### **Perspectives pour 2022 :**

Après l'étude par l'ANS et la Direction des Sports de l'attribution de la reconnaissance de haut niveau des disciplines, de nouveaux critères de mises en listes ministérielles seront rediscutés avec le DTN.

Au regard des critères de performances établis par la DTN dans le PPF pour les sportifs relèves et les collectifs nationaux, on constate que le nombre de sportifs en listes ministérielles est plutôt stable donc les critères semblent plutôt adaptés à l'atteinte des objectifs de performance fixés.

En revanche, en proportion, le nombre d'espoir reste limité, du fait que sont inscrits en liste espoir des sportifs qui sont déjà sélectionnés sur la compétition « jeune » de référence. Ce critère semble déjà très exigeant pour ce niveau d'âge U18. Il sera à revoir pour le prochain PPF.

## **2. Bilan du dispositif des groupes France, préparation des équipes de France.**

Ce dispositif des groupes France pour les U18, juniors et seniors sélectionnés annuellement aura fait la preuve de son intérêt, en plus des structures permanentes d'entraînements que sont les pôles.

L'année 2020 aura été une année très singulière, sans visibilité autre que le court terme, avec de nombreuses incertitudes sur la tenue des stages et des compétitions qui finalement ont toutes été annulées pour le haut niveau.

Les entraîneurs des groupes France, en concertation fréquente, ont conservé un lien régulier par mail et par téléphone avec tous les sportifs. L'objectif a été de maintenir leur motivation, et de proposer des alternatives innovantes pour maintenir une activité physique suffisamment importante et régulière malgré les contraintes très strictes du 1<sup>er</sup> confinement. Les entraîneurs et préparateurs physiques tout comme les sportifs ont été très adaptables et créatifs pour multiplier les alternatives d'entraînement.

Pour tous les sportifs des groupes France, afin de maintenir une activité mentale de lecture et conception d'itinéraire, l'entraîneur national a mis en place plusieurs fois par semaine, des entraînements virtuels (à partir de jeux de course d'orientation en ligne). A tour de rôle, chacun des sportifs a proposé au moins une course en simulation. Des séances de préparation physiques ont été proposées en visioconférence et en vidéo.

Concernant la préparation physique, cette année si particulière sans compétition a finalement permis aux orienteurs juniors comme aux seniors d'effectuer un volume d'entraînement plus important et de se tester. Le carnet d'entraînement en ligne accessible aux sportifs des groupes France et visibles par les entraîneurs référents a permis d'observer cette tendance. Cette année d'entraînements bien réguliers et construits progressivement est un véritable atout pour l'année compétitive 2021.

Des leçons positives sont à tirer de cette année si singulière pour la suite, notamment la capacité à s'investir, à savoir ce qui est le plus pertinent pour l'entraînement, ce qui est nécessaire. Cette année a aussi permis de mesurer sa motivation pour le haut niveau.

## 2.1 Bilan 2020 des programmes Senior et Relève

### Les compétitions

- Les 2 compétitions de référence JWOC et JEC ont été annulées. Les Suisses ont cependant proposé d'organiser pour les pays alpins, 3 jours de compétitions amicales pour les U18 et juniors, fin octobre. Au final, seules les équipes de France et de Suisse ont pu y participer.
- Toutes les compétitions internationales pour les seniors ont été annulées.

### Les stages

- Pour le GF U18, 2 stages de 5 jours sur les 3 programmés annuellement ont pu avoir lieu : le 1<sup>er</sup> début mars et le 2<sup>ème</sup> fin juillet. Le stage de début décembre a été annulé.
- Pour les groupes France des juniors et seniors, 4 des 5 week-ends haut-niveau prévus début février et mars ont pu avoir lieu. En revanche, le week-end en Corrèze la première semaine du confinement a été annulé une semaine avant.
- Concernant les stages, 2 stages de 4 jours de reprise de la CO, de la course en tout terrain, ont été proposés aux juniors et seniors au mois de juillet.
- Le stage junior d'été dont la date a été décalée, a pu avoir lieu. Mais le stage sans sélection avec l'intégralité du groupe junior n'a pas permis un suivi et une individualisation d'aussi bonne qualité que souhaitée.
- Les nationales NO ayant pu être organisées fin aout, des sélections seniors ont pu être faites sur ses courses pour la sélection des stages prévus
- Pour les seniors en revanche, le stage de sprint urbain prévu initialement en Italie mi- mars a été annulé et reporté en France à Clermont-Ferrand et finalement annulé la veille. Suite à l'annulation des compétitions internationales, et la possibilité à la rentrée de septembre que les SHN puissent s'entraîner normalement, la stratégie a été de préparer les WOC 2021. Finalement, 2 stages de 7 jours sur les 3 de prévus ont eu lieu en septembre et octobre.

### Bilan quantitatif du nombre de jours encadrés en Groupe France

	Nombres de jours de stages et compétitions encadrés			
	2017	2018	2019	2020
GF-18	19	20	26	15
Juniors	49	53	47	28
Seniors	80	83	74	33
Total annuel	148	156	147	76

Avec l'annulation de toutes les compétitions de référence en 2020, une partie des stages a pu être maintenue et quelques uns ont été ajoutés.

Le volume d'entraînement en CO et la confrontation en compétition des sportifs de haut niveau de la fédération française auront été diminués quasi de moitié en comparaison à une année de préparation plus classique.

## 2.2 Bilan général du Projet de Performance Fédéral

### ➤ Collectif Senior

#### Stratégie

L'atout majeur de la FFCO est la densité du collectif masculin et tout est mis en œuvre pour la conserver. Elle a permis l'obtention de nombreuses médailles en relais, tout en favorisant l'émergence d'individualités à même de viser des médailles individuelles (émulation collective, prise d'expérience et de responsabilité). Sur les 8 relais masculins courus en compétitions de référence depuis 2014, 6 médailles ont été obtenues, avec 6 athlètes différents (pour une équipe de 3).

Des objectifs intermédiaires sont fixés pour les sportifs ne faisant actuellement pas partie de l'équipe sélectionnée aux WOC, afin d'élever progressivement leur niveau que ce soit comme remplaçant ou dans le cadre du renouvellement générationnel de l'équipe. Ces orienteurs sont pleinement intégrés dans la préparation spécifique aux championnats, en suivant le même programme que les titulaires, car l'expérience et la prise de confiance sont également des clefs de la réussite en course d'orientation.

Le deuxième atout de la stratégie est de se focaliser sur les championnats du monde, et dans une moindre mesure sur les championnats d'Europe (du fait des quotas 2 fois plus importants par nation), reléguant les manches de coupe du monde et autres compétitions internationales au rang de « compétitions préparatoires ». Cela permet notamment d'allouer suffisamment de périodes de préparation aux SHN, de multiplier les stages sur des terrains aux caractéristiques similaires à ceux des championnats, plutôt que s'adapter sans cesse à différents styles d'orientation. Cette planification d'entraînements permet d'optimiser le niveau de forme des meilleurs sportifs pour les championnats du monde.

Lors des stages de préparation spécifiques, la confrontation avec les meilleures nations mondiales est recherchée. Elle est profitable à nos meilleurs sportifs, pour reproduire et travailler les formats en opposition directe (relais et futur KO sprint), et pour le collectif féminin, qui faute de densité française, ne côtoie pas de référence mondiale dans l'entraînement au quotidien.

La stratégie de préparation, avec la future alternance annuelle des formats des championnats du monde va imposer l'individualisation de l'entraînement de chacun, au quotidien comme en stage. Mais avec la pandémie de Covid-19, les championnats du monde 2021 vont rester mixtes en formats de course, des championnats d'Europe de sprint auront lieu, repoussant de fait à 2022 l'alternance des formats urbain (championnat du monde) et forêt (championnat d'Europe). La multiplication des formats de courses, aux caractéristiques de plus en plus variées, la nouvelle structuration du calendrier international impose pour rester compétitif au plus haut niveau d'optimiser le potentiel de chacun des orienteurs.

#### Objectifs

- Objectif général : maintenir la France parmi les nations fortes de la discipline grâce aux résultats obtenus lors des compétitions de référence : les championnats du monde.
- Quantitatif : présence régulière dans le top 8 (finalistes) avec au moins une médaille.
- Objectifs par équipe : dames : top 8 ; hommes : une médaille.
- Conjointement à ces résultats, obtenir les quotas maximums sur les compétitions de référence (ranking mondial et coupes du monde).

#### Plans d'actions

- Proposer suffisamment de stages et de séances d'entraînement sur les terrains spécifiques des compétitions de référence encadrées et analysées et programmer individuellement des stages personnels complémentaires pour les SHN sélectionnés au WOC (au moins 30 jours et 50 séances pour être compétitif au plus haut niveau).
- Veiller à programmer la saison de façon à pouvoir enchaîner des cycles de travail après chaque bloc de compétitions intermédiaires.
- Veiller à ce que les conditions de préparation soient optimales et adaptées pour garantir une bonne assimilation des charges d'entraînement et la prévention des blessures, notamment avec un staff paramédical et/ou médical.

## ➤ Collectif Relève

### Stratégie

La stratégie initiale fédérale au regard du faible vivier de pratiquants jeunes motivés par le haut niveau, est de sélectionner les meilleurs jeunes pratiquants (10 Dames et 10 Hommes) au sein du collectif des moins de 18 ans, de les former à la culture du haut niveau essentiellement lors de stages fédéraux. Cette sélection fait suite à une détection des moins de 18 ans qui s'organise en deux temps : une analyse des résultats des compétitions de niveau nationale de la saison. Une présélection est établie pour les 25 meilleurs Dames et Hommes de 3 années d'âge (14 à 16 ans). Ces 50 jeunes sont regroupés pour passer 2 tests de sélection : un test technique et un test physique en tout terrain. Un questionnaire est également à compléter pour connaître le contexte et le niveau d'entraînement des jeunes. La sélection de 10 D et 10 H en GF-18 prend en compte l'ensemble des résultats des compétitions nationales de l'année et les résultats des 2 tests de sélection.

Pour la relève junior, une assiduité et une attitude de haut niveau s'inscrivant dans un double projet de haut niveau et d'études sont attendues. L'entrée dans un des 2 pôles France est fortement conseillée pour poursuivre le haut niveau à partir de la catégorie junior.

### Objectifs

- Pour le groupe France moins de 18 ans : l'objectif est de les faire progresser techniquement tout en veillant à leur progression physique (via des tests physiques, en tout terrain et de 3000m). L'entraînement technique et physique régulier doit leur permettre de réussir en compétition à leur niveau. Une première sélection pour les championnats d'Europe jeunes a pour objectif d'apporter une première expérience en compétition internationale. Il n'y a pas d'objectif de résultats annoncé à ce niveau. L'EYOC n'est pas un objectif en soi, mais un passage pour préparer la suite.
- Pour le groupe France junior : l'objectif est de démontrer des aptitudes qui permettraient d'atteindre la haute performance en senior. Les juniors doivent démontrer un potentiel estimé « top 30 » au moment des sélections pour être sélectionné aux Championnats du Monde Juniors (JWOC). La encore l'objectif est de réussir des courses à son niveau pour confirmer une stabilité technique et physique nécessaire à la haute performance en senior.

### Plans d'actions

- pour les 2 collectifs : 14 jours de stages annuels en moyenne par collectifs répartis respectivement en 3 et 2 stages, auxquels s'ajoutent pour les juniors des week-ends d'entraînement hivernaux permettant de travailler techniquement et en volume d'entraînement pour acquérir des bases techniques solides.
- Un suivi à distance de l'entraînement quotidien et des conseils réguliers est réalisé par un des entraîneurs des groupes France moins de 18 et junior, tant sur la préparation physique que technique, et de préparation à la compétition. Pour les juniors hors pôle (études), ce suivi est primordial pour la poursuite du haut niveau.

### Préconisations

La stratégie de formation technique et de préparation à la compétition semble porter ses fruits chez les moins de 18 ans et les juniors, sauf en sprint où le manque de routines propre à ce format est encore flagrant. L'entraînement des jeunes doit être effectué au sein des clubs autant en forêt qu'en sprint.

Le niveau physique atteint chez les jeunes gens est tout à fait correct voir dans le meilleur niveau mais reste encore insuffisant globalement, notamment chez les dames. Une réflexion a été engagée sur le niveau de performance attendu aux différents âges (sur un test de 3000m standardisé) pour être performant dans le top 20 et pour atteindre les podiums en senior. Les qualités nécessaires en format urbain et forêt n'étant pas les mêmes, les temps attendus sur un test standard de 3000 m sur piste (sol dur et régulier) seront distincts selon la spécialisation de l'orienteur.

Il faut poursuivre et amplifier l'importance de la préparation physique de course à pied chez les jeunes et les juniors.

Une réflexion a déjà été engagée au sein de la DTN, avec les CTS (à la fois entraîneurs des pôles et des équipes de France) et les préparateurs physiques, pour trouver une planification supportable permettant de travailler les différents paramètres de la performance dans l'objectif de développer aussi de manière significative la vitesse de course des orienteurs (pour l'urbain et la forêt). Ce travail spécifique de « course à pied » incluant aussi l'amélioration de la technique de la foulée doit être travaillé durant la période hivernale.

Lors des tests de sélections, nous constatons que chaque année, sur 25 jeunes filles pré-sélectionnées, plusieurs d'entre elles ne viennent pas tenter la sélection pour le groupe France U18. Une réflexion de fond doit être engagée sur le pourquoi et les réponses à apporter pour attirer davantage de jeunes filles à la pratique compétitive ainsi que pour les fidéliser et les motiver pour le haut niveau, notamment au moment du choix des études.

Une réflexion est à mener également sur l'impact des messages transmis aux jeunes et juniors concernant les objectifs fixés à plus ou moins longs termes, à un âge où la projection de leur vie future n'est pas nécessairement claire.

### ➤ Bilan des pôles

En course d'orientation, au regard du temps nécessaire à la mise en place des entraînements techniques de course d'orientation, le fonctionnement en pôle d'entraînement de haut niveau n'est plus à démontrer.

La problématique des entrées et des maintiens en pôle reste pour les orienteurs, le choix d'études compatibles avec le lieu d'implantation des deux structures pôle France Loire sur Lyon et le Pôle France Relève à Clermont-Ferrand. Les résultats obtenus par les sportifs des pôles France ou ayant été de longues années en pôle, démontrent l'efficacité de l'entraînement réalisé dans ces structures et les compétences acquises et réutilisables en autonomie dans l'entraînement de haut niveau.

Au niveau de l'équipe de France senior, sélectionnée aux WOC sur l'olympiade, le pourcentage de sportifs étant en pôle France est en moyenne de 59%. Il est de 90 % si l'on prend en compte les sportifs seniors qui ont été formés en pôle France.

C'est donc quasi un passage obligé pour atteindre le plus haut niveau international, mais un juste équilibre est à trouver avec le choix individuel d'études des sportifs de haut niveau. L'année 2020 aura imposé aux universités de développer les cours à distance. C'est sans doute une piste d'amélioration possible pour le choix des études des sportifs de haut niveau.

En 2020, la crise sanitaire est venue bouleverser le fonctionnement des pôles avec la période du 1<sup>er</sup> confinement. Durant cette période, les entraînements ont fonctionné à distance. Les entraîneurs ont transmis les programmes et exercices de PPG, simulation à réaliser dans les conditions de confinement. A partir de la rentrée de septembre 2020, les entraînements ont pu reprendre normalement, sans restriction, mais dans le respect des règles sanitaires et préconisations fédérales concernant la pratique.

Le préparateur physique du pôle France Loire a proposé des séances de renforcement musculaire sur papier mais également en visio.

Le fonctionnement de chacun des pôles répond au cahier des charges en matière d'entraînement avec un encadrement technique, couplé d'un préparateur physique pour les 2 pôles France, de suivi médical, avec un staff paramédical et un médecin. La SMR est également coordonné par le responsable de chaque pôle. Chaque responsable de pôle assure le suivi et la coordination des études avec les établissements concernés.

## Les pôles en chiffres sur l'olympiade

	Pôle Fontainebleau			
	2020	2019	2018	2017*
effectif total	6	9	7	7
D	2	5	4	2
H	4	4	3	5
LM espoir		1	1	4
LM relève				1
LM senior				1
CO à pied	5	4	1	
CO à VTT	1	5	6	7
GF Pied/VTT	1	5	3	
IdeF	2	6	5	3
autres ligues	4	3	2	4

\*Perte de la reconnaissance de haut niveau de la CO à VTT.

	Pôle France Relève Clermont-Ferrand			
	2020	2019	2018	2017
effectif total	7	8	6	9
D	3	4	3	5
H	4	4	3	4
LM Elite		1		
LM SCN		2		
LM relève	3	2	1	6
LM espoir	4	3	5	0
GF junior		5	5	7
GF senior		3	1	1

	Pôle France Loire			
	2020	2019	2018	2017
effectif total	12	15	12	12
D	5	3	2	3
H	7	12	10	9
LM Elite	1	1	1	1
LM Senior	1	1	1	5
LM SCN		2	2	
LM relève	10	9	7	3
LM espoir		2	1	
GF junior		3	3	3
GF senior		12	9	9

## Perspectives

Concernant le pôle espoir et au regard du nombre de CTS placé auprès de la FFCO, avoir un seul pôle espoir sur tout le territoire métropolitain n'est pas efficient au niveau du recrutement au sein du groupe France U18. Il est indéniable que le pôle espoir de Fontainebleau a été la structure formatrice des orienteurs à VTT. Mais depuis 2017 et la perte de la reconnaissance de haut niveau, il n'a plus cette vocation et devait être recentré sur la CO à pied. De plus, un pôle espoir a pour vocation un recrutement régional, ce qui n'est pas non plus suffisamment le cas. La réflexion doit être engagée sur la date d'annonce et de fermeture du pôle, car les jeunes actuellement au pôle espoir doivent pouvoir poursuivre leur cursus scolaire sereinement.

En parallèle, la fédération doit se positionner sur un dispositif de soutien à la formation à la compétition en vue du haut niveau, des meilleurs jeunes orienteurs et le développer sur l'ensemble du territoire.

### ➤ **Le suivi socio-professionnel et l'aide institutionnelle des SHN**

#### • **Les aides personnalisées**

Depuis 2019 et instauré par l'ANS, le principe des aides sociales est venu renforcer l'aide destinée aux meilleurs SHN (en liste élite/senior) pour leur permettre de s'investir pleinement dans leur préparation de haut niveau.

Plans d'action : Faire le point avec les meilleurs sportifs de leurs besoins financiers pour une aide sociale leur permettant de ne travailler ou à temps partiel sur une partie de l'année.

A l'unanimité, les 4 sportifs élite/senior concernés par l'aide sociale issue de l'enveloppe des aides personnalisées ont reconnu une réelle plus-value dans leur préparation. Le gain a été particulièrement ressenti avec la diminution de la charge mentale et pour une moindre part, la fatigue physique, de ne pas travailler à temps plein, et de pouvoir gérer au mieux leur préparation de haut niveau.

#### **Préconisations :**

Peu de solutions à court terme en dehors de pouvoir reconduire le dispositif d'aides sociales au moins à la hauteur de 2019.

L'évolution des mentalités autour des sportifs de haut niveau, d'autant plus de sports non olympiques peu connus du grand public, ne se fera pas à court terme. En attendant, il faut savoir saisir à tous les niveaux, du SHN lui-même à son club et jusqu'à la fédération, toutes les opportunités pour que les meilleurs sportifs de Course d'Orient se fassent connaître pour pouvoir espérer se faire aider ensuite.

#### • **Le dispositif de retraite des SHN**

Chaque année, le DTN transmet les informations aux sportifs concernés par le dispositif (être âgé de 20 ans) et les relance quelque temps avant la date limite de dépôts. Désormais c'est directement la CNAV qui gère les demandes des SHN.

Mais le DTN, référent du suivi socio-professionnel pour la FFCO, n'a aucune visibilité sur l'état d'avancement de ce dossier. Ce qui nuit au réel suivi de ce dispositif.

#### • **L'aménagement des études**

Malgré la mise à jour de l'instruction interministérielle du 5 novembre 2020 concernant les élèves, étudiants et personnels de l'enseignement scolaire et supérieur ayant une pratique d'excellence ou d'accession au haut niveau, les modalités d'accompagnement et d'aménagement de la scolarité susceptibles d'être proposées aux sportifs de haut niveau pour faciliter la réussite de leur double cursus (sport et formation) sont très inégales selon les universités, les écoles selon leur expérience, leur histoire et leur acculturation en matière de haut niveau.

En 2020, Le DTN a transmis les difficultés rencontrées récemment ou de manière plus récurrente à l'ANS pour essayer de les faire évoluer à tous les niveaux.

### ➤ **LA PREVENTION ET LA PROTECTION DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU**

*Se référer aux rapports du médecin fédéral et du médecin coordonnateur de la SMR.*

## VI. BILAN DU GROUPE FRANCE CO A VTT

Depuis 2017, la CO à VTT n'est plus reconnue discipline de haut niveau, car elle ne rentre pas dans les critères ministériels (au moins 30 nations en moyenne sur l'olympiade précédente sinon, être dans le top 4 des nations en moyenne sur l'olympiade). L'activité du groupe France CO à VTT a fonctionné sur les fonds propres de la fédération.

Malheureusement en 2020 à cause de la crise sanitaire, un seul regroupement a pu avoir lieu, début septembre. Cela a été l'occasion d'utiliser ces 2 jours de compétitions pour une détection des plus jeunes et une sélection en Groupe France de CO à VTT pour 2021.

La perte de cette reconnaissance de haut niveau avec la crise sanitaire a renforcé les inégalités et les difficultés des CO VTTistes dans leur accès et possibilités d'entraînement.

Le groupe et les équipes de France sont encadrés par André HERMET CTS, responsable et entraîneur assisté de 2 bénévoles, Michel DENAIX et Joël POIRETTE (mécanicien).

### Bilan sur l'olympiade

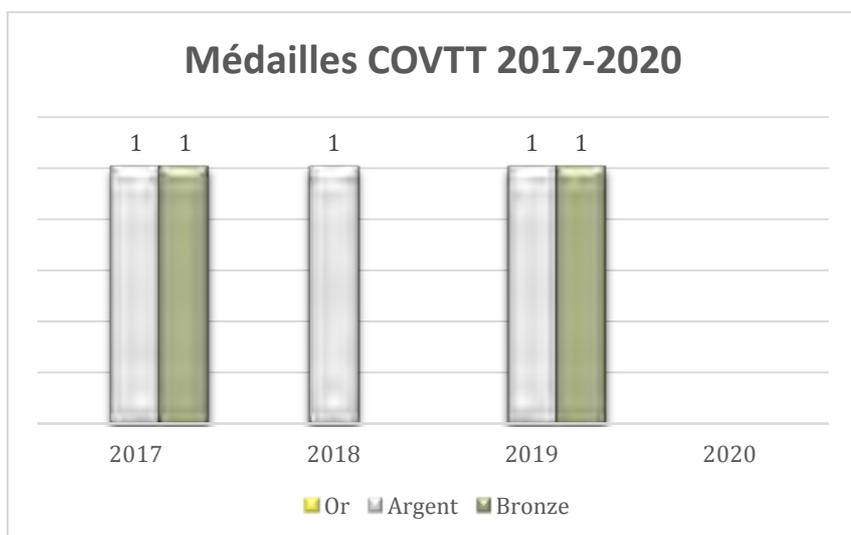
- **Nombre de jours en groupe France CO à VTT (stages et compétitions)**

	2017	2018	2019
COVTT	58	31	46

En fonction des pays hôtes des championnats et les particularités du terrain, le nombre de jours de stages à l'étranger fluctue de manière plus importante qu'en CO à pied.

- **Rang de la France et médailles en CO à VTT**

2015	5 <sup>ème</sup> nation
2016	5 <sup>ème</sup> nation
2017	7 <sup>ème</sup> nation
2018	6 <sup>ème</sup> nation
<b>2019</b>	<b>5<sup>ème</sup> nation</b>



## Médaillés sur l'olympiade

5 orienteurs à VTT ont été médaillés en championnats du monde sur cette olympiade (sur finalement 3 années). Il faut noter les 2 médailles chez les féminines dont une en argent en relais.

Nom	année	2020	2019	2018	2017	
	pays WOC	annulé	DEN	AUT	LTU	LTU
Lou DENAIX	Médailles				1	
	Formats				Relais	
Hana GARDE	Médailles				1	
	Formats				Relais	
Gaëlle BARLET	Médailles				1	1
	Formats				Relais	Mass Start
Baptiste FUCHS	Médailles		1	1		
	Formats		MD	LD		
Yoann COURTOIS	Médailles			1		
	Formats			Sprint		

Ces résultats sont remarquables, d'autant plus que sans la reconnaissance de haut niveau de la discipline, depuis la décision en 2017, les COVTTistes n'ont plus aucune aide depuis 2018, ni aucune reconnaissance institutionnelle, donc pas d'aménagement, pas d'aides financières autres que celle qu'ils vont chercher eux-mêmes et ils prennent sur leurs congés, ou prennent des congés sans solde.

## Perspectives

La reconquête de la reconnaissance de haut niveau de la discipline ne paraît pas possible avec les moyens financiers actuels fédéraux pour rentrer dans les critères de performance (moyenne d'un rang 4 sur une olympiade pour moins de 30 nations aux championnats du monde). En revanche, en travaillant avec l'IOF à cet objectif, il pourrait y avoir des perspectives plus atteignables à moyen terme.

## **Bilan annuel du médecin coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire\* (SMR) – 2020**

Médecin coordonnateur de la SMR (nom, prénom, courriel) :

**DOCTEUR CATHERINE CHALOPIN**  
CATHERINE.CHALOPIN@FFCORIENTATION.FR

**DOCUMENT OBLIGATOIRE**

\*Sportifs inscrits sur les listes ministérielles : SHN, Espoirs et collectifs nationaux

### **Rappel du contexte**

Conformément à l'article R 231-4 du code du sport, l'instance dirigeante compétente de la fédération sportive désigne, un **médecin chargé de coordonner les examens requis dans le cadre de la surveillance médicale** des sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le projet de performance fédérale (espoirs et sportifs des collectifs nationaux).

Il a notamment la charge de **recevoir et d'analyser les résultats** (art R.231-9 du code du sport) de l'ensemble des examens pratiqués dans le cadre de cette surveillance médicale définie aux articles A 231-3 et A.231-4 du code du sport.

Il peut **établir**, le cas échéant, un **certificat de contre-indication à la participation aux compétitions sportives** au vu des résultats de cette surveillance médicale (art L.231-3 du code du sport).

Enfin il lui appartient de **dresser un bilan de l'action relative à la surveillance médicale** des sportifs de haut niveau et des sportifs reconnus dans le projet de performance fédéral.

**Ce bilan annuel fait état des modalités de mise en oeuvre et de la synthèse des résultats collectifs de cette surveillance.** Il est présenté par le médecin coordonnateur à chaque assemblée générale fédérale et adressé par la fédération au ministre chargé des sports (art R.231-10 du code du sport).

**Le présent document devra être déposé sur le PFS  
onglet Porte-documents/Documents annuels/2020  
item « 2-Indicateur RAP 4-1 Synthèse anonyme établie par le médecin  
coordonnateur du SMR » avant le **15 mars 2021****

Si le médecin veut échanger avec le médecin du ministère des sports contact :  
[gilles.einsargueix@sports.gouv.fr](mailto:gilles.einsargueix@sports.gouv.fr)

## I-Observance de la SMR : indicateur 4.1\*

### Calculs automatiques

<i>Année 2020</i> <i>(Inscrits du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020)</i>	SHN	Espoirs	collectifs nationaux	Groupe France 12 groupe-18 19 groupe CO à VTT
Nombre d'inscrits sur liste ministérielle	23	17	8	27
Nombre d'inscrits ayant satisfait à l'ensemble du bilan réglementaire	23	17	8	26
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait qu'à une partie du bilan réglementaire	0	0	0	0
Nombre d'inscrits n'ayant satisfait à aucune partie du bilan réglementaire	0	0	0	1
<b>*Taux de suivi complet</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>96,3%</b>
Taux de suivi au moins partiel	100,0%	100,0%	100,0%	96,3%
<i>Absence de suivi</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>3,7%</i>

Commentaires :

1 sportif du groupe national CO à VTT était en retard pour ses rendez-vous de sa surveillance médicale réglementaire et n'a pu rattraper ce retard sur la saison 2019-2020 en raison du confinement.

## II-Structuration

Le médecin coordonnateur est-il bénévole ou rémunéré ? rémunéré 33% d'ETP

La fédération a-t-elle mis en place un secrétariat médical dédié ?  OUI  NON  
Si oui, indiquer si le poste est bénévole ou rémunéré ainsi que le % d'ETP :

La fédération est-elle dotée d'un logiciel de suivi médical ?  OUI  NON  
Si oui, nom :

## III-Contenu de la SMR

Précisez la nature et la périodicité des examens médicaux obligatoires fixés par la fédération pour chacune des catégories de sportifs.

La surveillance médicale réglementaire définie selon l'article 14 du règlement médical FFCO est organisée sur la période du 1<sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020.

« Les différentes populations de sportifs ont à effectuer :

### **1. Un examen médical réalisé par un médecin du sport comprenant :**

- Un examen clinique avec interrogatoire et examen physique selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et selon la fiche médicale de surveillance médicale réglementaire FFCO qui précise les problèmes spécifiques CO en particulier traumatisme oculaire, allergie, prévention des maladies transmises par les tiques, interrogatoire de dépistage de carence en fer, examen morphologique des membres inférieurs et colonne vertébrale
- Le questionnaire médico-sportif (fiche FFCO) renseignant sur les antécédents familiaux, personnels médicaux et traumatiques à apporter à la visite médicale, lors de la première inscription en liste ministérielle.
- Un bilan diététique et des conseils nutritionnels
- Un bilan psychologique visant à dépister les difficultés psychopathologiques pouvant être liées à la pratique sportive intensive

A la demande du médecin du sport et sous sa responsabilité, les bilans psychologique et diététique mentionnés au c) et d) pourront être effectués respectivement par un psychologue clinicien ou un diététicien.

- e. La recherche indirecte d'un état de surentraînement via un questionnaire élaboré selon les recommandations de la Société française de médecine de l'exercice et du sport.

## 2. Un électrocardiogramme standardisé de repos avec compte rendu médical

- 3. Les sportifs de haut niveau Relève et les sportifs Espoirs** devront effectuer à mi-saison une 2° visite médicale selon la fiche médicale de la SMR FFCO n° 2
- 4. A mi-saison, les sportifs de haut niveau Elites et Seniors et les sportifs Collectifs Nationaux** seront soumis à un auto-questionnaire médical à renvoyer au médecin coordonnateur.
- 5. Les sportifs** non-inscrits en liste ministérielle et **reconnus dans le projet de performance fédéral** (pôles, groupes France) seront soumis à la même surveillance médicale réglementaire que les SHN comme définie en n° 1 et 2, une fois par an. »

Ci-dessous les dates limites des différents bilans à faire :

Examens à faire	1 <sup>ère</sup> Inscription en liste SHN, liste Espoir, en groupe France -18 et CO VTT (entre le 1 <sup>er</sup> novembre et le 31/12/2019)	1 <sup>er</sup> bilan pour : sportifs inscrits en liste SHN (Elite, Senior, Relève), liste Espoir, Collectifs nationaux, et groupes France -18 et CO VTT (avant le 31/12/19)	2 <sup>ème</sup> bilan pour : sportifs en liste SHN Relève et liste Espoir (avant le 30/04/2020)	2 <sup>ème</sup> bilan pour : sportifs en liste SHN (Elite, Senior) et liste Collectifs Nationaux (avant le 30/04/20)
1 <sup>er</sup> Examen médical sur Fiche FFCO comprenant enquête diététique et bilan psychologique	oui	oui		
Electrocardiogramme de repos (ECG) 1 par an	oui	oui	Oui si non fait au 1 <sup>er</sup> bilan	Oui si non fait au 1 <sup>er</sup> bilan
1 <sup>er</sup> questionnaire de Forme SFMES	oui	oui		
2 <sup>er</sup> questionnaire de Forme SFMES			oui	oui
Questionnaire de santé FFCO				oui
2 <sup>er</sup> examen médical sur fiche FFCO			oui	

A ce bilan et pour accompagner le mieux possible la reprise sportive après confinement, sur les conseils de la Commission médicale du CNOSF, une visite médicale complémentaire avec électrocardiogramme de repos a été imposé, à partir de mai 2020, aux sportifs de haut-niveau Elite, Senior et Relève ainsi qu'aux sportifs en liste ministérielle « Collectif nationaux » et Espoir.

#### IV-Anomalies détectées dans le cadre de la SMR

Est considéré comme anomalie, toute **pathologie** confirmée ayant nécessité un bilan complémentaire et/ou une prise en charge thérapeutique et/ou une contre indication temporaire ou définitive à la pratique sportive.

Sont exclues :

- les variations et les modifications non significatives ou « physiologiques » des paramètres cliniques, biologiques ou autres ;
- les pathologies survenues ou détectées préalablement à la réalisation des examens de la SMR.

**Précisez par appareil (cardio, pneumo...) le nombre et le type de pathologies détectées :**

- **Appareil cardiovasculaire** : Nombre et type de pathologies détectées :  
**1 syndrome de pré excitation ventriculaire** sans symptôme dépisté sur l'ECG de repos systématique. Les examens complémentaires cardiologiques ont permis de diagnostiquer une voie accessoire fasciculo-ventriculaire, voie considérée comme une variante de la normale et ne contre indiquant pas la pratique sportive intensive. Une imagerie cardiaque (type échocardiographie ou IRM) est conseillée tous les 5 ans, car les troubles de repolarisation pourraient masquer une éventuelle cardiopathie si par hasard il s'en développait une.

**Appareil Respiratoire** : Nombre et type de pathologies détectées: **2** asthmes déjà traités et retrouvés lors de la SMR

**Bilan psychologique** : Nombre et type de pathologies détectées: **1** asthénie post-confinement

**Bilan diététique ou nutritionnel** : Nombre et type de pathologies détectées: **1** TCA suivi en cours

**Bilan ORL** : Nombre et type de pathologies détectées: **RAS**

**Bilan ophtalmologique** : Nombre et type de pathologies détectées: : **1** dyschromatopsie (déjà connue)

**Autres** : Nombre et type de pathologies détectées: **1** thyroïdite de Hashimoto suivie et traitée depuis 9 ans

Précisez le nombre d'état de surentrainement détecté : **0**

#### IV-Contre-indications prononcées dans le cadre de la SMR

**Il est rappelé que la non-réalisation de la SMR peut conduire à une sanction administrative ou disciplinaire fédérale. Cette absence s'apparente à « une contre-indication administrative », terme impropre qui doit être distingué d'une véritable contre-indication médicale prononcée à la découverte d'une pathologie.**

Anomalie	Nombre de cas ayant donné lieu à une <b>contre-indication temporaire</b>	Nombre de cas ayant donné lieu à une <b>contre-indication définitive</b>
	0	0

#### V-Conclusions sur la mise en place de la SMR 2020

La mise en place de la Surveillance médicale réglementaire a dû s'adapter au contexte de pandémie à la Covid19 et aux règles sanitaires en vigueur en France mais aussi dans les différents pays où vivent certains de nos sportifs de haut-niveau.

Ce dispositif renforcé de surveillance médicale réglementaire mis en place à la FFCO a été bien accepté et respecté par l'ensemble des sportifs. Les examens complémentaires, si nécessaire, ont été réalisés sous la responsabilité du médecin examinateur suite à la visite médicale, permettant un meilleur suivi médical de proximité.

## PARTIE 2



# DOCUMENTS FINANCIERS

# RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA FÉDÉRATION

Mathieu LEMERCIER, Trésorier

Exercice financier du 01/01/2020 au 31/12/2020

- I. EQUILIBRE RECETTES/DEPENSES
- II. ANALYSE DES RECETTES
- III. ANALYSE DES DEPENSES
- IV. ANALYSE DU BILAN
- V. PERSPECTIVES 2021

Annexe : affectation du résultat

## I. EQUILIBRE RECETTES/DEPENSES

(document référence : compte de résultat Sopreca)

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se décomposent de la manière suivante :

	2 020	2 019	% de variation
Vente de marchandises	180 €	2 628 €	-93,2%
Production services	37 194 €	71 670 €	-48,1%
Subventions d'exploitation	321 460 €	289 730 €	11,0%
Recettes internes	557 020 €	739 769 €	-24,7%
Reprises sur provision		0 €	
Recettes financières	777 €	1 943 €	-60,0%
<b>Recettes hors fonds dédiés</b>	<b>916 631 €</b>	<b>1 105 740 €</b>	<b>-17,1%</b>
Reprise sur fonds dédiés		2 049 €	
Ressources reportées 2021	-15 791 €		
<b>Recettes totales</b>	<b>900 840 €</b>	<b>1 107 789 €</b>	<b>-18,7%</b>
	2 020	2 019	% de variation
Achats de marchandises		551 €	-100,0%
Variations de stocks	-342 €	843 €	-140,6%
Autres achats	341 477 €	642 171 €	-46,8%
Impôts taxes	6 626 €	6 525 €	1,5%
Salaires	135 443 €	168 809 €	-19,8%
Charges sociales	25 956 €	57 432 €	-54,8%
Dotation aux amortissements	23 619 €	25 238 €	-6,4%
Provision pour risque	693 €	78 861 €	-99,1%
Autres charges	148 243 €	167 299 €	-11,4%
Charges financières			
Charges exceptionnelles	1 887 €		
<b>Dépenses hors fonds dédiés</b>	<b>683 602 €</b>	<b>1 147 729 €</b>	<b>-40,4%</b>
Dotation sur fonds dédiés			
<b>Dépenses totales</b>	<b>683 602 €</b>	<b>1 147 729 €</b>	<b>-40,4%</b>
<b>Résultat</b>	<b>217 238 €</b>	<b>-39 940 €</b>	

Le résultat comptable 2020 est excédentaire de 217 238 €.

Bien entendu l'année 2020 si atypique que nous avons tous vécue, se traduit dans les comptes de la FFCO, incomparables par rapport à une année normale.

L'annulation ou l'impossibilité d'organiser des courses ou de faire participer les équipes nationales aux compétitions internationales, se traduit par :

- une chute des taxes et redevances des courses revenant à la Fédération de près de 75% (-111 k€),
- une chute des dépenses directement liées aux courses, notamment les inscriptions, voyages, déplacements, repas et hébergements de près de 50% (-301 k€).

Les autres recettes se sont globalement maintenues ; on remarque toutefois :

- une baisse des licences (-19 k€),
- une baisse des différents Pass' (-31 k€),
- une hausse des subventions publiques (+35 k€). Et, en raison de la chute globale des autres recettes, mécaniquement, la part des subventions publiques franchit le seuil du tiers de nos ressources en 2020 (25 % en 2019), ce qui n'était plus le cas depuis plus de 5 ans.

A noter que la FFCO a bénéficié d'aides directes liées à la crise sanitaire (le sport fait partie des secteurs considérés comme « les plus touchés ») qui se retrouvent dans cet excédent :

- Exonération et aides au paiement des charges Urssaf (17 338 €),
- Aide organisme de prévoyance Chorum (208 €),
- Aide de notre assureur MAIF (5 097 €).

## II. ANALYSE DES RECETTES

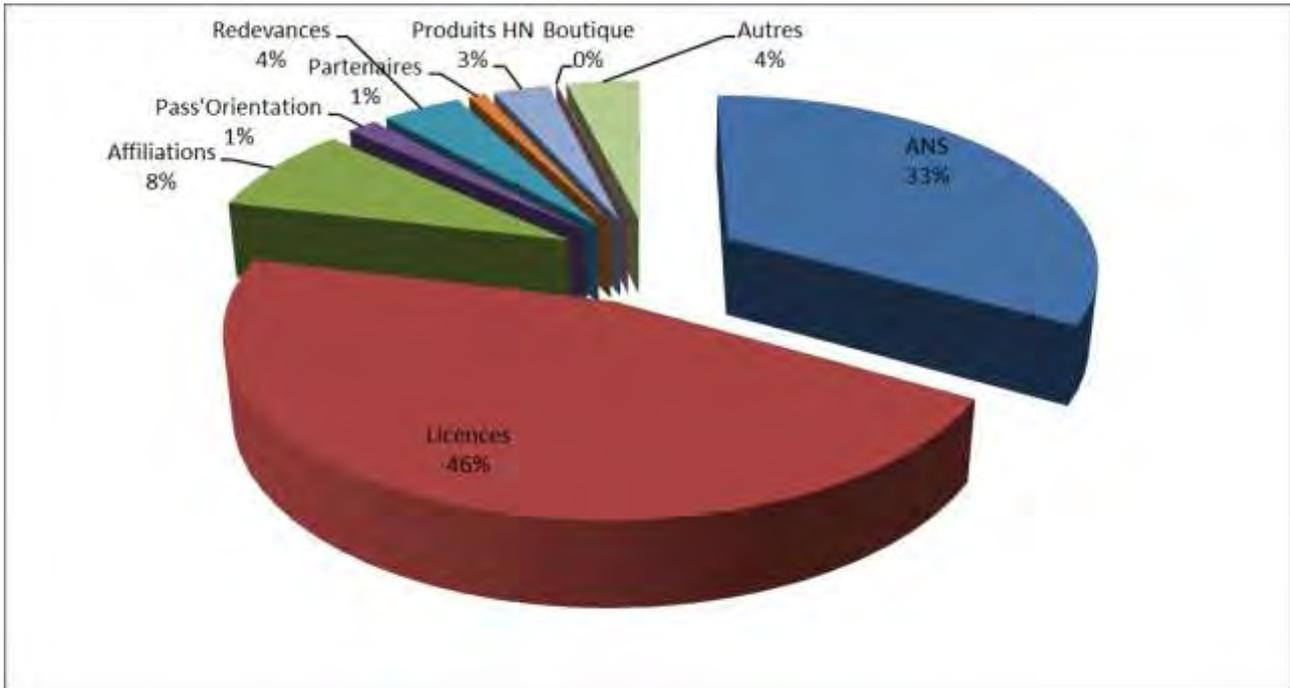
(document référence : compte de résultat FFCO 2020)

	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Variation/ Réalisé 2019
<b>Recettes</b>	<b>905 905 €</b>	<b>1 089 025 €</b>	<b>-16,8%</b>
ANS	295 209 €	275 669 €	7,1%
Licences	427 512 €	446 840 €	-4,3%
Affiliations	75 943 €	73 726 €	3,0%
Pass'Orientation	14 132 €	45 564 €	-69,0%
Redevances Fédérales	38 139 €	149 059 €	-74,4%
Partenariat	8 064 €	8 064 €	0,0%
Produits HN	27 220 €	42 036 €	-35,2%
Boutique	559 €	5 772 €	-90,3%
Autres	19 127 €	42 295 €	-54,8%

Les 2 plus importantes baisses de ressources de la FFCO sont :

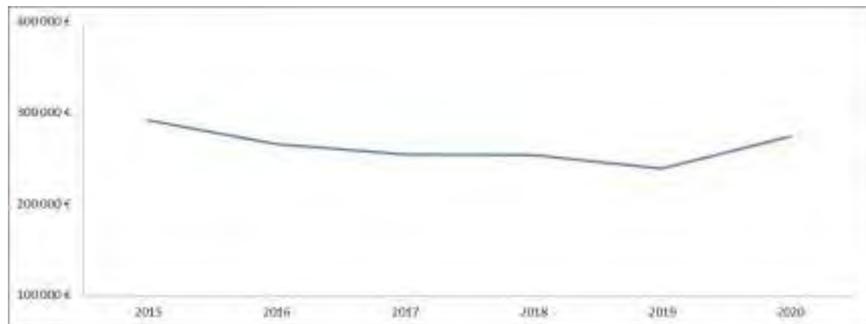
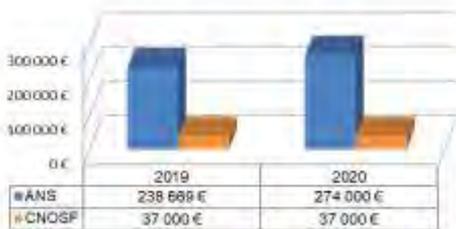
- Les redevances sur les compétitions (-75 % pour une perte 111 k€ par rapport à l'an passé),
- Les Pass' (-69 % pour une perte de 31 k€ par rapport à l'an passé).

La baisse des licences restent minimales au regard des 2 postes précédents (-19 k€ soit une baisse de 4,3 %)



### Agence Nationale du Sport (ANS)

**Subvention ANS**



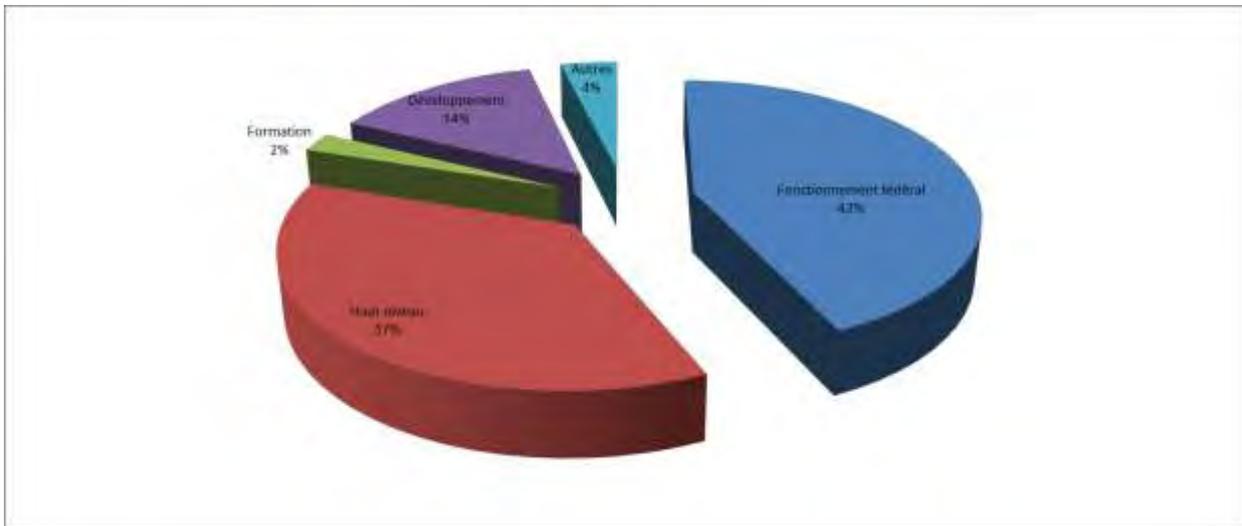
Les subventions de l'ANS concernant le haut-niveau et le développement sont stables. Ce sont ajoutés pour 2020 :

- une subvention de 20 000 € dédiée à la campagne du PSF (Projet Sportif Fédéral) menée par la FFCO en 2020,
- une subvention exceptionnelle de 12 000 € liée à la crise sanitaire.

### III. ANALYSE DES DEPENSES

(document référence : compte de résultat FFCO 2020)

	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Variation/ Réalisé 2019
<b>Dépenses hors fonds dédiés</b>	<b>688 669 €</b>	<b>1 128 963 €</b>	<b>-39,0%</b>
Fonctionnement fédéral	298 364 €	381 781 €	-21,8%
Haut niveau	252 450 €	425 421 €	-40,7%
Formation	15 870 €	41 038 €	-61,3%
Développement	95 864 €	256 657 €	-62,6%
Autres	26 121 €	24 066 €	8,5%

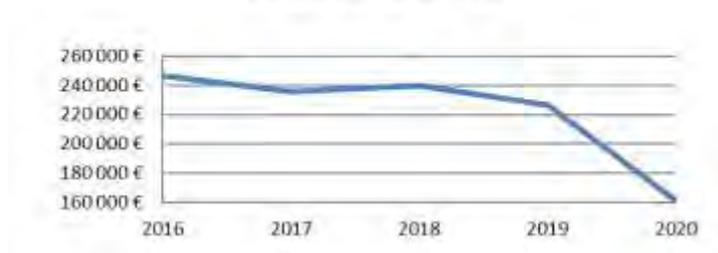


#### Fonctionnement fédéral

Baisse globale de 83 k€ (22 %). Les points notables sont :

- **Fonctionnement comité directeur et bureau directeur (A1C)** : 3 371 €. Il s'agit de l'ensemble des remboursements de frais des membres du comité directeur. Cette dépense est nette baisse (- 17 k€) du fait de la tenue des réunions en visioconférence et de l'absence de déplacement des élus au siège de la FFCO.
- **Assurance membres (A2E)** : comme dit précédemment, une remise de 5097 € a été faite par la MAIF sur ce poste.
- **Charges du personnel (A3A)** : on observe une diminution en 2020 en raison :
  - de l'absence de recrutement du chargé de communication,
  - de la baisse des cotisations URSSAF (mesure d'aide liée à la crise sanitaire).

#### Salaires+charges



### Formation

Au vu du peu d'actions réalisées et du maintien d'une partie des subventions de l'ANS sur ce poste (le report des 15 k€ de subventions sur 2021 se situe principalement sur la formation), la FFCO n'a engagé aucune ressource propre sur la formation fédérale.

### Haut Niveau

Même constat que sur la formation, la FFCO n'a engagé aucune ressource propre sur le HN en 2020. Le maintien de l'intégralité de la convention d'objectif par l'ANS explique en grande partie notre excédent 2020.

Pour rappel, en 2019, la FFCO avait financé les dépenses du HN à hauteur de 155 k€ sur ses fonds propres.

### Développement

Baisse de 160 k€ des charges sur ce poste qui s'explique principalement de 3 manières :

- en 2019, nous avons provisionné le risque de 79 k€ concernant SEVANOVA sur la communication,
- peu d'actions chez les jeunes (notamment suppression d'O'Camp pour une économie d'environ 25 k€),
- peu de frais d'expertises sur les compétitions (-18 k€).

## IV. ANALYSE DU BILAN

*(document référence : bilan Sopreca)*

Pour terminer ce rapport 2020, vous trouverez les derniers indicateurs tirés du bilan. Il permet de visualiser des données importantes afin de se faire une idée de la qualité de la gestion de notre fédération :

### Trésorerie

Il s'agit des moyens financiers immédiatement disponibles.

Au 31 décembre 2020, elle s'élève à 773 764 €

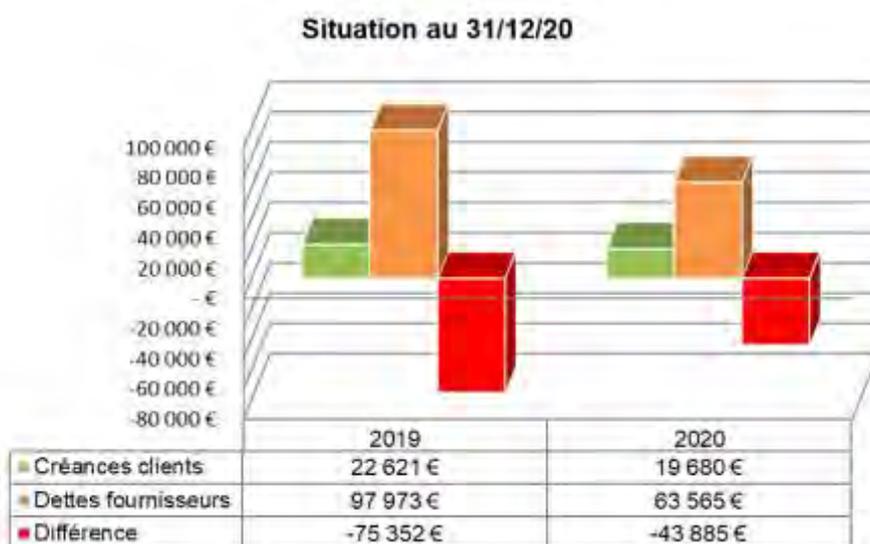
L'excédent 2020 se retrouve dans la hausse de la trésorerie disponible entre le 1er janvier et le 31 décembre 2020 (+193 k€) d'une part et a notamment permis de financer comptant les investissements de l'année (17 k€), en particulier changement du système de chauffage/climatisation du siège) d'autre part.

### Créances clients

C'est l'argent qui est dû à la fédération.

### Dettes fournisseurs

C'est l'argent que la fédération doit à ses prestataires, essentiellement constitué des factures fournisseurs.



## V. PERSPECTIVES 2021

(document référence : budget prévisionnel 2021 réactualisé)

Avant d'aborder les perspectives 2021, il est à noter que la crise sanitaire qui perdure nous empêche de prévoir l'exercice de manière précise.

### Recettes significatives

#### - Subvention ANS

- La convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) sur 3 ans, concernant la formation, les jeunes, la structuration fédérale et la cartographie HN, est en cours de renégociation.
- 235 000 € dans le cadre d'une convention d'objectifs annuel concernant le Haut Niveau. Elle est en légère hausse par rapport à 2019 (+ 6 000 €)
- 20 000 € dédiés à l'instruction de la campagne PSF.

- Affiliations : comme décidé lors de l'AG de novembre 2020, la FFCO ne percevra pas la totalité du montant des affiliations pour l'année 2021. Ce montant s'élevait à 76 000 € en 2020.

### Dépenses significatives

Nous prévoyons notamment des dépenses élevées pour le HN (+ de 500 k€) à cause de déplacements pour les épreuves internationales. Cela reste bien sûr lié à l'évolution de la crise sanitaire au niveau international.

### Conclusion

Le budget prévisionnel réactualisé 2021 s'élève à 1 132 600 € et prévoit une reprise sur fonds propres (déficit) de 123 500 €, supérieur à la reprise sur fond votée lors de la dernière AG (102 000 €).

-----

## ANNEXE AU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA FEDERATION

### Proposition d'affectation du résultat 2020

Après prise en compte de l'excédent de 217 236,19 € pour l'exercice clos le 31/12/2020 et d'un report à nouveau créditeur de 70 244,80 €, formant un total affectable de 287 480,99 €, il est proposé de :

1° conformément au vote n°18 de l'AG du 21/11/2020 (résolution n°15 relative au budget prévisionnel 2021) d'affecter à un poste de projet associatif dénommé « *mesures d'aides financières / conséquence crise sanitaire* » un montant de 93 000,00 €,

2° de reporter à nouveau le reliquat, soit 194 480,99 €.

# COMPTE DE RESULTAT



	Produits				Charges		
	Réalisé 2019	Recette MS CPO + CO	Réactualisé 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réactualisé 2020	Réalisé 2020
<b>TOTAL</b>	<b>1 089 024,78 €</b>	<b>279 000,00 €</b>	<b>985 498,00 €</b>	<b>905 905,27 €</b>	<b>1 128 964,76 €</b>	<b>1 026 800,00 €</b>	<b>688 669,08 €</b>
<b>A - Fonctionnement fédéral</b>	<b>573 192,08 €</b>	<b>5 367,00 €</b>	<b>544 220,00 €</b>	<b>561 722,66 €</b>	<b>381 780,86 €</b>	<b>440 300,00 €</b>	<b>298 363,90 €</b>
<b>A1 Frais statutaires</b>	<b>6 513,32 €</b>	<b>5 367,00 €</b>	<b>25 400,00 €</b>	<b>25 482,07 €</b>	<b>106 518,73 €</b>	<b>127 000,00 €</b>	<b>88 741,73 €</b>
A1A Frais d'AG	192,05 €			65,00 €	6 278,98 €	6 000,00 €	588,00 €
A1B Structuration fédérale	5 098,61 €	CPO 4 967,00 €	25 000,00 €	21 664,00 €	4 574,69 €	28 000,00 €	20 151,69 €
A1C Fonctionnement comité et bureau directeur	1 078,66 €	CPO 400,00 €	400,00 €	400,00 €	21 463,03 €	18 000,00 €	3 371,79 €
A1D Fonctionnement DTN					10 513,60 €	10 000,00 €	5 774,55 €
A1E Commissaire aux comptes et expert comptable					17 736,80 €	17 000,00 €	12 756,00 €
A1F Adhésion IOF et CNOSF					8 346,00 €	8 000,00 €	10 726,00 €
A1G Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	144,00 €			3 483,07 €	37 605,63 €	40 000,00 €	35 373,70 €
<b>A2 Fonctionnement général</b>				<b>17 096,99 €</b>	<b>40 433,29 €</b>	<b>43 500,00 €</b>	<b>39 324,43 €</b>
A2A Abonnements, documentation générale						500,00 €	
A2B Matériel de bureau					759,65 €	1 000,00 €	818,85 €
A2C Fourniture de bureau					741,47 €	2 000,00 €	1 155,19 €
A2D Reprographie (location et usage dont entretien)					3 068,76 €	4 000,00 €	3 138,24 €
A2E Assurance membres (MAIF)				5 096,99 €	31 003,41 €	32 000,00 €	23 712,15 €
A2F Conseil juridique					4 860,00 €	4 000,00 €	10 500,00 €
A2G Evenements exceptionnels				12 000,00 €			
<b>A3 Frais de siège</b>	<b>548,57 €</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>1 555,72 €</b>	<b>187 166,58 €</b>	<b>217 800,00 €</b>	<b>125 752,38 €</b>
A3A Salaires et charges	496,67 €		1 000,00 €	1 521,87 €	154 981,21 €	170 000,00 €	98 001,61 €
A3B Indemnités des CTS					11 550,00 €	12 000,00 €	10 785,00 €
A3C Local charges copropriété					1 694,96 €	2 000,00 €	1 721,93 €
A3D Taxe foncière					3 537,00 €	3 500,00 €	3 508,00 €
A3E Assurance locaux					841,71 €	1 000,00 €	857,85 €
A3F Travaux et entretien des locaux					6 928,23 €	20 800,00 €	4 092,13 €
A3G EDF-GDF					1 218,86 €	1 500,00 €	972,87 €
A3H Affranchissement	51,90 €			33,85 €	1 145,40 €	1 500,00 €	710,60 €
A3I Téléphonie et internet					5 269,21 €	5 500,00 €	5 102,39 €
<b>A4 Licences affiliations</b>	<b>566 130,19 €</b>		<b>517 820,00 €</b>	<b>517 587,88 €</b>	<b>47 662,26 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>44 391,78 €</b>
A4A Affiliations + membres associés	73 725,96 €		75 000,00 €	75 943,13 €			
A4B Licences	446 839,87 €		414 000,00 €	427 512,08 €	46 838,31 €	50 000,00 €	44 391,78 €
A4C Pass'	45 564,36 €		28 820,00 €	14 132,67 €	823,95 €		
<b>A5 Fonctionnement des commissions</b>						<b>2 000,00 €</b>	<b>153,58 €</b>
A5A Commission de discipline						1 000,00 €	153,58 €
A5B Commission anti dopage						1 000,00 €	
<b>B - Formation</b>	<b>26 636,40 €</b>	<b>16 733,00 €</b>	<b>24 733,00 €</b>	<b>18 419,66 €</b>	<b>41 038,46 €</b>	<b>44 000,00 €</b>	<b>15 870,49 €</b>
<b>B1 Formation fédérale Continue</b>	<b>3 679,40 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>8 407,04 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>1 481,90 €</b>
B1C Séminaire éducateurs		CPO 3 000,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	121,88 €	6 000,00 €	
B1D Séminaire pôle technique des compétitions		CPO 5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	826,47 €	10 000,00 €	1 481,90 €
B1E Séminaire pôle administratif et logistique	3 679,40 €	CPO			7 458,69 €		
<b>B2 Formation fédérale Initiale</b>	<b>12 432,00 €</b>	<b>7 933,00 €</b>	<b>7 933,00 €</b>	<b>6 649,66 €</b>	<b>20 805,23 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>9 276,25 €</b>
B2A Educateurs	5 368,00 €	CPO 1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	6 815,72 €	3 000,00 €	2 500,00 €
B2B Pôle technique des compétitions	4 564,00 €	CPO 4 000,00 €	4 000,00 €	4 216,66 €	11 302,96 €	8 000,00 €	6 222,49 €
B2C Pôle administratif et logistique des compétitions	2 500,00 €	CPO 2 433,00 €	2 433,00 €	933,00 €	2 686,55 €	5 000,00 €	553,76 €
<b>B3 Autres formations</b>					<b>202,80 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	
B3B Collaborations diverses					202,80 €	1 000,00 €	
<b>B4 Formation professionnelle</b>	<b>10 525,00 €</b>	<b>800,00 €</b>	<b>8 800,00 €</b>	<b>5 770,00 €</b>	<b>11 623,39 €</b>	<b>11 000,00 €</b>	<b>5 112,34 €</b>
B4A CQP	8 575,00 €		8 000,00 €	4 970,00 €	8 906,29 €	6 000,00 €	3 874,09 €
B4B CTS	1 950,00 €	CO 800,00 €	800,00 €	800,00 €	2 717,10 €	2 000,00 €	1 238,25 €
B4C Personnels FFCO						3 000,00 €	



# COMPTE DE RESULTAT

	Produits				Charges		
	Réalisé 2019	Recette MS CPO + CO	Réactualisé 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réactualisé 2020	Réalisé 2020
<b>C - Haut niveau</b>	<b>269 755,23 €</b>	<b>228 200,00 €</b>	<b>269 845,00 €</b>	<b>255 420,62 €</b>	<b>425 421,37 €</b>	<b>341 000,00 €</b>	<b>252 450,34 €</b>
<b>C1 Filière</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>	<b>31 000,00 €</b>
C1A Pôle France Loire	9 600,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	15 600,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €
C1B Pôle espoir Fontainebleau					2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
C1C Pôle France Relève Clermont	8 400,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €	13 400,00 €	14 000,00 €	14 000,00 €
<b>C2 Compétitions</b>	<b>61 300,00 €</b>	<b>66 500,00 €</b>	<b>66 500,00 €</b>	<b>66 500,00 €</b>	<b>114 835,28 €</b>	<b>78 800,00 €</b>	<b>9 598,89 €</b>
C2A Seniors pied	36 800,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	49 300,99 €	16 300,00 €	654,18 €
C2B Juniors pied	12 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	13 500,00 €	21 927,30 €	14 500,00 €	5 577,70 €
C2C GF-18 pied	12 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €	13 745,07 €	16 500,00 €	3 367,01 €
C2D CO VTT					29 861,92 €	31 500,00 €	
<b>C3 Stages et week-end</b>	<b>125 536,23 €</b>	<b>86 900,00 €</b>	<b>128 545,00 €</b>	<b>112 920,62 €</b>	<b>165 905,51 €</b>	<b>139 400,00 €</b>	<b>117 661,68 €</b>
C3A Seniors pied	74 524,23 €	47 900,00 €	71 900,00 €	61 166,62 €	89 985,95 €	81 000,00 €	71 730,90 €
C3B Juniors pied	25 862,00 €	17 500,00 €	25 186,00 €	27 045,00 €	27 504,26 €	22 400,00 €	22 973,74 €
C3C GF-18 pied	20 659,00 €	20 300,00 €	25 759,00 €	24 709,00 €	28 242,12 €	31 000,00 €	22 957,04 €
C3D CO VTT	4 491,00 €		4 500,00 €		20 173,18 €	3 500,00 €	
C3E Détection		1 200,00 €	1 200,00 €			1 500,00 €	
<b>C4 Suivi médical</b>	<b>27 369,00 €</b>	<b>22 400,00 €</b>	<b>22 400,00 €</b>	<b>23 600,00 €</b>	<b>65 312,22 €</b>	<b>43 300,00 €</b>	<b>46 246,23 €</b>
C4A Suivi réglementaire des HN Elite	3 025,00 €	1 700,00 €	1 700,00 €	2 900,00 €	2 935,55 €	3 300,00 €	2 621,95 €
C4B Suivi réglementaire autres	1 344,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	3 821,62 €	6 800,00 €	3 790,82 €
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	16 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	17 500,00 €	31 520,32 €	33 200,00 €	13 044,23 €
C4D Coordination SMR	6 500,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	27 034,73 €	27 500,00 €	26 789,23 €
<b>C5 Aide aux sportifs</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>47 449,00 €</b>	<b>48 500,00 €</b>	<b>46 860,00 €</b>
C5A Aides personnalisées	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
C5B Aides fédérales					10 000,00 €	11 000,00 €	9 700,00 €
C5C Cartes 12/25					449,00 €	500,00 €	160,00 €
<b>C6 Coordination HN</b>	<b>550,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>400,00 €</b>	<b>919,36 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>1 083,54 €</b>



# COMPTE DE RESULTAT



	Produits				Charges		
	Réalisé 2019	Recette MS CPO + CO	Réactualisé 2020	Réalisé 2020	Réalisé 2019	Réactualisé 2020	Réalisé 2020
<b>D - Développement et Promotion de l'activité</b>	<b>216 286,49 €</b>	<b>28 700,00 €</b>	<b>145 200,00 €</b>	<b>69 544,96 €</b>	<b>256 657,86 €</b>	<b>178 000,00 €</b>	<b>95 863,69 €</b>
<b>D1 Jeunes</b>	<b>28 997,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>8 189,00 €</b>	<b>39 320,71 €</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>8 233,27 €</b>
D1A Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	8 072,00 €	CPO 8 000,00 €	8 000,00 €	4 000,00 €	18 200,00 €	16 000,00 €	4 423,42 €
D1B Projets Jeunes - RDE/SLE	7 500,00 €	CPO 7 500,00 €	7 500,00 €	4 189,00 €	5 213,20 €	14 000,00 €	3 765,45 €
D1C O Camp	13 425,00 €				15 907,51 €	4 000,00 €	44,40 €
<b>D2 Santé</b>					<b>593,81 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>50,00 €</b>
D2A Développement des activités santé					593,81 €	1 000,00 €	50,00 €
<b>D3 Développement des clubs</b>							
<b>D4 Développement des raids</b>							
<b>D5 CO Ski</b>							
<b>D6 O Précision</b>							
<b>D7 Communication</b>	<b>238,80 €</b>				<b>106 714,75 €</b>	<b>34 000,00 €</b>	<b>17 734,38 €</b>
D7A Frais divers (presse et médias)					4 131,76 €	6 000,00 €	4 019,35 €
D7B Site web					97 815,48 €	20 000,00 €	9 746,23 €
D7C Outils de communication	238,80 €				4 495,17 €	8 000,00 €	3 968,80 €
D7D Club France Investissement					272,34 €		
<b>D8 Relations Clubs et extérieures</b>	<b>10 671,13 €</b>		<b>3 000,00 €</b>	<b>1 000,00 €</b>	<b>12 338,90 €</b>	<b>12 000,00 €</b>	<b>4 626,46 €</b>
D8A Relations avec CD/Ligues/clubs	846,52 €			1 000,00 €	940,00 €	1 000,00 €	
D8B Relations internationales	7 775,19 €		3 000,00 €		10 867,21 €	10 000,00 €	4 626,46 €
D8C Relations avec fédérations affinitaires	2 049,42 €				293,12 €	500,00 €	
D8D Relations avec autres institutions					238,57 €	500,00 €	
<b>D9 Equipements sportifs</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>23 451,44 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>23 549,75 €</b>
D9A Cartographie HN	11 500,00 €	CPO 11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €	19 814,68 €	20 000,00 €	21 083,49 €
D9B Normalisation et contrôle	500,00 €	CPO 500,00 €	500,00 €	500,00 €	1 284,99 €	1 500,00 €	
D9C Référencement	1 200,00 €	CPO 1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €	2 351,77 €	2 500,00 €	2 466,26 €
<b>D10 Evénementiels</b>	<b>149 343,90 €</b>		<b>96 500,00 €</b>	<b>38 139,42 €</b>	<b>39 399,99 €</b>	<b>38 000,00 €</b>	<b>14 699,21 €</b>
D10A Redevances groupe national	108 933,65 €		67 500,00 €	24 498,63 €	6 068,86 €	8 500,00 €	5 000,00 €
D10B Redevances CN	40 125,04 €		29 000,00 €	13 640,79 €	37,81 €		
D10C Expertises	285,21 €				20 953,17 €	16 500,00 €	3 375,15 €
D10D Evénements internationaux					1 535,04 €	3 000,00 €	
D10E Récompenses					10 805,11 €	10 000,00 €	6 324,06 €
<b>D11 Partenariats commerciaux</b>	<b>8 064,00 €</b>		<b>10 000,00 €</b>	<b>8 457,00 €</b>	<b>31 151,78 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>26 855,77 €</b>
D11B Partenaire équipementier CO pédestre	8 064,00 €		10 000,00 €	8 064,00 €	31 151,78 €	30 000,00 €	26 855,77 €
D11D Autres partenaires				393,00 €			
<b>D12 Boutique</b>	<b>5 771,66 €</b>		<b>7 000,00 €</b>	<b>559,54 €</b>	<b>3 686,48 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>114,85 €</b>
D12A Matériel de poinçonnage électronique (vente)	485,10 €		1 000,00 €				
D12B Matériel d'organisation de course (location)	3 434,20 €		3 000,00 €	372,40 €	2 197,20 €	2 000,00 €	33,85 €
D12C Divers boutique	1 852,36 €		3 000,00 €	187,14 €	1 489,28 €	3 000,00 €	81,00 €
<b>E - Autres</b>	<b>3 154,58 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 500,00 €</b>	<b>797,37 €</b>	<b>24 066,21 €</b>	<b>23 500,00 €</b>	<b>26 120,66 €</b>
<b>E1 Amortissements</b>					<b>21 997,03 €</b>	<b>21 500,00 €</b>	<b>24 658,11 €</b>
E1A Amortissement achat locaux					14 369,73 €	14 000,00 €	14 301,04 €
E1B Amortissement agencement et installation					5 136,49 €	5 000,00 €	7 911,85 €
E1C Amortissement équipements et matériels					2 490,81 €	2 500,00 €	2 445,22 €
<b>E2 Autres</b>	<b>1 211,35 €</b>		<b>1 000,00 €</b>	<b>20,08 €</b>	<b>2 069,18 €</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 372,55 €</b>
E2A autres	1 211,35 €		1 000,00 €	20,08 €	2 069,18 €	2 000,00 €	1 372,55 €
<b>E3 Provisions pour risques</b>							
<b>E4 Fonds dédiés</b>							
<b>E5 Placements financiers</b>	<b>1 943,23 €</b>		<b>500,00 €</b>	<b>777,29 €</b>			<b>90,00 €</b>
E5A Placements financiers	1 943,23 €		500,00 €	777,29 €			90,00 €



# BUDGET RÉACTUALISÉ 2021 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2022

		Produits				Charges		
		Réalisé 2019	Réactualisé 2021	Recette ANS CPO + CO	Prévisionnel 2022	Réalisé 2019	Réactualisé 2021	Prévisionnel 2022
<b>TOTAL</b>		<b>1 089 024,78 €</b>	<b>1 009 100,00 €</b>	<b>299 700,00 €</b>	<b>1 151 000,00 €</b>	<b>1 128 964,76 €</b>	<b>1 132 600,00 €</b>	<b>1 151 000,00 €</b>
<b>A - Fonctionnement fédéral</b>		<b>573 192,08 €</b>	<b>520 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>605 000,00 €</b>	<b>381 780,86 €</b>	<b>358 500,00 €</b>	<b>397 000,00 €</b>
<b>A1</b>	<b>Frais statutaires</b>	<b>6 513,32 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>		<b>106 518,73 €</b>	<b>108 000,00 €</b>	<b>113 000,00 €</b>
A1A	Frais d'AG	192,05 €				6 278,98 €	1 000,00 €	6 000,00 €
A1B	Structuration fédérale	5 098,61 €	20 000,00 €	20 000,00 €		4 574,69 €	25 000,00 €	15 000,00 €
A1C	Fonctionnement comité et bureau directeur	1 078,66 €				21 463,03 €	10 000,00 €	20 000,00 €
A1D	Fonctionnement DTN					10 513,60 €	10 000,00 €	10 000,00 €
A1E	Commissaire aux comptes et expert comptable					17 736,80 €	17 000,00 €	17 000,00 €
A1F	Adhésion IOF et CNOSF					8 346,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €
A1G	Edition de CO mag (revue fédérale officielle)	144,00 €				37 605,63 €	36 000,00 €	36 000,00 €
<b>A2</b>	<b>Fonctionnement général</b>					<b>40 433,29 €</b>	<b>44 500,00 €</b>	<b>38 000,00 €</b>
A2A	Abonnements, documentation générale						1 000,00 €	1 000,00 €
A2B	Matériel de bureau					759,65 €	1 000,00 €	1 000,00 €
A2C	Fourniture de bureau					741,47 €	1 000,00 €	1 000,00 €
A2D	Reprographie (location et usage dont entretien)					3 068,76 €	4 000,00 €	4 000,00 €
A2E	Assurance membres (MAIF)					31 003,41 €	30 000,00 €	30 000,00 €
A2F	Conseil juridique					4 860,00 €	7 500,00 €	1 000,00 €
<b>A3</b>	<b>Frais de siège</b>	<b>548,57 €</b>				<b>187 166,58 €</b>	<b>154 000,00 €</b>	<b>194 000,00 €</b>
A3A	Salaires et charges	496,67 €				154 981,21 €	120 000,00 €	160 000,00 €
A3B	Indemnités des CTS					11 550,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
A3C	Local charges copropriété					1 694,96 €	2 000,00 €	2 000,00 €
A3D	Taxe foncière					3 537,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
A3E	Assurance locaux					841,71 €	1 000,00 €	1 000,00 €
A3F	Travaux et entretien des locaux					6 928,23 €	7 000,00 €	7 000,00 €
A3G	EDF-GDF					1 218,86 €	1 500,00 €	1 500,00 €
A3H	Affranchissement	51,90 €				1 145,40 €	1 500,00 €	1 500,00 €
A3I	Téléphonie et internet					5 269,21 €	5 500,00 €	5 500,00 €
<b>A4</b>	<b>Licences affiliations</b>	<b>566 130,19 €</b>	<b>500 000,00 €</b>		<b>605 000,00 €</b>	<b>47 662,26 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>
A4A	Affiliations + membres associés	73 725,96 €	- €		75 000,00 €			
A4B	Licences	446 839,87 €	460 000,00 €		480 000,00 €	46 838,31 €	50 000,00 €	50 000,00 €
A4C	Pass'	45 564,36 €	40 000,00 €		50 000,00 €	823,95 €		
<b>A5</b>	<b>Fonctionnement des commissions</b>						<b>2 000,00 €</b>	<b>2 000,00 €</b>
A5A	Commission de discipline						1 000,00 €	1 000,00 €
A5B	Commission anti dopage						1 000,00 €	1 000,00 €
<b>B - Formation</b>		<b>26 636,40 €</b>	<b>26 500,00 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>41 038,46 €</b>	<b>42 000,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>
<b>B1</b>	<b>Formation fédérale Continue</b>	<b>3 679,40 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>		<b>8 407,04 €</b>	<b>16 000,00 €</b>	
B1C	Séminaire éducateurs		3 000,00 €	3 000,00 €		121,88 €	6 000,00 €	
B1D	Séminaire pôle technique des compétitions		5 000,00 €	5 000,00 €		826,47 €	10 000,00 €	
B1E	seminaire pôle administratif et logistique	3 679,40 €				7 458,69 €		
<b>B2</b>	<b>Formation fédérale Initiale</b>	<b>12 432,00 €</b>	<b>10 500,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>		<b>20 805,23 €</b>	<b>18 000,00 €</b>	
B2A	Educateurs	5 368,00 €	2 500,00 €	1 500,00 €		6 815,72 €	3 000,00 €	
B2B	Pôle technique des compétitions	4 564,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €		11 302,96 €	10 000,00 €	
B2C	Pôle administratif et logistique des compétitions	2 500,00 €	3 000,00 €	2 500,00 €		2 686,55 €	5 000,00 €	
<b>B3</b>	<b>Autres formations</b>					<b>202,80 €</b>		
B3B	Collaborations diverses					202,80 €		
<b>B4</b>	<b>Formation professionnelle</b>	<b>10 525,00 €</b>	<b>8 000,00 €</b>			<b>11 623,39 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	
B4A	CQP	8 575,00 €	8 000,00 €			8 906,29 €	6 000,00 €	
B4B	CTS	1 950,00 €				2 717,10 €	1 000,00 €	
B4C	Personnels FFCO						1 000,00 €	



# BUDGET RÉACTUALISÉ 2021 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2022



	Produits				Charges		
	Réalisé 2019	Réactualisé 2021	Recette MS CPO + CO	Prévisionnel 2022	Réalisé 2019	Réactualisé 2021	Prévisionnel 2022
<b>C - Haut niveau</b>	<b>269 755,23 €</b>	<b>267 900,00 €</b>	<b>235 000,00 €</b>	<b>270 000,00 €</b>	<b>425 421,37 €</b>	<b>509 600,00 €</b>	<b>455 500,00 €</b>
<b>C1 Filière</b>	<b>18 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>	<b>21 000,00 €</b>		<b>31 000,00 €</b>	<b>37 000,00 €</b>	
C1A Pôle France Loire	9 600,00 €	CO 11 600,00 €	11 600,00 €		15 600,00 €	18 600,00 €	
C1B Pôle espoir Fontainebleau					2 000,00 €	2 000,00 €	
C1C Pôle France Relève Clermont	8 400,00 €	CO 9 400,00 €	9 400,00 €		13 400,00 €	16 400,00 €	
<b>C2 Compétitions</b>	<b>61 300,00 €</b>	<b>68 000,00 €</b>	<b>68 000,00 €</b>		<b>114 835,28 €</b>	<b>166 800,00 €</b>	
C2A Seniors pied	36 800,00 €	CO 43 000,00 €	43 000,00 €		49 300,99 €	60 000,00 €	
C2B Juniors pied	12 500,00 €	CO 14 000,00 €	14 000,00 €		21 927,30 €	24 300,00 €	
C2C GF-18 pied	12 000,00 €	CO 11 000,00 €	11 000,00 €		13 745,07 €	17 500,00 €	
C2D CO VTT					29 861,92 €	65 000,00 €	
<b>C3 Stages et week-end</b>	<b>125 536,23 €</b>	<b>138 000,00 €</b>	<b>105 100,00 €</b>		<b>165 905,51 €</b>	<b>207 300,00 €</b>	
C3A Seniors pied	74 524,23 €	CO 72 000,00 €	56 000,00 €		89 985,95 €	116 600,00 €	
C3B Juniors pied	25 862,00 €	CO 28 500,00 €	20 000,00 €		27 504,26 €	31 700,00 €	
C3C GF-18 pied	20 659,00 €	CO 35 000,00 €	27 600,00 €		28 242,12 €	46 400,00 €	
C3D CO VTT	4 491,00 €	2 500,00 €			20 173,18 €	10 000,00 €	
C3E Détection			1 500,00 €			2 600,00 €	
<b>C4 Suivi médical</b>	<b>27 369,00 €</b>	<b>20 900,00 €</b>	<b>20 900,00 €</b>		<b>65 312,22 €</b>	<b>66 500,00 €</b>	
C4A Suivi réglementaire des HN Elite	3 025,00 €	CO 1 700,00 €	1 700,00 €		2 935,55 €	3 200,00 €	
C4B Suivi réglementaire autres	1 344,00 €	CO 1 200,00 €	1 200,00 €		3 821,62 €	6 600,00 €	
C4C Encadrement sanitaire des équipes de France	16 500,00 €	CO 16 000,00 €	16 000,00 €		31 520,32 €	29 400,00 €	
C4D Coordination SMR	6 500,00 €	CO 2 000,00 €	2 000,00 €		27 034,73 €	27 300,00 €	
<b>C5 Aide aux sportifs</b>	<b>37 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>		<b>47 449,00 €</b>	<b>31 500,00 €</b>	
C5A Aides personnalisées	37 000,00 €	CO 20 000,00 €	20 000,00 €		37 000,00 €	20 000,00 €	
C5B Aides fédérales					10 000,00 €	11 000,00 €	
C5C Cartes 12/25					449,00 €	500,00 €	
<b>C6 Coordination HN</b>	<b>550,00 €</b>	CO			<b>919,36 €</b>	<b>500,00 €</b>	



# BUDGET RÉACTUALISÉ 2021 ET BUDGET PRÉVISIONNEL 2022



	Produits				Charges		
	Réalisé 2019	Réactualisé 2021	Recette MS CPO + CO	Prévisionnel 2022	Réalisé 2019	Réactualisé 2021	Prévisionnel 2022
<b>D - Développement et Promotion de l'activité</b>	<b>216 286,49 €</b>	<b>193 200,00 €</b>	<b>28 700,00 €</b>	<b>248 500,00 €</b>	<b>256 657,86 €</b>	<b>198 500,00 €</b>	<b>232 500,00 €</b>
<b>D1 Jeunes</b>	<b>28 997,00 €</b>	<b>34 500,00 €</b>	<b>15 500,00 €</b>	<b>55 500,00 €</b>	<b>39 320,71 €</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>70 000,00 €</b>
D1A Projets Jeunes - CN des Ecoles de CO	8 072,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	18 200,00 €	16 000,00 €	16 000,00 €
D1B Projets Jeunes - RDE/SLE // Détection - Préparation compétition (2022)	7 500,00 €	7 500,00 €	7 500,00 €	27 500,00 €	5 213,20 €	14 000,00 €	34 000,00 €
D1C O Camp	13 425,00 €	19 000,00 €		20 000,00 €	15 907,51 €	20 000,00 €	20 000,00 €
<b>D2 Santé</b>					<b>593,81 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>
D2A Développement des activités santé					593,81 €	500,00 €	500,00 €
<b>D3 Développement des clubs</b>							
<b>D4 Développement des raids</b>							
<b>D5 CO Ski</b>							
<b>D6 O Précision</b>							
<b>D7 Communication</b>	<b>238,80 €</b>				<b>106 714,75 €</b>	<b>51 000,00 €</b>	<b>51 000,00 €</b>
D7A Frais divers (presse et médias)					4 131,76 €	5 000,00 €	5 000,00 €
D7B Site web					97 815,48 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D7C Outils de communication	238,80 €				4 495,17 €	26 000,00 €	26 000,00 €
D7D Club France Investissement					272,34 €		
<b>D8 Relations Clubs et extérieures</b>	<b>10 671,13 €</b>				<b>12 338,90 €</b>	<b>8 000,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>
D8A Relations avec CD/Ligues/clubs	846,52 €				940,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D8B Relations internationales	7 775,19 €	2 000,00 €		2 000,00 €	10 867,21 €	5 000,00 €	10 000,00 €
D8C Relations avec fédérations affinitaires	2 049,42 €				293,12 €	500,00 €	500,00 €
D8D Relations avec autres institutions					238,57 €	500,00 €	500,00 €
<b>D9 Equipements sportifs</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>13 200,00 €</b>	<b>13 000,00 €</b>	<b>23 451,44 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>
D9A Cartographie HN	11 500,00 €	11 500,00 €	11 500,00 €		19 814,68 €	20 000,00 €	20 000,00 €
D9B Normalisation et contrôle	500,00 €	500,00 €	500,00 €		1 284,99 €	1 500,00 €	1 500,00 €
D9C Référencement	1 200,00 €	1 200,00 €	1 200,00 €		2 351,77 €	2 500,00 €	2 500,00 €
<b>D10 Événementiels</b>	<b>149 343,90 €</b>	<b>115 000,00 €</b>		<b>150 000,00 €</b>	<b>39 399,99 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>40 000,00 €</b>
D10A Redevances groupe national	108 933,65 €	100 000,00 €			6 068,86 €	5 000,00 €	8 000,00 €
D10B Redevances CN	40 125,04 €	15 000,00 €			37,81 €		
D10C Expertises	285,21 €				20 953,17 €	15 000,00 €	20 000,00 €
D10D Événements internationaux					1 535,04 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D10E Récompenses					10 805,11 €	8 000,00 €	10 000,00 €
<b>D11 Partenariats commerciaux</b>	<b>8 064,00 €</b>	<b>24 500,00 €</b>		<b>25 000,00 €</b>	<b>31 151,78 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>
D11A Partenaire		14 500,00 €					
D11B Partenaire équipementier CO pédestre	8 064,00 €	10 000,00 €			31 151,78 €	30 000,00 €	30 000,00 €
<b>D12 Boutique</b>	<b>5 771,66 €</b>	<b>6 000,00 €</b>		<b>5 000,00 €</b>	<b>3 686,48 €</b>	<b>5 000,00 €</b>	<b>4 000,00 €</b>
D12A Matériel de poinçonnage électronique (vente)	485,10 €	1 000,00 €					
D12B Matériel d'organisation de course (location)	3 434,20 €	3 000,00 €			2 197,20 €	2 000,00 €	2 000,00 €
D12C Divers boutique	1 852,36 €	2 000,00 €			1 489,28 €	3 000,00 €	2 000,00 €
<b>E - Autres</b>	<b>3 154,58 €</b>	<b>1 500,00 €</b>		<b>1 500,00 €</b>	<b>24 066,21 €</b>	<b>24 000,00 €</b>	<b>24 000,00 €</b>
<b>E1 Amortissements</b>					<b>21 997,03 €</b>	<b>21 500,00 €</b>	
E1A Amortissement achat locaux					14 369,73 €	14 000,00 €	
E1B Amortissement agencement et installation					5 136,49 €	5 000,00 €	
E1C Amortissement équipements et matériels					2 490,81 €	2 500,00 €	
<b>E2 Autres</b>	<b>1 211,35 €</b>	<b>1 000,00 €</b>			<b>2 069,18 €</b>	<b>2 500,00 €</b>	
E2A autres	1 211,35 €	1 000,00 €			2 069,18 €	2 500,00 €	
<b>E3 Provisions pour risques</b>							
<b>E4 Fonds dédiés</b>							
<b>E5 Placements financiers</b>	<b>1 943,23 €</b>	<b>500,00 €</b>					
ESA Placements financiers	1 943,23 €	500,00 €					



## Sommaire

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Attestation d'Expert Comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de Résultat	6
Annexe	7
Règles et méthodes comptables	8
Faits caractéristiques	11
Notes sur le bilan	12
Notes sur le compte de résultat	19
Autres informations	20
Chiffres significatifs 5 derniers exercices	21
<b>2. Détail des comptes</b>	<b>23</b>
Bilan détaillé	24
Compte de résultat détaillé	28
<b>3. Autres informations</b>	<b>33</b>
Etat des immobilisations 2020	34

## **Comptes annuels**

**Attestation d'Expert Comptable**

## MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 12/07/2007, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association Féd. Franç. de Course d'Orientation relatifs à l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 14 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	<b>Montants en Euros</b>
<b>Total bilan</b>	1 163 106
<b>Total des ressources</b>	554 961
<b>Résultat net comptable (Excédent)</b>	<b>217 236</b>

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS  
Le 09/02/2021

David GEOFFROY  
Expert-comptable

**Bilan actif**

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Fonds commercial</b>				
Autres immobilisations incorporelles	112 611	4 291	108 319	108 319
<b>Immobilisations corporelles</b>	634 433	398 433	235 999	244 122
<b>Immobilisations financières</b>	338		338	338
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>747 381</b>	<b>402 725</b>	<b>344 656</b>	<b>352 779</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours (autres que marchandises)</b>				
<b>Marchandises</b>	2 306		2 306	1 964
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	9 777		9 777	3 606
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	11 273		11 273	21 816
Autres	8 407		8 407	805
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités (autres que caisse)</b>	773 727		773 727	580 628
<b>Caisse</b>	37		37	222
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>805 527</b>		<b>805 527</b>	<b>609 040</b>
<b>REGULARISATION</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>	12 922		12 922	23 609
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Autres comptes de régularisation</b>				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>12 922</b>		<b>12 922</b>	<b>23 609</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 565 830</b>	<b>402 725</b>	<b>1 163 106</b>	<b>985 428</b>

Legs nets à réaliser :  
acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre :

## Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	465 000	465 000
Ecart de réévaluation		
Réserves	220 000	220 000
Résultat de l'exercice	217 236	-39 940
Report à nouveau	70 245	110 185
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	972 481	755 245
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	972 481	755 245
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 554	78 861
FONDS DEDIES	15 791	
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	9 275	13 752
Fournisseurs et comptes rattachés	63 565	97 973
Autres	22 439	39 597
TOTAL DETTES	79 488	151 322
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 163 106</b>	<b>985 428</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	86 005
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises	180	2 628
Production vendue (biens et services)	37 194	71 670
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	321 460	289 730
Cotisations	517 588	566 130
Autres produits	38 678	169 194
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	915 100	1 099 353
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises		551
Variation des stocks (marchandises)	-342	843
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	341 478	642 171
Impôts, taxes et versements assimilés	6 536	6 197
Rémunérations du personnel	135 443	168 809
Charges sociales	25 956	57 432
Dotations aux amortissements	24 312	104 099
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	148 243	167 299
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	681 626	1 147 401
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>233 473</b>	<b>-48 048</b>
PRODUITS FINANCIERS	777	1 943
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	754	4 443
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 887	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	90	328
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		2 049
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	15 791	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>217 236</b>	<b>-39 940</b>

## **Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 163 106 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 217 236 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2021 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### Subvention "cartographie"

Afin d'aider ses membres affiliés, la FFCO prend elle-même en charge tout ou partie des frais de cartographie des terrains propices à la discipline de course d'orientation.

La présentation comptable adoptée depuis 2019, contrairement aux exercices précédents, est la suivante :

- les factures prises en charge et payées par la FFCO sont imputées au poste "Prestations carto"
- elles sont rebasculées ensuite, suivant décisions des dirigeants de la Fédération, en "Aides cartographiques" via "Transfert de charges d'exploitation"

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

## **Règles et méthodes comptables**

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* **Constructions :**

En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans

\* **Agencements des constructions :** 3 à 15 ans

\* **Installations générales, agencements et aménagements divers :** 5 à 8 ans

\* **Matériel de bureau :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

\* **Matériel informatique :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

\* **Mobilier :**

Mobilier : 3 à 6 ans

Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### **Actif immobilisé**

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### **Conséquences de l'événement Covid-19**

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### **Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

## **Règles et méthodes comptables**

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## **Faits caractéristiques**

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La crise sanitaire a eu un fort impact sur l'activité de la Fédération, en particulier les compétitions sportives prévues en 2020 n'ont pu se dérouler que très partiellement.

– Les recettes internes liées à ces compétitions annulées ont chuté très fortement ; en regard, les dépenses liées également.

- Bien que tous les objectifs conventionnels ne soient pas atteints, les subventions publiques (Ministère des Sports, Agence Nationale du Sport) restent acquises à la Fédération, sauf pour une petite partie d'entre elles reportée en 2021 sous forme de fonds dédiés (soit 15.791 €).

- Des aides directes ont été reçues sous forme d'exonération ou remboursement de charges sociales (Urssaf pour 17338 €, organisme de prévoyance pour 208 €) et aide au paiement (assurances licences, soit 5097 €).

– La poursuite de l'activité n'est pas remise en cause.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	112 611			112 611
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>112 611</b>			<b>112 611</b>
– Terrains	47 670			47 670
– Constructions sur sol propre	429 030			429 030
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	78 214			78 214
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	23 437	15 852	20 335	18 954
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 066	1 499		60 565
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>637 417</b>	<b>17 351</b>	<b>20 335</b>	<b>634 433</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	338			338
<b>Immobilisations financières</b>	<b>338</b>			<b>338</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>750 365</b>	<b>17 351</b>	<b>20 335</b>	<b>747 381</b>

## Immobilisations incorporelles

Les marques et logos sont amorties sur 5 ans; les logiciels 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 291			4 291
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 291</b>			<b>4 291</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	259 247	14 301		273 548
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	60 065	4 898		64 963
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	19 771	2 169	18 481	3 458
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 213	2 251		56 464
– Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>393 295</b>	<b>23 619</b>	<b>18 481</b>	<b>398 433</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>397 586</b>	<b>23 619</b>	<b>18 481</b>	<b>402 725</b>

## Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 32 940 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	338		338
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 273	11 273	
Autres	8 407	8 407	
Charges constatées d'avance	12 922	12 922	
<b>Total</b>	<b>32 940</b>	<b>32 602</b>	<b>338</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CNOSE – subvention 2020 PAIF	1 000
MAIF – ajustement assurance licences 2020	7 291
<b>Total</b>	<b>8 291</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	465 000				465 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	220 000				220 000
Report à Nouveau	110 185	-39 940			70 245
Excédent ou déficit de l'exercice	-39 940	39 940	217 236		217 236
Situation nette	755 245		217 236		972 481
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>755 245</b>		<b>217 236</b>		<b>972 481</b>

Affectation du résultat 2019 : selon décision assemblée générale du 21 novembre 2020

Le poste "Autres réserves" comprend au 31/12/2020 les 120.000 € de réserves pour "Projets Associatifs" liées à la refonte et mise en place d'un nouveau site Internet/Intranet gestion des courses.

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	78 861	693			79 554
<b>Total</b>	<b>78 861</b>	<b>693</b>			<b>79 554</b>
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		693			
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour risque et charges constituée au 31/12/2019 représente la totalité des sommes payées au prestataire informatique engagé en 2017 pour la mise en place du nouveau site Internet & intranet de la FFCO. Situation inchangée au 31/12/2020.

Une provision pour risque liée à la TVA due sur l'importation de marchandises et services de Norvège a été constituée dans l'attente d'une démarche auprès des douanes.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 86 005 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 565	63 565		
Dettes fiscales et sociales	22 388	22 388		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	51	51		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>86 005</b>	<b>86 005</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	13 786
DETTES PRO./CONGES A PAYE	7 305
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 504
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	4 181
<b>Total</b>	<b>27 776</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	12 922		
<b>Total</b>	<b>12 922</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Charges et produits d'exploitation et financiers

## Rémunération des commissaires aux comptes

## Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 364 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

## Subventions d'exploitation

## Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		312 003			9 457	321 460
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						<b>321 460</b>

En 2020, la FFCO a perçu 311.000 euros de subventions Ministère des Sports / Agence Nationale du Sport, réparties de la manière suivante :

- 192.000 € au titre du contrat de performance annuel (financement du Haut-Niveau, dont actions sportives, accompagnement technique et scientifique, soutien à l'encadrement médical et paramédical, surveillance médicale réglementaire)
- 50.000 € au titre du contrat de développement [dont 15.791 € reportés sur 2021, cf. Fonds dédiés]
- 37.000 € au titre des aides aux sportifs de Haut-Niveau (aides "CNOSF, entièrement reversées aux athlètes)
- 20.000 € au titre de la gestion du projet sportif de la Fédération 2020/2021 (une subvention supplémentaire à percevoir en 2021, de même montant)
- 12.000 € au titre d'un complément de la gestion du projet sportif de la Fédération 2020, aide liée à la crise sanitaire

## Charges et Produits exceptionnels

## Résultat exceptionnel

## Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	33	
Amortissements des immobilisations mises au rebut	1 854	
Dons (abandons de frais par membres)		754
<b>TOTAL</b>	<b>1 887</b>	<b>754</b>

## Autres informations

## BILAN - ACTIF

Chèques vacances et bons CAF à utiliser (présentés en Trésorerie, Valeurs Mobilières de Placement)	2016	2017	2018	2019	2020
Montant brut	2 962 €	- €	-	-	-

*Remarque* : en 2016, les familles pouvaient payer à l'aide de chèques vacances ou de bon de la Caisse d'allocation familiale; la FFCO doit s'en servir pour payer les organismes qui acceptent ces moyens de paiement avant leur date de péremption

## BILAN - PASSIF

Fonds dédiés	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Quote part subventions (en €)	-	-	-	-	15 791

*Remarque* : Les subventions d'Etat (MJS/ANS) non utilisée en 2020 restent acquises à la FFCO, sauf celle relative au contrat annuel de développement (Le montant des reports en 2021 correspond à la différence entre les montants accordés en 2020 et le montant des charges déclarées en 2020 sur chaque action financée. Le montant définitif de ces reports sera acté après transmission des comptes rendus financiers 2020 via le portail des fédérations. Le calcul des éventuels fonds dédiés liés à ces actions reportées sera réalisé en 2022 à l'issue de l'analyse des comptes rendus financiers transmis via le portail des fédérations)

## RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2017	2018	2019	2020
Total des frais bruts remboursables	23 344	20 240	19 404	5 588
à déduire : dons	2 719	1 734	5 500	-
<b>Total des frais remboursés</b>	<b>20 625</b>	<b>18 505</b>	<b>13 904</b>	<b>5 588</b>
dont au titre des commissions, expertises sportives, formations	6 887	2 426	3 421	1 150

*Remarque* : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions, téléphonie

## HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2016	2017	2018	2019	2020
Bénévolat (en € ou en heures)	5711,5 h	6017,5 h	5189,5 h	4399,5 h	597,0 h

NC : non communiqué

*Remarque* : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif.

## Chiffres significatifs 5 derniers exercices

EN EURO	2016	2017	2018	2019	2020
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	759 422	776 574	759 895	795 185	755 245
Résultat d'exploitation, y compris fonds dédiés et impôt société, hors dotations/reprise provisions pour risques et charges et amortissements	27 152	18 810	57 016	55 723	241 905
Dotations/Reprises provisions pour risques et charges	5 000	5 000	-	78 861	693
Dotations aux amortissements	27 354	23 976	25 622	25 238	23 619
Résultat financier	689	1 619	1 718	1 943	777
Résultat exceptionnel, hors fonds dédiés	11 666	19 487	2 178	6 493	1 133
RESULTAT (- = perte)	17 153	16 680	35 290	39 940	217 236
CAPITAUX PROPRES au 31/12	776 574	759 894	795 185	755 245	972 481
DETTES (1)	148 582	138 209	145 879	151 322	95 279
Ratio Dettes / Capitaux Propres	0,19	0,18	0,18	0,20	0,10
TRESORERIE NETTE au 31/12 (2)	477 039	498 908	507 943	580 850	773 764
Ratio Trésorerie nette / Dettes	321,1%	361,0%	348,2%	383,9%	812,1%
TOTAL DES PRODUITS d'EXPLOITATION	1 107 367	1 045 490	1 079 183	1 099 353	915 100
dont SUBVENTIONS	308 053	291 035	290 954	281 666	313 003
Part des subventions en % des produits	27,8%	27,8%	27,0%	25,6%	34,2%
dont PARTENARIATS	15 000	15 000	12 096	8 064	8 457
Part des partenariats en % des produits	1,4%	1,4%	1,1%	0,7%	0,9%
Salariés permanents (3)	4	4	5	5	3
SALAIRES & CHARGES (4)	246 800	236 250	239 850	226 241	161 399
En % des produits	22,3%	22,6%	22,2%	20,6%	17,6%

## Notes

- 1 non compris les concours bancaires et les produits constatés d'avance
- 2 y compris les concours bancaires
- 3 arrondis - équivalent temps plein - hors DTN et CTS
- 4 la masse salariale comprend les vacances médicales et indemnités DTN/CTS soumises à cotisations sociales, sous déduction aides "Covid-19" en 2020

## **Détail des comptes**

## Bilan détaillé

## ACTIF

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Fonds commercial</b>				
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>				
20510000 – MARQUES ET LOGOS	705,00		705,00	705,00
20520000 – LOGICIELS	3 586,25		3 586,25	3 586,25
23200000 – IMMOB. INCORPORELLES EN COURS	108 319,32		108 319,32	108 319,32
28051000 – AMORT.MARQUES ET LOGOS		705,00	-705,00	-705,00
28052000 – AMORT.LOGICIELS		3 586,25	-3 586,25	-3 586,25
	112 610,57	4 291,25	108 319,32	108 319,32
<b>Immobilisations corporelles</b>				
21100000 – TERRAINS	47 670,00		47 670,00	47 670,00
21300000 – CONSTRUCTIONS	429 030,00		429 030,00	429 030,00
21350000 – AAI DES CONSTRUCTIONS	78 214,08		78 214,08	78 214,08
21810000 – AAI DIVERS	18 953,70		18 953,70	23 436,62
21830000 – MATERIEL BUREAU ET INFO.	11 643,42		11 643,42	10 943,72
21830100 – MAT. BUR. INFO DTN	2 130,26		2 130,26	2 130,26
21830200 – MAT. BUR. INFO – HN	5 650,76		5 650,76	4 851,76
21830300 – MAT. BUR. INFO. FORMATION	4 203,83		4 203,83	4 203,83
21830600 – MAT.BUR. INFO – MEDICAL	2 498,99		2 498,99	2 498,99
21840000 – MOBILIER	9 001,02		9 001,02	9 001,02
21850000 – MAT. ORGANISA° COURSES FEDERALES	25 436,49		25 436,49	25 436,49
28130000 – AMORT.DES CONSTRUCTIONS		273 548,30	-273 548,30	-259 247,26
28135000 – AMORT.AAI DES CONSTRUCT.		64 962,79	-64 962,79	-60 064,62
28181000 – AMORT.AAI DIVERS		3 458,40	-3 458,40	-19 770,60
28183000 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		8 820,82	-8 820,82	-7 962,60
28183010 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		1 996,09	-1 996,09	-1 765,10
28183020 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		5 045,32	-5 045,32	-4 609,71
28183030 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		4 203,83	-4 203,83	-4 203,83
28183060 – AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.		2 498,99	-2 498,99	-2 498,99
28184000 – AMORT.DU MOBILIER		9 001,02	-9 001,02	-8 813,53
28185000 – AMORT. MAT.ORG.COURSES		24 897,69	-24 897,69	-24 358,89
	634 432,55	398 433,25	235 999,30	244 121,64
<b>Immobilisations financières</b>				
27500000 – DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	337,73		337,73	337,73
	337,73		337,73	337,73
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>747 380,85</b>	<b>402 724,50</b>	<b>344 656,35</b>	<b>352 778,69</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours (autres que marchandises)</b>				
<b>Marchandises</b>				
37000000 – STOCKS FOURN. FFCO	2 306,04		2 306,04	1 963,90
	2 306,04		2 306,04	1 963,90
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
40910000 – FOURNISSEURS DEBITEURS	9 776,82		9 776,82	3 606,11
	9 776,82		9 776,82	3 606,11
<b>Créances</b>				
<b>Usagers et comptes rattachés</b>				
41100000 – CLIENTS	11 273,10		11 273,10	21 307,56

## Bilan détaillé

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
41800000 – CLIENTS–FACT. A ETABLIR				508,02
	11 273,10		11 273,10	21 815,58
<b>Autres</b>				
43720000 – MUTUELLE				131,58
43740000 – CHORUM PREVOYANCE	116,11		116,11	
46870000 – DIVERS – PROD. A RECEVOIR	8 291,26		8 291,26	673,68
	8 407,37		8 407,37	805,26
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités (autres que caisse)</b>				
51211000 – CREDIT MUTUEL – COURANT	306 125,95		306 125,95	30 365,39
51212000 – CREDIT MUTUEL – LIVRET	78 037,29		78 037,29	77 632,65
51214000 – CM PLACEMENT L PART. OBNL	351 737,97		351 737,97	441 365,32
51231000 – CREDIT MUTUEL – HN	9 274,27		9 274,27	2 472,63
51400000 – CHEQUES POSTAUX	28 551,51		28 551,51	28 791,51
	773 726,99		773 726,99	580 627,50
<b>Caisse</b>				
53000000 – CAISSE	36,91		36,91	222,11
	36,91		36,91	222,11
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>805 527,23</b>		<b>805 527,23</b>	<b>609 040,46</b>
<b>REGULARISATION</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>				
48600000 – CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	12 921,95		12 921,95	23 608,66
	12 921,95		12 921,95	23 608,66
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Autres comptes de régularisation</b>				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>12 921,95</b>		<b>12 921,95</b>	<b>23 608,66</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 565 830,03</b>	<b>402 724,50</b>	<b>1 163 105,53</b>	<b>985 427,81</b>

## Bilan détaillé

## PASSIF

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
<b>Fonds associatifs sans droit de reprise</b>		
10210000 – VALEUR DU PATRIMOINE INTEGRE	465 000,00	465 000,00
	465 000,00	465 000,00
<b>Ecarts de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>		
10680000 – AUTRES RESERVES (LIBRES)	100 000,00	100 000,00
10681000 – PROJETS ASSOCIATIFS	120 000,00	120 000,00
	220 000,00	220 000,00
Résultat de l'exercice	217 236,19	-39 939,98
<b>Report à nouveau</b>		
11000000 – REP. A NOUVEAU CREDITEUR	70 244,80	110 184,78
	70 244,80	110 184,78
<b>SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE</b>	<b>972 480,99</b>	<b>755 244,80</b>
<b>Autres fonds associatifs</b>		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
<b>Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise</b>		
<b>Subventions d'investissement</b>		
<b>Provisions réglementées</b>		
<b>Droits des propriétaires (Commodat)</b>		
<b>TOTAL FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>972 480,99</b>	<b>755 244,80</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
15180000 – AUTR/PROVIS. POUR RISQUES	79 554,28	78 860,88
	79 554,28	78 860,88
<b>FONDS DEDIES</b>		
19410000 – FONDS DEDIES/SUBV FONCT.	15 791,00	
	15 791,00	
<b>DETTES</b>		
<b>Emprunts et dettes assimilées</b>		
<b>Avances et commandes reçues sur commandes en cours</b>		
41910000 – CLIENTS CREDITEURS	9 274,74	13 751,65
	9 274,74	13 751,65
<b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>		
40100000 – FOURNISSEURS	49 778,59	86 502,19
40810000 – FOURN. FACT.NON PARVENUES	13 786,47	11 471,25
	63 565,06	97 973,44
<b>Autres</b>		
42820000 – DETTES PRO./CONGES A PAYE	7 304,52	7 905,81
43100000 – URSSAF	4 837,00	7 497,00
43730000 – IRCANTEC – RETRAITE	1 114,97	1 115,11
43740000 – CHORUM PREVOYANCE		92,40
43820000 – CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 503,73	3 229,72
43860000 – AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	4 181,00	3 760,00
44210000 – PRELEVEMENT A LA SOURCE	383,00	477,00
44400000 – ETAT IMPOTS/LES BENEFICES	451,00	328,00
44551000 – TVA A DECAISSER	1 613,00	5 192,00

**Bilan détaillé**

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
46780000 – CREDITEURS DIVERS	51,24	10 000,00
	22 439,46	39 597,04
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>79 488,26</b>	<b>151 322,13</b>
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 163 105,53</b>	<b>985 427,81</b>

## Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
<b>Ventes de marchandises</b>		
70700000 – VT MAT ET DOC–MBRES	179,50	2 109,36
70701000 – VT MAT DOC–TIERS		59,30
70710000 – VT MAT GEC–MBRES		438,60
70711000 – VT MAT GEC TIERS		21,00
	179,50	2 628,26
<b>Production vendue (biens et services)</b>		
70620000 – ABT O'MAG POUR MBRES		84,00
70621000 – ABT O'MAG POUR TIERS	89,17	80,00
70622000 – ENCART PUB TVA FRANCE	3 393,90	
70630000 – ANIMATIONS POUR LES MBRES		375,00
70632000 – O'CAMP		13 050,00
70640000 – FORMATIONS INTERNES	1 420,00	3 932,00
70642000 – FORMATION PROF. CONTINUE	4 690,00	8 575,00
70830000 – LOCATION GEC AUX MEMBRES	334,40	2 934,20
70831000 – LOCATIONS GEC AUX TIERS	38,00	500,00
70880000 – REFACT HN	27 220,62	41 927,80
70881000 – REFAC PART REUN. LIG–AG		20,23
70883000 – REFACTURATION DIVERSES	7,64	192,05
	37 193,73	71 670,28
<b>Production stockée</b>		
<b>Production immobilisée</b>		
<b>Subventions d'exploitation</b>		
74100000 – SUBVENTIONS MJS – ANS	274 000,00	238 669,00
74120000 – AIDES PERSO CNOSF	37 000,00	37 000,00
74130000 – SUBVENTION EMPLOI	1 003,33	496,67
74151000 – AUTRES SUBVENTIONS	1 000,00	5 500,00
74830000 – REC. PARTENARIAT HN	8 064,00	8 064,00
74850000 – PARTENARIATS DIVERS	393,00	
	321 460,33	289 729,67
<b>Cotisations</b>		
75610000 – AFFILIATION	74 947,93	72 898,41
75611000 – ADHESION MEMBRE ASSOCIES	995,20	919,50
75620000 – LICENCES	383 200,80	400 092,49
75621000 – LICENCES GRATUITES	44 311,28	46 655,43
75631000 – PASS' EVENT		4 384,88
75632000 – PASS' DECOUVERTE	10 045,25	23 154,24
75633000 – PASS' COMPET	842,59	15 326,03
75634000 – PASS' FAMILLE	1 304,19	2 699,21
75635000 – PASS' EVENT	1 940,64	
	517 587,88	566 130,19
<b>Autres produits</b>		
75640000 – TAXES COURSES REGIONALES	13 640,79	45 329,86
75642000 – REDEVANCE COURSES NATIONALES	24 498,63	103 728,83
75800000 – PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	0,20	583,35
75810000 – PENALITES ET DROITS RECLAMATIONS	20,00	40,00
79100000 – TRANSFERTS CHARGES D'EXPL	518,54	19 512,43
	38 678,16	169 194,47
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>915 099,60</b>	<b>1 099 352,87</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		

## Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>Achats de marchandises</b>		
60740000 – HA MAT DOC MBRES		550,74
		550,74
<b>Variation des stocks (marchandises)</b>		
60370000 – VAR. STOCKS DIVERS FFCO	-342,14	843,23
	-342,14	843,23
<b>Achats d'approvisionnements</b>		
<b>Variation des stocks (approvisionnements)</b>		
<b>Autres charges externes</b>		
60611000 – ELECTRICITE – GAZ	972,87	1 218,86
60630000 – FOURN.ENTR&PETIT EQUIPE	1 205,99	1 250,48
60640000 – FOURN.ADMINISTRATIVES	1 255,87	1 310,75
60680000 – AUT MAT.ET FOURNITURES	191,24	4 125,73
60681000 – MAT & FOURN HN	43 682,41	37 898,32
60683000 – FTURES DIVERSES SIEGE	3 000,00	3 016,80
61351000 – LOCATIONS COPIEURS	2 032,08	2 032,08
61352000 – LOYER MAT TELEPHONIE	2 880,00	2 916,00
61400000 – CHARGES LOCAT.COPROPRIETE	1 721,93	1 694,96
61550000 – ENT.&REPAR/BIENS MOBIL.	2 551,89	3 428,72
61560000 – MAINTENANCE	7 034,40	8 703,04
61562000 – MAINTENANCE SAGE	2 256,46	2 256,46
61564000 – MAINTENANCE CANON	1 106,16	1 036,68
61610000 – ASSURANCE MAIF	1 224,04	841,71
61680000 – AUTRES ASSURANCES		382,95
61681000 – ASSURANCES LICENCES	18 615,16	31 003,41
61850000 – FRS COLLOQUES SEMINAIRES	701,00	423,00
61851000 – INSCRIPT° COMPETIT° HN	1 059,04	24 806,16
62261000 – HONORAIRES EXPERT COMPTAB	8 130,00	13 089,00
62262000 – HONORAIRES CAC	4 466,00	4 364,80
62263000 – HONORAIRES EXAMENS MED	6 412,77	6 482,78
62264000 – COMMUNICATION	7 994,35	12 273,01
62266000 – HONORAIRES AVOCAT	10 500,00	4 860,00
62267000 – PRESTATIONS DIVERSES	1 083,00	1 307,06
62267010 – PRESTATIONS HAUT NIVEAU	18 134,00	12 929,60
62267040 – PRESTATIONS JEUNES		250,00
62268000 – PRESTATIONS CARTO	9 845,00	19 404,00
62269000 – PRESTATIONS FORMATION	5 525,60	8 560,95
62300000 – RELATION PRESSE		3 737,47
62360000 – CATALOGUES ET IMPRIMES	44,40	996,96
62361000 – PRODUCTION OMAG	35 373,70	40 260,27
62380000 – RECOMPENSES	6 719,45	18 505,50
62510000 – VOYAGES ET DEPLACEMENTS	53 364,17	181 855,16
62511000 – FRAIS SERVICE CIVIQUE	1 074,41	430,32
62560000 – REPAS & HEBERGEMENT	62 974,71	166 426,23
62570000 – RECEPTIONS		326,29
62610000 – POSTE & AFFRANCHISSEMENTS	1 187,34	2 026,15
62620000 – FRAIS TELEPHONE	1 958,99	2 245,11
62621000 – FRAIS INTERNET	2 868,58	2 702,87
62700000 – SERVICES BANCAIRES ET ASS	1 555,05	2 254,06
62810000 – COTISATIONS	10 776,00	8 509,50
62850000 – AUT.SERVICES EXT. DIVERS		27,76
	341 478,06	642 170,96

## Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>Impôts, taxes et versements assimilés</b>		
63130000 – PART.EMPL.FORM.PROF.CONT	3 028,23	2 660,00
63512000 – TAXES FONCIERES	2 210,00	2 252,00
63514000 – TAXE / LOCAUX COMMERCIAUX	1 298,00	1 285,00
	6 536,23	6 197,00
<b>Rémunérations du personnel</b>		
64110000 – SALAIRES, APPOINTEMENTS	124 344,62	156 596,75
64110014 – INDEMNITES SUJETION DTN CTS	11 700,00	11 000,00
64111000 – INDEMNITES LICENCIEMENT		1 082,00
64121000 – CONGES A PAYER – PROVISION	-601,29	-1 184,65
64130000 – PRIMES ET GRATIFICATIONS		1 315,00
	135 443,33	168 809,10
<b>Charges sociales</b>		
64510000 – URSSAF PERSONNEL	10 400,29	36 698,97
64520000 – MUTUELLE	805,18	1 106,36
64530000 – COTISATION IRCANTEC	5 235,84	6 577,14
64540000 – COTISATIONS AUX ASSEDIC	5 200,70	6 576,95
64550000 – CHARGES / CONGES A PAY – PROVISION	-725,99	-860,99
64560000 – CHORUM PREVOYANCE	254,87	454,16
64570000 – CARTES ORANGE	1 785,20	2 957,20
64580000 – CHARGES DE PERSONNEL	1 850,00	2 860,81
64581000 – COT.AUT.ORGAN. SOCIAUX	585,00	550,00
64750000 – MEDECINE TRAV. PHARMACIE	564,74	511,80
	25 955,83	57 432,40
<b>Dotations aux amortissements</b>		
68112000 – DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	23 619,01	25 238,05
68150000 – DOT.PROV.RISQ.& CHRGE EXPL	693,40	78 860,88
	24 312,41	104 098,93
<b>Subventions accordées par l'association</b>		
<b>Autres charges</b>		
65700000 – AIDES VERSEES ASSOCIATION	15 131,95	23 173,26
65720000 – AIDES CARTOGRAPHIQUES	10 994,80	19 404,00
65721000 – AIDES VERSEES AUX POLES	31 000,00	31 000,00
65730000 – AIDES PERSONNALISEES FFCO	46 700,00	47 000,00
65750000 – LICENCES GRATUITES	44 311,28	46 655,43
65800000 – CHARGES DIV.GEST.COURANTE	104,58	65,81
	148 242,61	167 298,50
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	681 626,33	1 147 400,86
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>233 473,27</b>	<b>-48 047,99</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
76810000 – PRODUITS FINANCIERS	777,29	1 943,23
	777,29	1 943,23
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
77180000 – DONS EXCEPTIONNELS RECUS	753,66	4 443,36
	753,66	4 443,36
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
67120000 – PENAL.&AMEND.FISC.PENALE	33,00	
68710000 – DOT.AMORT.EXCEPT.IMMOBIL.	1 854,03	
	1 887,03	

## Compte de résultat détaillé

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
69500000 – IMPOTS SUR LES BENEFICES	90,00	328,00
	90,00	328,00
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		
78940000 – REPORT RES.NON UT./SUBV.		2 049,42
		2 049,42
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
68940000 – ENG.A REALISER/SUBV.ATTR.	15 791,00	
	15 791,00	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>217 236,19</b>	<b>-39 939,98</b>

**Autres informations**

## Etat des immobilisations 2020

<b>Etat des immobilisations</b>		Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
au 31/12/2020		Tenue de compte : EURO
FFCO		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 7.0 Date tirage : 26/01/2021 à 16:34:53 Page : 1

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
20510000	MARQUES ET LOGOS					
2051000004	INPI ANCIEN LOGO FFCO	17/10/2011	1	240,00	240,00	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2051000005	INPI ANCIEN LOGO FFCO	17/10/2011	1	225,00	225,00	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2051000006	IMPI CONCEPT ESO FFCO	17/10/2011	1	240,00	240,00	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
	<b>Total 20510000</b>			<b>705,00</b>	<b>705,00</b>	
20520000	LOGICIELS					
2052000005	CS5 DESIGN STD PC	01/12/2010	1	2 033,00	2 033,00	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2052000007	OFFICE PME 2010 PALCAU	27/12/2012	1	179,70	179,70	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2052000012	OFFICE PC HS 2016	15/06/2016	1	149,00	149,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois	Taux :				
2052000013	OFFICE PRO 2016	21/12/2016	1	642,55	642,55	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2052000014	OCAD 12	23/05/2016	1	582,00	582,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois	Taux :				
	<b>Total 20520000</b>			<b>3 586,25</b>	<b>3 586,25</b>	
21100000	TERRAINS					
2110000001	TERRAIN 15 PASSAGE MAUXI	28/03/2006	1	47 670,00		47 670,00
	Mode :	Taux :				
	<b>Total 21100000</b>			<b>47 670,00</b>		<b>47 670,00</b>
21300000	CONSTRUCTIONS					
2130000001	GROS OEUVREPASSAGE MAU	28/03/2006	1	214 515,00	78 459,67	136 055,33
	Mode : Linéaire 40 ans	Taux : 2,50%				
2130000002	FACADE PASSAGE DES MAUXI	28/03/2006	1	64 354,50	47 075,83	17 278,67
	Mode : Linéaire 20 ans	Taux : 5,00%				
2130000003	IGT PASSAGE MAUXINS	28/03/2006	1	85 806,00	83 658,30	2 147,70
	Mode : Linéaire 15 ans	Taux : 6,6667%				
2130000004	AGENCEMENT PASSAGE	28/03/2006	1	64 354,50	64 354,50	
	Mode : Linéaire 7 ans	Taux : 14,2857%				
	<b>Total 21300000</b>			<b>429 030,00</b>	<b>273 548,30</b>	<b>155 481,70</b>
21350000	AAI DES CONSTRUCTIONS					
2135000001	MAUXINS SIEGE TRAVAUX	30/04/2006	1	33 635,35	33 635,35	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2135000002	MAUXIN SIEGE ASCENCEUR	28/05/2006	1	681,72	681,72	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2135000003	BMMD LOT PLOMBERIE	01/03/2014	1	868,80	594,12	274,68
	Mode : Linéaire 10 ans	Taux : 10,00%				
2135000004	BMMS LOT PEINTURES	01/03/2014	1	9 028,94	7 717,90	1 311,04
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
2135000005	BMMX+S LOT PLAFONDS	01/03/2014	1	3 717,35	1 694,69	2 022,66
	Mode : Linéaire 15 ans	Taux : 6,6667%				
2135000006	BMMS LOT SOLS SALLE	01/03/2014	1	5 064,76	4 329,36	735,40
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
	<b>A reporter</b>			<b>533 988,17</b>	<b>326 492,69</b>	<b>207 495,48</b>

## Etat des immobilisations 2020

<b>Etat des immobilisations</b>		Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
au 31/12/2020		Tenue de compte : EURO
FFCO		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 7.0 Date tirage : 26/01/2021 à 16:34:54 Page : 2

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
	<b>Report</b>			<b>533 988,17</b>	<b>326 492,69</b>	<b>207 495,48</b>
213500007	BMMS LOT CAISSONS RANGE	01/03/2014	1	2 328,01	1 061,31	1 266,70
	Mode : Linéaire 15 ans	Taux : 6,6667%				
213500008	BMMS LOT ELECTRICITE	01/03/2014	1	8 583,89	5 869,98	2 713,91
	Mode : Linéaire 10 ans	Taux : 10,00%				
213500009	RMD RATTRPAGE PEINTURES	05/05/2014	1	9 334,63	7 771,41	1 563,22
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
213500010	FENETRES 3 BUREAUX ARTISS	17/12/2017	3	4 970,63	1 606,95	3 363,68
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
	<b>Total 21350000</b>			<b>78 214,08</b>	<b>64 962,79</b>	<b>13 251,29</b>
21810000	AAI DIVERS					
218100004	RENO FENETRE CUISINE	19/03/2016	1	3 101,70	1 855,93	1 245,77
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
218100005	CHAUFFE-EAU ARISTON 50L	06/02/2020	1	2 028,00	228,57	1 799,43
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
218100006	CLIM GROUPE TOIT MINI VRV	16/03/2020	1	7 918,77	787,01	7 131,76
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
218100007	CLIM DIFFUSEUR MURAL DAIK	16/03/2020	4	4 636,20	460,77	4 175,43
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
218100008	CLIM DIFFUSEUR MURAL DAIK	16/03/2020	1	1 269,03	126,12	1 142,91
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
	<b>Total 21810000</b>			<b>18 953,70</b>	<b>3 458,40</b>	<b>15 495,30</b>
21830000	MATERIEL BUREAU ET INFO.					
218300002	MACHINE A RELIER SIEGE	01/01/1995	1	386,09	386,09	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300004	JPM STAND FFCO	19/04/2002	1	3 008,43	3 008,43	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300017	RETOPROJECTEUR SURCOUF	20/11/2009	1	598,00	598,00	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300019	ORDI COMPTA DELL	19/04/2012	1	477,99	477,99	
	Mode : Exceptionnel 0 an 7 mois	Taux :				
218300020	AID COMPUTERS ORDI GABRI	26/03/2014	2	1 277,90	1 277,90	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300021	CHAISES SALLE REUNON	26/06/2017	30	677,52	297,92	379,60
	Mode : Linéaire 8 ans	Taux : 12,50%				
218300022	ORDI PORTABLE COM	17/02/2017	1	1 344,35	1 344,35	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300023	KIT VIDEO CONFERENCE	16/04/2018	1	599,00	541,57	57,43
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
218300024	VIDEOPROJECTEUR EPSON 3	12/04/2019	2	2 574,44	887,30	1 687,14
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
218300025	ORDI PORTABLE HP15-ay 114nf	30/12/2020	1	699,70	1,27	698,43
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
	<b>Total 21830000</b>			<b>11 643,42</b>	<b>8 820,82</b>	<b>2 822,60</b>
21830100	MAT. BUR. INFO DTN					
2183010010	ORDI PALCAU	27/12/2012	1	709,29	709,29	
	Mode : Manuel 0 an 1 mois	Taux :				
2183010011	VIDEO PROJECTEUR LEROY S	01/08/2018	1	692,98	558,81	134,17
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
	<b>A reporter</b>			<b>591 204,72</b>	<b>356 349,66</b>	<b>234 855,06</b>

## Etat des immobilisations 2020

<b>Etat des immobilisations</b>		Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
au 31/12/2020		Tenue de compte : EURO
FFCO		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 7.0 Date tirage : 26/01/2021 à 16:34:55 Page : 3

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
	<b>Report</b>			<b>591 204,72</b>	<b>356 349,66</b>	<b>234 855,06</b>
2183010014	ORDI ASUS GARDIN R	03/01/2018	1	727,99	727,99	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
	<b>Total 21830100</b>			<b>2 130,26</b>	<b>1 996,09</b>	<b>134,17</b>
21830200	MAT. BUR. INFO - HN					
2183020002	1 RETROPROJECTEUR	10/04/2009	1	1 658,00	829,00	829,00
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2183020005	VIDEOPROJECTEUR OPTOMA	16/11/2016	1	764,80	764,80	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2183020006	ORDI COUPAT O	15/06/2016	1	789,98	789,98	
	Mode : Exceptionnel 0 an 6 mois	Taux :				
2183020007	ORDI MAGNE T	02/11/2017	1	868,99	868,99	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2183020008	ORDI BOICHUT C	22/11/2018	1	769,99	769,99	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2183020009	ORDI PORTABLE ACER ASPIRE	10/04/2020	1	799,00	193,56	605,44
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2750000003	1 RETROPROJECTEUR défectu	10/04/2009	1		829,00	-829,00
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
	<b>Total 21830200</b>			<b>5 650,76</b>	<b>5 045,32</b>	<b>605,44</b>
21830300	MAT. BUR. INFO. FORMATION					
2183010008	ORDI PORTABLE ASUS HERMET	13/10/2012	1	679,00	679,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 2 mois	Taux :				
2183030001	RETRO PROJECTEUR OPTOMA	08/10/2010	1	859,00	859,00	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2183030003	ORDI PORT HOSOTTE	30/11/2014	1	758,99	758,99	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2183030004	IPHONE FORMATION MVP	25/10/2016	1	709,00	709,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 2 mois	Taux :				
2183030005	ORDI PORT ASUS VIVOBOK	21/12/2016	1	599,00	599,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
2183030006	ORDI LEROY S DELL INSPIRON	06/12/2016	1	598,84	598,84	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
	<b>Total 21830300</b>			<b>4 203,83</b>	<b>4 203,83</b>	
21830600	MAT.BUR. INFO - MEDICAL					
2183060003	SURCOUF ORDI PORT CHALOP	01/01/2011	1	499,99	499,99	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2183060005	MACBOOK CHALOPIN	14/11/2014	1	1 999,00	1 999,00	
	Mode : Exceptionnel 0 an 1 mois	Taux :				
	<b>Total 21830600</b>			<b>2 498,99</b>	<b>2 498,99</b>	
21840000	MOBILIER					
2184000002	ARMOIRES BUREAU	01/01/1989	1	482,75	482,75	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
2184000003	ARMOIRES BUREAU	01/01/1990	1	900,41	900,41	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
2184000007	ARMOIRES A RIDEAUX	01/01/1990	1	640,73	640,73	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
	<b>A reporter</b>			<b>606 310,18</b>	<b>370 849,68</b>	<b>235 460,50</b>

## Etat des immobilisations 2020

<b>Etat des immobilisations</b>		Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
au 31/12/2020		Tenue de compte : EURO
FFCO		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 7.0 Date tirage : 26/01/2021 à 16:34:56 Page : 4

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
	<b>Report</b>			<b>606 310,18</b>	<b>370 849,68</b>	<b>235 460,50</b>
2184000008	MONILIER ET MAT DE BUREAU	09/05/2006	1	1 627,76	1 627,76	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2184000009	MOBILIER BUR IPSOPRESTO	13/06/2006	1	1 463,66	1 463,66	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2184000010	MOBILIER BUREAU IMPOPRES	30/05/2006	1	216,48	216,48	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2184000011	MOBILIER BUREAU IKEA FF163	08/06/2006	1	879,65	879,65	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2184000012	POINT CHAUD CUISINE IKEA S	08/12/2011	1	1 287,48	1 287,48	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2184000013	CONGELATEUR	24/04/2013	1	95,99	95,99	
	Mode : Linéaire 0 an 6 mois	Taux : 100,00%				
2184000014	BUREAU VALLE COMPTA+TRE	20/10/2014	2	1 406,11	1 406,11	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
	<b>Total 21840000</b>			<b>9 001,02</b>	<b>9 001,02</b>	
21850000	MAT. ORGANISØ COURSES FED					
2185000001	DRAPEAUX MATS HAMPE	01/01/1992	1	715,17	715,17	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
2185000002	DRAPEAUX MOURGEON	01/01/2000	1	653,32	653,32	
	Mode : Linéaire 2 ans	Taux : 50,00%				
2185000003	DRAPEAUX	01/01/2000	1	60,21	60,21	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2185000004	DRAPEAUX	01/01/2000	1	525,64	525,64	
	Mode : Linéaire 2 ans	Taux : 50,00%				
2185000006	DRAPEAUX	01/01/1999	1	223,38	223,38	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2185000009	ARCHE GONFLABLE RAIDS	28/08/2005	1	699,66	699,66	
	Mode : Linéaire 1 an	Taux : 100,00%				
2185000010	CABLES FFCO ORG COURSES	10/08/2006	1	891,26	891,26	
	Mode : Linéaire 6 ans	Taux : 16,6667%				
2185000012	MODEM ROUTEUR BELKI FNAC	15/01/2008	1	119,99	119,99	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2185000013	SURCOUF PORTABLE CP	10/06/2009	1	609,23	609,23	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2185000014	PUCES LOC SI	21/03/2013	200	7 893,60	7 893,60	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2185000015	CAIRN ARCHE	01/01/2014	1	4 894,03	4 894,03	
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
2185000016	108 PUCES SI POUR LOCATION	07/12/2016	1	5 457,00	5 457,00	
	Mode : Linéaire 3 ans	Taux : 33,3333%				
2185000017	DRAPEAUX 2017	26/12/2016	75	2 694,00	2 155,20	538,80
	Mode : Linéaire 5 ans	Taux : 20,00%				
	<b>Total 21850000</b>			<b>25 436,49</b>	<b>24 897,69</b>	<b>538,80</b>
27500000	DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES					
2750000001	PARITEL DEPOT DE GARANTI	08/03/2005	1	237,00		237,00
	Mode :	Taux :				
2750000002	FONDS DE ROULEMENT SYND	29/06/2006	1	100,73		100,73
	Mode :	Taux :				
	<b>Total 27500000</b>			<b>337,73</b>		<b>337,73</b>
	<b>A reporter</b>			<b>639 061,53</b>	<b>402 724,50</b>	<b>236 337,03</b>

## Etat des immobilisations 2020

<b>Etat des immobilisations</b>		Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020
au 31/12/2020		Tenue de compte : EURO
FFCO		

© Sage - Sage 100cloud Immobilisations Premium 7.0 Date tirage : 26/01/2021 à 16:34:57 Page : 5

Code	Désignation	Date acquisition	Qtés	Valeur d'acquisition	Amort. économiques	Valeur nette comptable
Report				639 061,53	402 724,50	236 337,03
Total général				639 061,53	402 724,50	236 337,03



FEDERATION FRANCAISE  
DE COURSE D'ORIENTATION  
(FFCO)

\*\*\*\*\*

***Siège social :***

15 Passage des Mauxins  
75019 PARIS

\*\*\*\*\*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

---

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS****EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020****FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)**

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fédération à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations, et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre fédération a constitué au 31 décembre 2019 une provision pour risques et charges à hauteur de 78.861 euros, telle que décrite dans la note « Notes sur le bilan – Provisions » de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et la présentation qui en est faite dans l'annexe.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier fédéral et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le comité directeur relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité directeur.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 4 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes  
**AUREALYS**



Aymeric JANET

**Bilan actif**

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2020	Net au 31/12/2019
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>Fonds commercial</b>				
Autres immobilisations incorporelles	112 611	4 291	108 319	108 319
<b>Immobilisations corporelles</b>	634 433	398 433	235 999	244 122
<b>Immobilisations financières</b>	338		338	338
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>747 381</b>	<b>402 725</b>	<b>344 656</b>	<b>352 779</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours (autres que marchandises)</b>				
<b>Marchandises</b>	2 306		2 306	1 964
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>	9 777		9 777	3 606
<b>Créances</b>				
Usagers et comptes rattachés	11 273		11 273	21 816
Autres	8 407		8 407	805
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
<b>Disponibilités (autres que caisse)</b>	773 727		773 727	580 628
<b>Caisse</b>	37		37	222
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>805 527</b>		<b>805 527</b>	<b>609 040</b>
<b>REGULARISATION</b>				
<b>Charges constatées d'avance</b>	12 922		12 922	23 609
<b>Charges à répartir sur plusieurs exercices</b>				
<b>Autres comptes de régularisation</b>				
<b>TOTAL REGULARISATION</b>	<b>12 922</b>		<b>12 922</b>	<b>23 609</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 565 830</b>	<b>402 725</b>	<b>1 163 106</b>	<b>985 428</b>

Legs nets à réaliser :  
acceptés par les organes statutairements compétents  
autorisés par l'organisme de tutelle  
Dons en nature restant à vendre :

## Bilan passif

	au 31/12/2020	au 31/12/2019
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
<b>Fonds propres</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise	465 000	465 000
Ecart de réévaluation		
Réserves	220 000	220 000
Résultat de l'exercice	217 236	-39 940
Report à nouveau	70 245	110 185
SOUS-TOTAL : SITUATION NETTE	972 481	755 245
<b>Autres fonds associatifs</b>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires (Commodat)		
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	972 481	755 245
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	79 554	78 861
FONDS DEDIES	15 791	
<b>DETTES</b>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et commandes reçues sur commandes en cours	9 275	13 752
Fournisseurs et comptes rattachés	63 565	97 973
Autres	22 439	39 597
TOTAL DETTES	79 488	151 322
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 163 106</b>	<b>985 428</b>

(1) Dont à plus d'un an (a)	
Dont à moins d'un an (a)	86 005
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

## Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2020	Exercice N-1 31/12/2019
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Ventes de marchandises	180	2 628
Production vendue (biens et services)	37 194	71 670
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	321 460	289 730
Cotisations	517 588	566 130
Autres produits	38 678	169 194
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	915 100	1 099 353
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (hors taxes)</b>		
Achats de marchandises		551
Variation des stocks (marchandises)	-342	843
Achats d'approvisionnements		
Variation des stocks (approvisionnements)		
Autres charges externes	341 478	642 171
Impôts, taxes et versements assimilés	6 536	6 197
Rémunérations du personnel	135 443	168 809
Charges sociales	25 956	57 432
Dotations aux amortissements	24 312	104 099
Subventions accordées par l'association		
Autres charges	148 243	167 299
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	681 626	1 147 401
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>233 473</b>	<b>-48 048</b>
PRODUITS FINANCIERS	777	1 943
CHARGES FINANCIERES		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	754	4 443
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 887	
IMPOTS SUR LES BENEFICES	90	328
REPORT DE RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS		2 049
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	15 791	
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>217 236</b>	<b>-39 940</b>

## **Annexe**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Féd. Franç. de Course d'Orientation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020, dont le total est de 1 163 106 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 217 236 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/02/2021 par les dirigeants de l'association.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2020 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Subvention "cartographie"

Afin d'aider ses membres affiliés, la FFCO prend elle-même en charge tout ou partie des frais de cartographie des terrains propices à la discipline de course d'orientation.

La présentation comptable adoptée depuis 2019, contrairement aux exercices précédents, est la suivante :

- les factures prises en charge et payées par la FFCO sont imputées au poste "Prestations carto"
- elles sont rebasculées ensuite, suivant décisions des dirigeants de la Fédération, en "Aides cartographiques" via "Transfert de charges d'exploitation"

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le coût d'une immobilisation produite par l'association pour elle-même est déterminé en utilisant les mêmes principes que pour une immobilisation acquise. Ce coût de production inclut le prix d'achat des matières consommées des coûts attribuables à la préparation en vue de l'utilisation envisagée après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les dépenses pluriannuelles de gros entretien et de grandes révisions sont comptabilisées en tant que composants des immobilisations d'origine.

## **Règles et méthodes comptables**

### **Amortissements**

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* **Constructions :**

En fonction des sous-ensembles immobiliers : 7 à 40 ans

\* **Agencements des constructions :** 3 à 15 ans

\* **Installations générales, agencements et aménagements divers :** 5 à 8 ans

\* **Matériel de bureau :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

\* **Matériel informatique :**

100% sur un exercice ou de 1 à 3 ans

\* **Mobilier :**

Mobilier : 3 à 6 ans

Matériels de courses : 1 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

### **Actif immobilisé**

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **Provisions**

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### **Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

### **Conséquences de l'événement Covid-19**

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

### **Méthodologie suivie**

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

## **Règles et méthodes comptables**

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

## **Faits caractéristiques**

### Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

La crise sanitaire a eu un fort impact sur l'activité de la Fédération, en particulier les compétitions sportives prévues en 2020 n'ont pu se dérouler que très partiellement.

– Les recettes internes liées à ces compétitions annulées ont chuté très fortement ; en regard, les dépenses liées également.

- Bien que tous les objectifs conventionnels ne soient pas atteints, les subventions publiques (Ministère des Sports, Agence Nationale du Sport) restent acquises à la Fédération, sauf pour une petite partie d'entre elles reportée en 2021 sous forme de fonds dédiés (soit 15.791 €).

- Des aides directes ont été reçues sous forme d'exonération ou remboursement de charges sociales (Urssaf pour 17338 €, organisme de prévoyance pour 208 €) et aide au paiement (assurances licences, soit 5097 €).

– La poursuite de l'activité n'est pas remise en cause.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	112 611			112 611
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>112 611</b>			<b>112 611</b>
– Terrains	47 670			47 670
– Constructions sur sol propre	429 030			429 030
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions	78 214			78 214
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers	23 437	15 852	20 335	18 954
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	59 066	1 499		60 565
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>637 417</b>	<b>17 351</b>	<b>20 335</b>	<b>634 433</b>
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières	338			338
<b>Immobilisations financières</b>	<b>338</b>			<b>338</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>750 365</b>	<b>17 351</b>	<b>20 335</b>	<b>747 381</b>

## Immobilisations incorporelles

Les marques et logos sont amorties sur 5 ans; les logiciels 100% sur un exercice, 12 mois ou 3 ans

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 291			4 291
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>4 291</b>			<b>4 291</b>
– Terrains				
– Constructions sur sol propre	259 247	14 301		273 548
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions	60 065	4 898		64 963
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	19 771	2 169	18 481	3 458
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 213	2 251		56 464
– Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>393 295</b>	<b>23 619</b>	<b>18 481</b>	<b>398 433</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>397 586</b>	<b>23 619</b>	<b>18 481</b>	<b>402 725</b>

## Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 32 940 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	338		338
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	11 273	11 273	
Autres	8 407	8 407	
Charges constatées d'avance	12 922	12 922	
<b>Total</b>	<b>32 940</b>	<b>32 602</b>	<b>338</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CNOSE – subvention 2020 PAIF	1 000
MAIF – ajustement assurance licences 2020	7 291
<b>Total</b>	<b>8 291</b>

## Notes sur le bilan

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	Ala clôture
Fonds propres sans droit de reprise	465 000				465 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	220 000				220 000
Report à Nouveau	110 185	-39 940			70 245
Excédent ou déficit de l'exercice	-39 940	39 940	217 236		217 236
Situation nette	755 245		217 236		972 481
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>755 245</b>		<b>217 236</b>		<b>972 481</b>

Affectation du résultat 2019 : selon décision assemblée générale du 21 novembre 2020

Le poste "Autres réserves" comprend au 31/12/2020 les 120.000 € de réserves pour "Projets Associatifs" liées à la refonte et mise en place d'un nouveau site Internet/Intranet gestion des courses.

## Notes sur le bilan

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	78 861	693			79 554
<b>Total</b>	<b>78 861</b>	<b>693</b>			<b>79 554</b>
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		693			
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour risque et charges constituée au 31/12/2019 représente la totalité des sommes payées au prestataire informatique engagé en 2017 pour la mise en place du nouveau site Internet & intranet de la FFCO. Situation inchangée au 31/12/2020.

Une provision pour risque liée à la TVA due sur l'importation de marchandises et services de Norvège a été constituée dans l'attente d'une démarche auprès des douanes.

## Notes sur le bilan

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 86 005 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 565	63 565		
Dettes fiscales et sociales	22 388	22 388		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	51	51		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>86 005</b>	<b>86 005</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	13 786
DETTES PRO./CONGES A PAYE	7 305
CHARG.SOC./CONGES A PAYER	2 504
AUTR.CHARG.SOCIAL.A PAYER	4 181
<b>Total</b>	<b>27 776</b>

**Notes sur le bilan**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	12 922		
<b>Total</b>	<b>12 922</b>		

## Notes sur le compte de résultat

## Charges et produits d'exploitation et financiers

## Rémunération des commissaires aux comptes

## Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 364 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

## Subventions d'exploitation

## Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		312 003			9 457	321 460
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						<b>321 460</b>

En 2020, la FFCO a perçu 311.000 euros de subventions Ministère des Sports / Agence Nationale du Sport, réparties de la manière suivante :

- 192.000 € au titre du contrat de performance annuel (financement du Haut-Niveau, dont actions sportives, accompagnement technique et scientifique, soutien à l'encadrement médical et paramédical, surveillance médicale réglementaire)
- 50.000 € au titre du contrat de développement [dont 15.791 € reportés sur 2021, cf. Fonds dédiés]
- 37.000 € au titre des aides aux sportifs de Haut-Niveau (aides "CNOSF, entièrement reversées aux athlètes)
- 20.000 € au titre de la gestion du projet sportif de la Fédération 2020/2021 (une subvention supplémentaire à percevoir en 2021, de même montant)
- 12.000 € au titre d'un complément de la gestion du projet sportif de la Fédération 2020, aide liée à la crise sanitaire

## Charges et Produits exceptionnels

## Résultat exceptionnel

## Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	33	
Amortissements des immobilisations mises au rebut	1 854	
Dons (abandons de frais par membres)		754
<b>TOTAL</b>	<b>1 887</b>	<b>754</b>

## Autres informations

## BILAN - ACTIF

Chèques vacances et bons CAF à utiliser (présentés en Trésorerie, Valeurs Mobilières de Placement)	2016	2017	2018	2019	2020
Montant brut	2 962 €	- €	-	-	-

*Remarque* : en 2016, les familles pouvaient payer à l'aide de chèques vacances ou de bon de la Caisse d'allocation familiale; la FFCO doit s'en servir pour payer les organismes qui acceptent ces moyens de paiement avant leur date de péremption

## BILAN - PASSIF

Fonds dédiés	Montant au début de l'exercice	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur les nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Quote part subventions (en €)	-	-	-	-	15 791

*Remarque* : Les subventions d'Etat (MJS/ANS) non utilisée en 2020 restent acquises à la FFCO, sauf celle relative au contrat annuel de développement (Le montant des reports en 2021 correspond à la différence entre les montants accordés en 2020 et le montant des charges déclarées en 2020 sur chaque action financée. Le montant définitif de ces reports sera acté après transmission des comptes rendus financiers 2020 via le portail des fédérations. Le calcul des éventuels fonds dédiés liés à ces actions reportées sera réalisé en 2022 à l'issue de l'analyse des comptes rendus financiers transmis via le portail des fédérations)

## RESULTAT

Montant des frais remboursés aux membres élus du Bureau Directeur (en €)	2017	2018	2019	2020
Total des frais bruts remboursables	23 344	20 240	19 404	5 588
à déduire : dons	2 719	1 734	5 500	-
<b>Total des frais remboursés</b>	<b>20 625</b>	<b>18 505</b>	<b>13 904</b>	<b>5 588</b>
dont au titre des commissions, expertises sportives, formations	6 887	2 426	3 421	1 150

*Remarque* : ces remboursements concernent principalement les frais de déplacements, missions, réceptions, téléphonie

## HORS BILAN

Contributions volontaires en nature (non comptabilisées)	2016	2017	2018	2019	2020
Bénévolat (en € ou en heures)	5711,5 h	6017,5 h	5189,5 h	4399,5 h	597,0 h

NC : non communiqué

*Remarque* : en 2015 il a été mis en place un système de collecte des heures via les notes de frais (autoévaluation de leurs temps par les bénévoles). Ce volume cumulé d'heures n'est donc pas forcément exhaustif.



**FEDERATION FRANCAISE  
DE COURSE D'ORIENTATION  
(FFCO)**

\*\*\*\*\*

***Siège social :***

15 Passage des Mauxins  
75019 PARIS

\*\*\*\*\*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

---

Société d'Expertise Comptable – Inscrite au tableau de l'Ordre de Paris Ile-de-France  
Société de Commissariat aux Comptes – Membre de la Compagnie Régionale de Paris  
SARL au capital de 40 000 € - 502 510 860 RCS Paris

8 avenue Bertie Albrecht – 75008 PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION  
DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO)**

A l'assemblée générale de la FEDERATION FRANCAISE DE COURSE D'ORIENTATION (FFCO),

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Paris, le 4 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes  
**AUREALYS**



Aymeric JANET

## PARTIE 3



# RÉSOLUTIONS A VOTER



**PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS**  
**SOUMISES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**PROPOSITIONS VOTÉES PAR LE COMITE DIRECTEUR DU 6 FÉVRIER 2021**

**PROJET DE MODIFICATIONS DU REGLEMENT INTERIEUR**

- Clarification de l'article 29.2

**Article 29.2 - L'assemblée générale élective**

En cas d'élections, à J- 60 au plus tard, le Comité directeur procède à la nomination de la commission de surveillance des opérations électorales.

Or l'article 10.1 des statuts précise dans son alinéa 2. Le mandat de cette commission ne peut prendre fin qu'après le renouvellement du Comité directeur qui l'a mise en place.

**Proposition de modification**

Après son élection et au plus tard 60 jours avant la première assemblée générale devant procéder soit à une élection complémentaire conformément à l'article 8.4.1 des statuts soit au renouvellement total du comité directeur suite à l'expiration de son mandat comme prévu à l'article 8.2.6 des statuts, le Comité directeur procède à la nomination de la commission de surveillance des opérations électorales dont le mandat prendra fin après le renouvellement complet du Comité Directeur qui l'a mis en place.

- Correction de l'article 38 : suppression de la liste des licences

**Article 38 - Représentativité**

La représentativité des associations affiliées est basée sur le nombre de licences (~~compétition et dirigeant~~) délivrées dans les ligues jusqu'au 31 décembre de l'année précédente.

Les membres associés, ayant distribué des titres de participation sont rattachés à la ligue de leur domiciliation.

Cette représentativité sera authentifiée par la commission de surveillance des opérations électorales à partir des fichiers fédéraux des associations sportives affiliés et des membres associés.

# ANNEXES

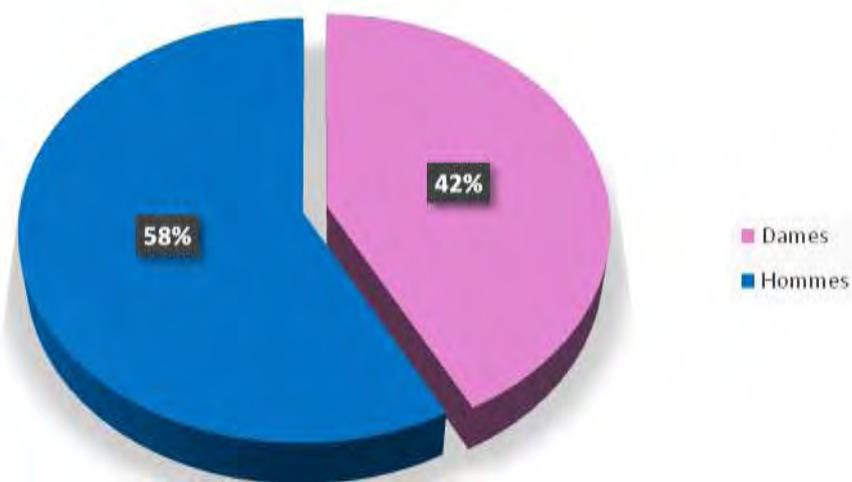
## STATISTIQUES



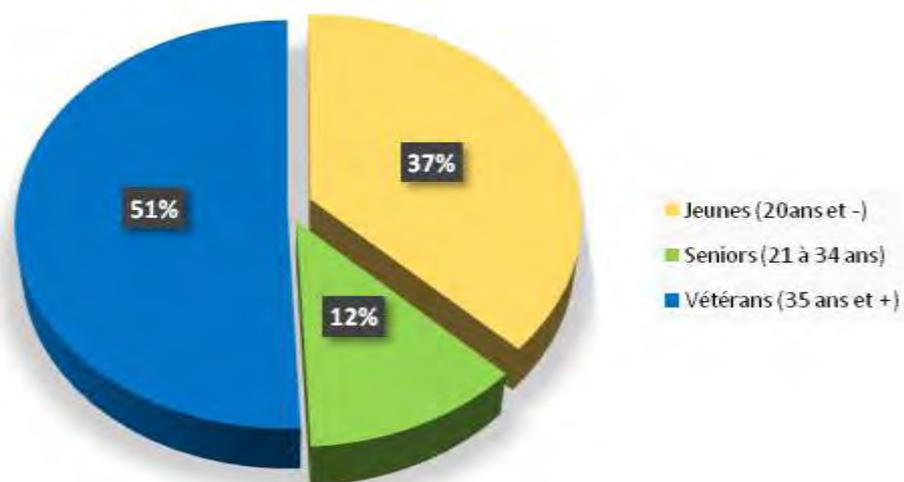
# Licenciés

1. Nombre de licenciés en 2020 : 8888 (-575)

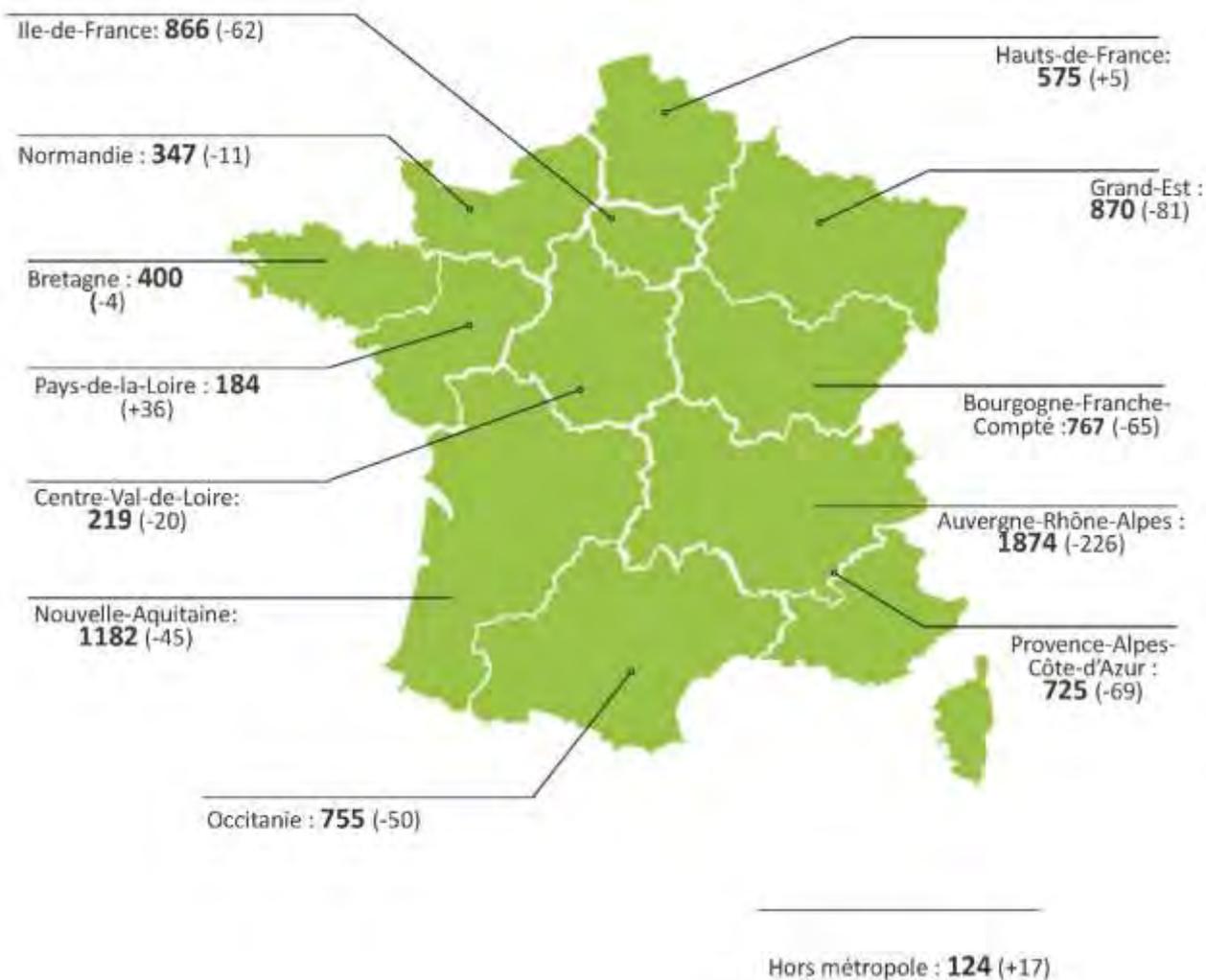
2. Répartition du nombre de licenciés 2020 par sexe



3. Répartition du nombre de licenciés 2020 par catégorie d'âge



#### 4. Répartition du nombre de licenciés 2020 par ligue



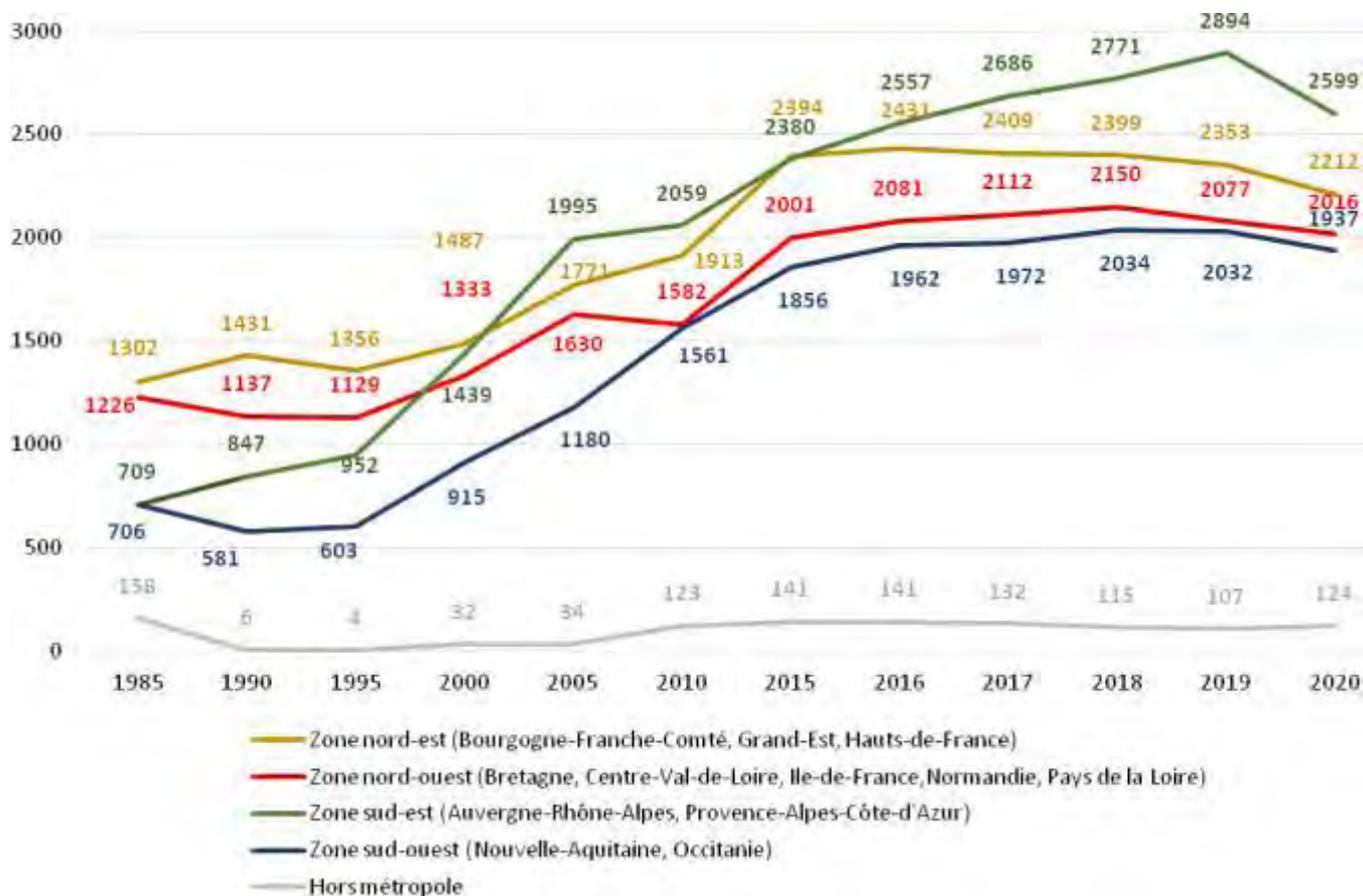
## 5. Évolution du nombre de licencié par sexe



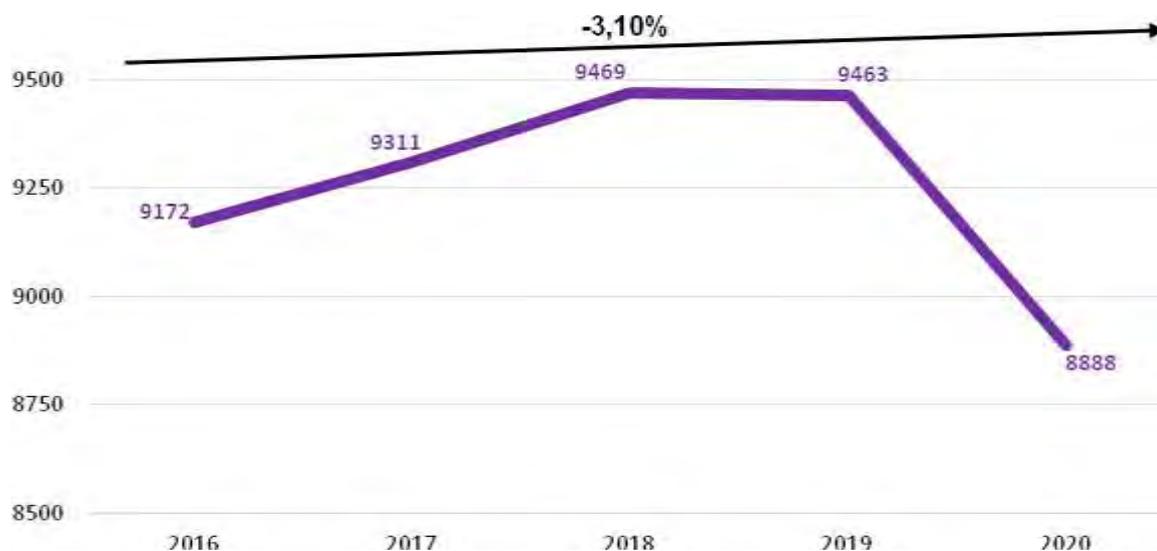
## 6. Évolution du nombre de licenciés par catégorie d'âge



## 7. Évolution du nombre de licenciés par zone géographique



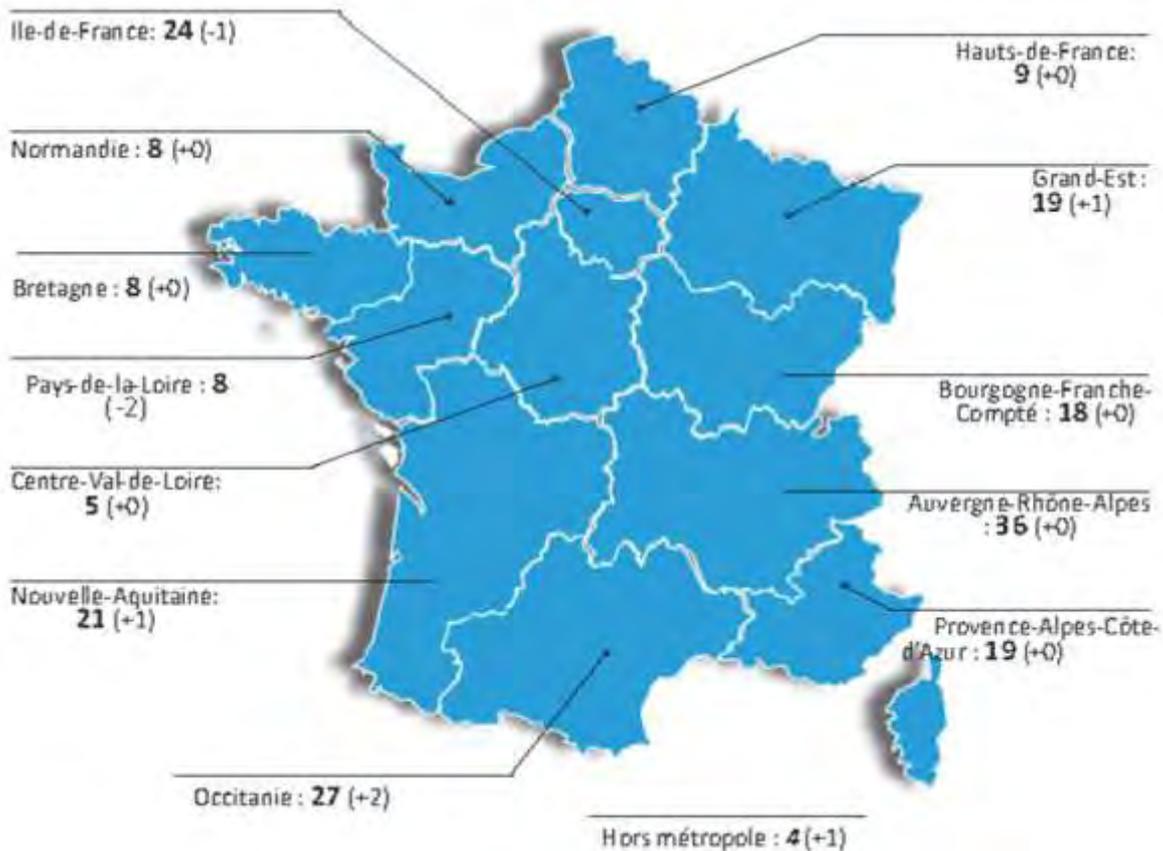
## 8. Évolution du nombre de licenciés sur les cinq dernières années



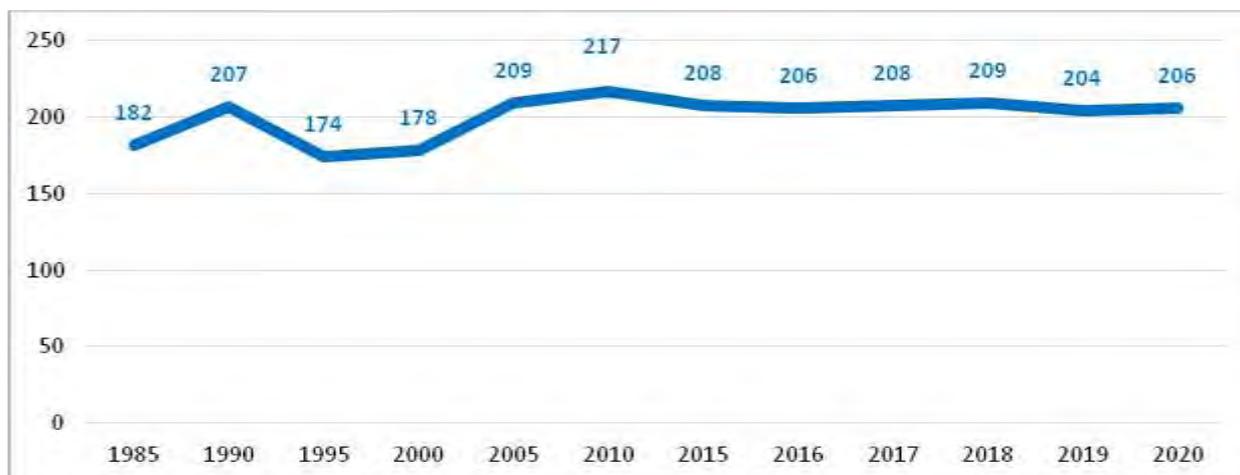
# Clubs

1. Nombre de clubs en 2020 : 206 (+2)

2. Répartition du nombre de clubs par ligue en 2020



3. Évolution du nombre de clubs



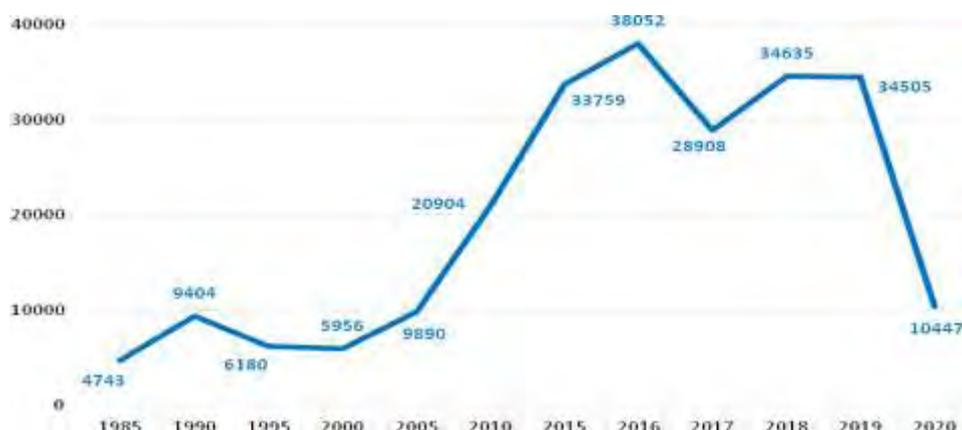
# Courses

L'année 2020 ayant été fortement impactée par l'épidémie de Covid-19 les comparatifs statistiques sur les compétitions nationales et les championnats de France ne sont pas pertinents et ne sont donc pas publiés

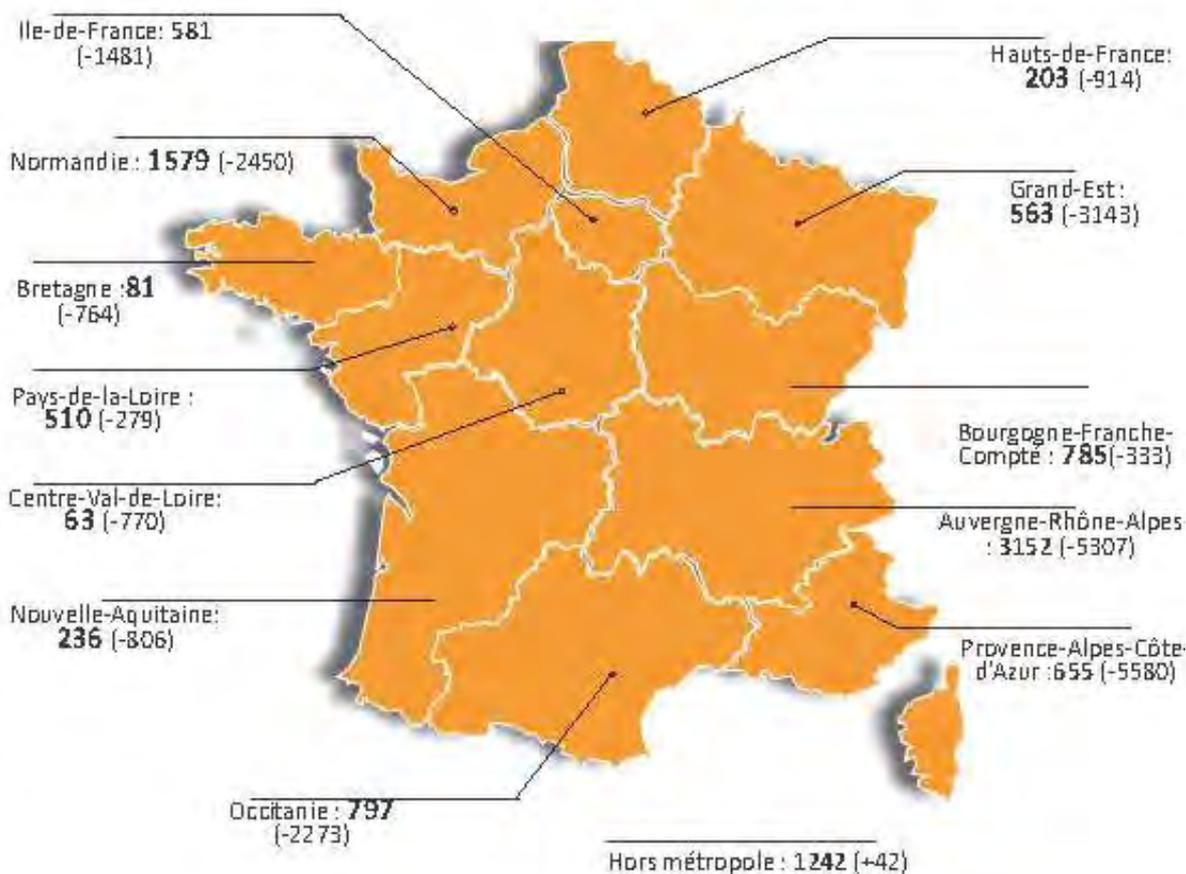
## PASS'

### 1. Nombre de titres de participation (pass') en 2020 : 10447 (-24058)

### 2. Évolution du nombre de titres de participation



### 3. Évolution du nombre de titres de participation (pass') par ligue en 2020



# CANDIDATURES



# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM - Prénom BAUDOT Rémi date de naissance 20/07/1993

Adresse 47 RUE HENRI DECHAUD

Courriel remibaudo@live.fr N° de téléphone 06 37 05 57 59

Profession Comptable

Club 4201 Ligue AURA

Licence n° 16372

Diplômes FFCO Traceur régional et Arbitre régional

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)
- d'une ligue / Trésorier
- d'un comité départemental
- d'un club

### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Comptabilité et informatique

Date et signature du candidat

22/01/2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.

Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

BERGER CAPBERN Valérie

date de naissance 03/03/1962

Adresse 3 rue de l'église 31700 CORNEBARRIEU

Courriel patrick.capbern@cegetel.net

N° de téléphone 06 03 03 84 60

Profession ingénieure retraitée

Club TOAC OC 3105

Ligue Occitanie

Licence n° 6068

Diplômes FFCO ; TR, CCR, moniteur, formateur d'animateur

#### Votre rôle actuel au sein

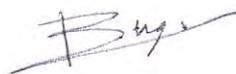
- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) présidente commission « jeunes et développement » et « pratiques sportives » : au BD de la FFCO
- d'une ligue : au CD, à la commission « jeunes »
- d'un comité départemental : présidente
- d'un club : au CD commission « entraînements »

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Commission « jeunes et développement » - trésorière - éventuellement commission « formation »

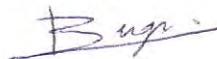
Date et signature du candidat

16/01/2021



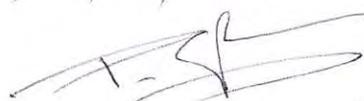
Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

16/01/2021

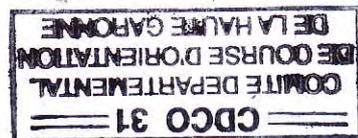


Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

16/01/2021



F. CAPBERN



Pas de  
cachet LOCCO

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM - Prénom BOEHM Yves date de naissance 08/09/1954

Adresse 149, rue du Petit Ballon 68610 LINTHAL

Courriel boehm.yves@wanadoo.fr N° de téléphone 03 89 74 05 23

Profession retraité

Club COBF (course d'orientation Buhl et Florival) 6806GE Ligue GRAND-EST

Licence n° 15297

Diplômes FFCO sans

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) comité directeur et membre commission « jeunes »
- d'une ligue secrétaire général
- d'un comité départemental
- d'un club secrétaire

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Gestion de projets, organisation. J'ai fait partie pendant 4 ans de la commission « jeunes » et je me suis occupé plus particulièrement de l'étude des dossiers de labellisation des écoles de CO. Je veux bien être responsable de la commission « jeunes » ou adjoint de Valérie si elle souhaite conserver la responsabilité de cette commission. Également partant pour l'analyse des dossiers de subvention ANS.

Date et signature du candidat

22 janvier 2021

Yves BOEHM  


Visa du Président du comité départemental

(date, signature et cachet)

24/01/2021

COMITE DEPARTEMENTAL  
DE  
COURSE D'ORIENTATION



Visa du Président de la ligue

(date, signature et cachet)

25/1/2021

LGECO  
Ligue Grand-Est de  
Course d'Orientation

Maison Régionale des Sports  
13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
e-mail : lgeco@free.fr  
Site Internet : [www.grand-est.ffcorientation.fr](http://www.grand-est.ffcorientation.fr)  
<https://www.facebook.com/LigueGECO>

REÇU 27 JAN 2021 TRVP



Assemblée générale du 20 mars 2021

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM - Prénom : BRET Dominique

date de naissance : 09/05/1958

Adresse : 16 rue Chaudron 75010 PARIS

Courriel : bretdom@club-internet.fr

N° de téléphone : 0603176058

Profession : Maîtresse de Conférences

Club : 7512 (Raid Orientation Paris)

Ligue : Ile de France

Licence n° 5982

Diplômes FFCO : monitrice ; formatrice animateur ; délégué-arbitre ; formatrice délégué-arbitre ; traceur ; contrôleur des circuits ; formatrice contrôleur des circuits

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)
- d'une ligue : présidente
- d'un comité départemental
- d'un club : membre du comité directeur, responsable des entraînements

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Formation ; jeunes ; relations avec les institutions ; sport santé prioritairement

Date et signature du candidat

Le 21/12/2020

Visa du Président du comité départemental

(date, signature et cachet)

CDCO 75 non actif

Visa du Président de la ligue

(date, signature et cachet)

Le 21/12/2020

**L.I.F.C.O**  
LIGUE D'ILE DE FRANCE  
DE COURSE D'ORIENTATION  
Le Président

# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM - Prénom Brouté Sylvine date de naissance 01 juin 1965

Adresse 39 rue de la justice 33150 CENON

Courriel [sylvinebroute@gmail.com](mailto:sylvinebroute@gmail.com) N° de téléphone 0678206449

Profession Educatrice territorial

Club USCCO Ligue Nouvelle Aquitaine

Licence n° 24360

Diplômes FFCO Animatrice / traceur et DAR en cours de formation

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) Comité directeur
- d'une ligue Secrétaire générale
- d'un comité départemental membre CODIR
- d'un club Présidente

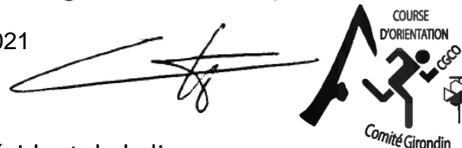
### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Date et signature du candidat  
19 janvier 2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

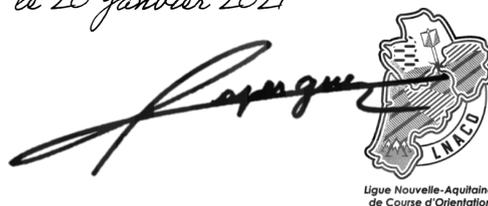
20 janvier 2021



COURSE  
D'ORIENTATION  
FFCO  
Comité Girardin

Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

le 20 janvier 2021



Ligue Nouvelle-Aquitaine  
de Course d'Orientation

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM - Prénom BURBAUD CHANTAL date de naissance 09/0//1948  
Adresse 226 Allée du Pescadou 40460 SANGUINET  
Courriel chburbaud@gmail.com N° de téléphone 06 87 33 54 33  
Profession  
Club BISCARROSSE OLYMPIQUE NATURE ORIENTATION Ligue LNACO  
Licence n° 8559  
Diplômes FFCO Animatrice, en formation arbitre

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) coordinatrice COMAG. Commission Jeunes
- d'une ligue fait partie du CD
- d'un comité départemental : Présidente
- d'un club : Secrétaire

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Continuer la coordination COMAG, commission jeunes

Date et signature du candidat 14/01/2021



Visa de la Présidente et du secrétaire Alain Lavielle du  
comité départemental  
(date, signature et cachet)

COMITÉ DES LANDES  
DE COURSE D'ORIENTATION  
40140 SOUSTONS



Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.

Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mouxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM – Prénom : CLEMENT-AGONI Benjamin

date de naissance : 03/02/1988

Adresse : 33 rue Claude Tillier, 75012 PARIS

Courriel : benjamin.clement-agoni@sfr.fr

N° de téléphone : 06 01 86 61 78

Profession : Contrôleur des Finances Publiques

Club : Talant Sport Orientation (2108BF)

Ligue : Bourgogne Franche-Comté

Licence n° 11391

Diplômes FFCO : TN AN CCR ADR Ani

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : Membre du Comité Directeur (commission calendrier)
- d'une ligue
- d'un comité départemental
- d'un club : Président depuis 2013

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Candidat au Bureau Directeur et pour continuer à co-présider la commission calendrier

Date et signature du candidat

Le 21/01/2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

Le 21/01/2021  
Christian COLOMBET

**GDGO 21**  
**Maison des sports**  
**21300 CHENOVE**

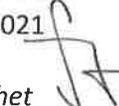


Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

Le 21/01/2021

Pas de cachet

Valentin PALATA



Course d'Orientation  
Ligue de Bourgogne Franche-Comté

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM – Prénom Bernard Dahy

date de naissance 09/01/1952

Adresse 19 Av Jean Moulin 39000 Lons le Saunier

Courriel [bernard.dahy@wanadoo.fr](mailto:bernard.dahy@wanadoo.fr) ou [bernard.dahy@lauraco.fr](mailto:bernard.dahy@lauraco.fr)

N° de téléphone 06 83 08 03 42

Profession Retraité

Club OE 42 - 4203RA

Ligue AURA

Licence n° 1830

Diplômes FFCO Arbitre et Délégué national

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) commission équipement sportif
- d'une ligue ; Président ligue AURA
- d'un comité départemental
- d'un club

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Recherche subventions/ partenaires/ski/ équipement sportifs/manifstation-événement,.....

Date et signature du candidat

Le 26/01/2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet) Le 26/01/2021



## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération  
[contact@ffcoorientation.fr](mailto:contact@ffcoorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM – Prénom : DELENNE Pierre date de naissance : 19/11/1962

Adresse : 8 Place du Ventoux, 13770 Venelles

Courriel : pierre.delenne@free.fr

N° de téléphone : 06-19 15 18 12

Profession : Technicien forestier

Club : 1307 ACA Aix en Provence

Ligue : PACA

Licence n° 1593

Diplômes FFCO : AN, DN, TR, Mon, Ani, ADR, CCR, TN

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) Commission pratiques pedestres

- d'une ligue : Secrétaire General ligue PACA

- d'un comité départemental : Président du CDCO des Bouches du Rhône

- d'un club : Vice président de l'ACA Aix en Provence. Animateur école de CO.

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Licencié FFCO depuis 1986. Bonne connaissance de tous les échelons fédéraux. Compétences en matières d'organisations importantes (O France 2019, Semaines federales (1999, 2014), CNE-Sprint 2011,2018, CFC 2016)

#### Je soussigné Pierre Delenne, atteste sur l'honneur :

- ne pas avoir été condamné à une peine qui fait obstacle à mon inscription sur les listes électorales
- ne pas avoir été condamné à une des peines mentionnées à l'article L212-9 du Code du Sport.

Date et signature du candidat

Le 24/01/2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

Le 24/01/2021

Pierre Delenne

COMITE DEPARTEMENTAL  
des Bouches du Rhône  
de COURSE D'ORIENTATION



Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)  
25/01/2021



LIGUE PACA  
COURSE D'ORIENTATION  
PLACE DU VENTOUX  
13770 VENELLES

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM - Prénom DEVILLE Nelly date de naissance 30/03/1948  
 Adresse 6, rue du Dauphiné 54500 VANDOEUVRE  
 Courriel nelly.deville54@orange.fr N° de téléphone 06 88 89 55 62  
 Profession retraitée  
 Club Scapa Nancy Orientation Ligue Grand Est  
 Licence n° 2401  
 Diplômes FFCO : ADR, TNV, CNV, TRV, CRV, AnV, AN, Mon, TR, Ani, CCR, TN

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) CD et participation aux commissions "CO à VTT" et "Juges et arbitres"
- d'une ligue
- d'un comité départemental : membre du CDCO54
- d'un club : présidente

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Expérience dans de nombreuses structures (ligue, comité départemental, CROS, OMS, STAPS,...) et vécu de terrain depuis 40 ans... Dans l'objectif de développement de notre sport et de ses structures, je souhaite travailler avec la nouvelle équipe à la simplification du règlement des compétitions et à une plus grande souplesse du calendrier pour motiver de nouveaux organisateurs.

Date et signature du candidat

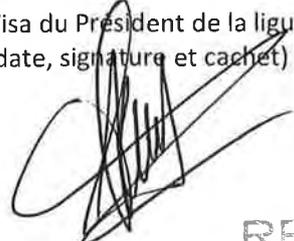


16 janvier 2021

Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)  
22 janvier 2021 Philippe POGU



Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)



25/1/2021



**LGECO**  
Ligue Grand-Est de Course d'Orientation  
Maison Régionale des Sports  
13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
e-mail : lgeco@free.fr  
Site Internet : www.grand-est.ffcorientation.fr  
https://www.facebook.com/LigueGECO

T SVP

REÇU 27 JAN. 2021

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**

[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM – Prénom : DODIN Céline date de naissance : 26/02/1979

Adresse : Sainte Marie / Le Queyron / 05560 VARS

Courriel : celine\_dodin@yahoo.fr

N° de téléphone : 06-38-79-57-83

Profession : Ingénieur

Club : 1307 ACA Aix en Provence

Ligue : PACA

Licence n° 3292

Diplômes FFCO : animateur

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)

- d'une ligue

- d'un comité départemental

- d'un club : membre du comité directeur du club

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Ancienne Sportive de Haut-Niveau

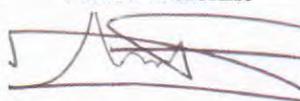
Date et signature du candidat

Le 27/12/2020



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

Le 4/01/2020  
Pierre Delenne



COMITE DEPARTEMENTAL  
des Bouches du Rhône  
de COURSE D'ORIENTATION

Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

le 4/01/2021, Daniel ANDRE



LIGUE PACA  
COURSE D'ORIENTATION  
PLACE DU VENTOUX  
13770 VENELLES



Assemblée générale du 20 mars 2021

# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.

Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la Fédération  
[contact@ffcoorientation.fr](mailto:contact@ffcoorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM - Prénom ETJENNE Dominique date de naissance 03-11-1952

Adresse 17, rue du PARON - 88 390 LES FORGES

Courriel [etiendom@yahoo.fr](mailto:etiendom@yahoo.fr) N° de téléphone 06 85 62 91 14

Profession sans (retraité)

Club LO SANCHEY - 8807 Ligue Grand Est

Licence n° 10146

Diplômes FFCO Traceur et Contrôleur des Circuits National à VTT - Délégué et Arbitre National

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)  
Comité Directeur, responsable de la sous-commission CO à VTT et membre de la commission jeunes et développement

- d'une ligue

- d'un comité départemental

- d'un club président

### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Animation commissions : pratique sportive VTT et jeunes

Date et signature du candidat

18/01/2021

Visa du Président du comité départemental

(date, signature et cachet)

18/01/2021



Signature numérique de François LUTHSINGER  
DN: cn=francois.LUTHSINGER, o=ffco,  
email=francois.luthsinger@free.fr,  
c=FR  
Date: 2021.01.18 19:26:17 +0100

Visa du Président de la ligue

(date, signature et cachet)



27/1/2021



Maison Régionale des Sports  
13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
e-mail : [lgeco@free.fr](mailto:lgeco@free.fr)  
Site Internet : [www.grand-est.ffcoorientation.fr](http://www.grand-est.ffcoorientation.fr)  
<https://www.facebook.com/LigueGECO>

REQU 27 JAN. 2021

JBRP.

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM - Prénom FREY Vincent

date de naissance 19/09/1970

Adresse 16 rue Turenne 68350 Brunstatt

Courriel vifrey@gmail.com

N° de téléphone 0686440891

Profession informaticien

Club CO Mulhouse - 6803

Ligue GE

Licence n° 341

Diplômes FFCO – TN, CCN, DN, AN, Entraîneur

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) membre du comité directeur
- d'une ligue membre du comité directeur
- d'un comité départemental
- d'un club vice-président

Domaine de compétences, contribution au projet fédéral  
International, numérique, évènementiel, communication

Date et signature du candidat  
Mulhouse, 21 janvier 2021

Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)  
24 janvier 2021



COMITE DEPARTEMENTAL  
DE  
COURSE D'ORIENTATION 



Maison Régionale des Sports  
13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
e-mail : [lgeco@free.fr](mailto:lgeco@free.fr)  
Site Internet : [www.grand-est.ffcorientation.fr](http://www.grand-est.ffcorientation.fr)  
<https://www.facebook.com/LigueGECO>

Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)



Le 25 janvier 2021

# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM – Prénom : LAPERGUE Fabrice

date de naissance : 12/01/1969

Adresse : 31 rue Léonce Dupeyrat – 33290 PAREMPUYRE

Courriel : [fabrice.lapergue@course-orientation.fr](mailto:fabrice.lapergue@course-orientation.fr)

N° de téléphone : +(33) 6 61 61 49 39

Profession : Informaticien

Club : 3319

Ligue : LNACO

Licence n° 29548

Diplômes FFCO : Traceur Régional, Animateur, Traceur National

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)
- d'une ligue : président de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Course d'Orientation
- d'un comité départemental :
- d'un club : membre du Conseil d'Administration

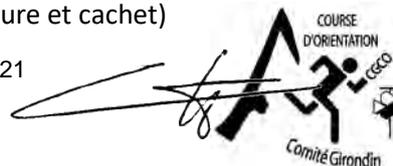
### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Participer au développement de la Course d'Orientation et aux missions de représentation de la Fédération

Date et signature du candidat

Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

19/01/2021



COURSE  
D'ORIENTATION  
FFCO  
Comité Girondin

Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)



Ligue Nouvelle-Aquitaine  
de Course d'Orientation

# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM - Prénom : LE COZ JOEL

date de naissance :12/05/1954

Adresse : 5 allée des 2 plages 29900 Concarneau

Courriel : joel1.lecoz@orange.fr

N° de téléphone 0681119324

Profession Retraité

Club : 2904 Quimper Orientation

Ligue : Bretagne

Licence n° : 18141

Diplômes : FFCO ; ANI, TN, CCN, AN, DN

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission)

- d'une ligue : Président

- d'un comité départemental : Président

- d'un club : Président

### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Organisation, partenariat.....

Date et signature du candidat

10/01/2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)



Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM - Prénom : MARCHESIN Sylvie

date de naissance : 21/09/1957

Adresse : 8 Rue Mozart 54510 TOMBLAINE

Courriel : sylmarch@orange.fr

N° de téléphone : 0675510435

Profession : Gestionnaire RH Hospitalier

Club : SCAPA NANCY ORIENTATION

Ligue : GRAND EST

Licence n° : 1487

Diplômes FFCO : DN AN

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) sous commission calendrier
- d'une ligue : commission arbitrage – nomination des experts
- d'un comité départemental
- d'un club : membre du comité directeur

### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Gestion des Calendriers (candidatures – suivi et nomination des experts). Je peux aussi apporter ma contribution à la commission juge et arbitre, et aux commissions pratiques sportives pédestre et vtt

Date et signature du candidat

Le 21/01/2021



Visa du Président du comité départemental

(date, signature et cachet)

le 21/01/2021



COMITE DEPARTEMENTAL  
DE COURSE D'ORIENTATION

Visa du Président de la ligue

(date, signature et cachet)



25/1/2021  
LGECO  
Ligue Grand-Est de  
Course d'Orientation

Maison Régionale des Sports  
13 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine  
e-mail : lgeco@free.fr  
Site Internet : [www.grand-est.ffcorientation.fr](http://www.grand-est.ffcorientation.fr)  
<https://www.facebook.com/LigueGECO>

REQU 27 JAN. 2021

## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM - Prénom MERINO Pierrick

date de naissance 24/12/1991

Adresse 44 Rue Francis de Préssensé

Courriel [Pierrick.merino@gmail.com](mailto:Pierrick.merino@gmail.com)

N° de téléphone 06 33 43 64 58

Profession Ingénieur

Club 6911

Ligue AURA

Licence n°27725

Diplômes FFCO Ani CCN

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) Comité Directeur, commission Pratiques Sportives
- d'une ligue Comité Directeur, commission Pratiques Sportives
- d'un comité départemental Comité Directeur
- d'un club Comité d'administration

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Après seulement 2 années au sein du comité directeur et de la commission Pratiques Sportives au sein de la fédération, je souhaite poursuivre les projets en cours à la fois sur les thématiques de la PS mais aussi sur d'autres aspects du projet fédéral, en coordination avec les autres membres/candidats de l'équipe fédérale, (développement, formation etc.)

Date et signature du candidat 23/12/2020



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

07/01/2021



Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM - Prénom POËDRAS Daniel date de naissance : 06/05/1957

Adresse : 11 rue des ajoncs 56670 Riantec

Courriel : d.poedras@free.fr N° de téléphone : 06 08 04 65 89

Profession : retraité

Club Course Orientation Pays de Vannes (COPV) BR5609 Ligue : Bretagne

Licence n° 10669

Diplômes : FFCO : AN, TR, TN, CCN

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : membre du Comité directeur
- d'une ligue : membre du Comité directeur
- d'un comité départemental : président du CDCO du Morbihan
- d'un club : animateur, traceur, contrôleur, GEC, directeur de course

### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Numérisation, Communication, développement CO en milieu urbain

Date et signature du candidat

11 janvier 2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

12 janvier 2021

Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)



# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM – Prénom : POULAIN Joël date de naissance : 23/06/1959

Adresse : 12 allée Galia, 59130 LAMBERSART

Courriel : poulainjoel59@gmail.com N° de téléphone : 06 11 64 19 75

Profession : Médecin Généraliste, médecin du sport - ostéopathe

Club : 5909NO - CapOnord Ligue : HF

Licence n° 1947

Diplômes FFCO : **Animateur, Moniteur, Traceur Régional, CCR, Arbitre Régional**

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : responsable Club France, commissions médicale, CO à skis
- d'une ligue : président LHFCO
- d'un comité départemental : secrétaire CD CO 59
- d'un club : membre du CD CapOnord

### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral Médical, CO à skis, club France,

Date et signature du candidat

10/01/2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

le 11/01/2021



COMITE DÉPARTEMENTAL  
DE COURSE D'ORIENTATION  
DU NORD - 59

Visa du Président de la ligue

(date, signature et cachet)

2021

Joël POULAIN

Président de la Ligue des Hauts-de-France de Course d'Orientation  
06 11 64 19 75

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE COURSE D'ORIENTATION  
15 passage des Mauxins - 75019 PARIS  
01 47 97 11 91 - [contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr)  
[www.ffcorientation.fr](http://www.ffcorientation.fr)



# COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

## Fiche de candidature

NOM - Prénom : STEFANINI Jean-Philippe date de naissance : 08/06/1954  
Adresse : 25 rue Antoine POLOTTI 38130 Echirolles  
Courriel : jean-philippe.stefanini@orange.fr N° de téléphone : 0608841088  
Profession : retraité  
Club : GUC-CO (3811AR) Ligue : Auvergne-Rhône-Alpes  
Licence n° : 1291  
Diplômes FFCO : Animateur, AN/DN/CCN/CCN\_Co à Ski/Formateur DAR,CCR, TR

### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : Secrétaire Général, Présdt Com Equipements Sportifs et Comm Pédestre
- d'une ligue : membre du CD Ligue AURA
- d'un comité départemental
- d'un club

### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

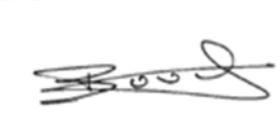
Finances (Trésorier ligue RA pdt 10 ans), Juridique (droit des sociétés), Cartographie (Membre de la commission carto de l'IOF) – souhaite poursuivre le travail d'animation de l'équipe fédérale initialisé en tant que SG lors de la précédente olympiade

Date et signature du candidat

29/12/2020

Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

29/12/2020



Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

29/12/2020



## COMITE DIRECTEUR FEDERAL

OLYMPIADE MARS 2021- NOVEMBRE 2024

Les candidatures au Comité directeur fédéral, aux organes disciplinaires, à la fonction de vérificateurs aux comptes doivent être exprimées auprès de la FFCO sur formulaire type disponible à la Fédération.  
Elles doivent être visées par le comité départemental et la ligue d'appartenance.

**La date limite de dépôt des candidatures est fixée au vendredi 29 janvier 2021 au siège de la fédération**  
[contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr) ou 15 passage des Mauxins 75019 PARIS

### Fiche de candidature

NOM - Prénom	VERMEERSCH Thierry	date de naissance	22/03/1966
Adresse	2, place de la Poste 60155 Rainvillers		
Courriel	thverm@club-internet.fr	N° de téléphone	0687690536
Profession	enseignant		
Club	Guyancourt Orientation 78 (78071F)	Ligue	IF
Licence n°	4428		
Diplômes FFCO	Délégué fédéral, Arbitre National, Contrôleur des circuits national, entraîneur		

#### Votre rôle actuel au sein

- de la FFCO (Comité Directeur et/ou commission) : BD + présidence des commissions HN et formation
- d'une ligue
- d'un comité départemental : trésorier
- d'un club : entraîneur des jeunes

#### Domaine de compétences, contribution au projet fédéral

Pratique sportive, classement national, HN, jeunes, développement territorial

Date et signature du candidat

08/01/2021



Visa du Président du comité départemental  
(date, signature et cachet)

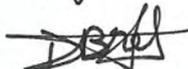
14/1/2021



Comité Départemental  
de Course d'Orienta  
de France

Visa du Président de la ligue  
(date, signature et cachet)

le 19 janvier 2021



**L.I.F.C.O**  
LIGUE D'ILE DE FRANCE  
DE COURSE D'ORIENTATION  
Le Président



**Course d'Orientation**  
Fédération Française



FFCO  
15, passage des Mauxins  
75019 PARIS  
Tél. 01 47 97 11 91  
E-mail : [contact@ffcorientation.fr](mailto:contact@ffcorientation.fr)  
[www.ffcorientation.fr](http://www.ffcorientation.fr)

